

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre civile)

N° : 500-17-118565-210

MICHEL LACHANCE et al.
demandeurs

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
défendeur

INTERROGATOIRE SUR DÉCLARATION SOUS SERMENT
DE Dre MARIE-FRANCE RAYNAULT
LE 25 AOÛT 2022, EN VISIOCONFÉRENCE

PRÉSENTS :

Me NATALIA MANOLE
avocate des demandeurs

Me STÉPHANIE GARON
Me FRANÇOIS-ALEXANDRE GAGNÉ
avocats du défendeur

Masteno

CHRISTINE CORMIER, sténographe officielle
438-797-5535 - www.masteno.com

TABLE DES MATIÈRES

| | PAGE |
|----------------------------|------|
| LISTE DES ENGAGEMENTS..... | 3 |
| LISTE DES OBJECTIONS..... | 5 |

INTERROGATOIRE SUR DÉCLARATION SOUS SERMENT

| | |
|--|---|
| Dre MARIE-FRANCE RAYNAULT Interrogée par Me NATALIA MANOLE, avocate des demandeurs..... | 9 |
|--|---|

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

| | | |
|-----|--|-----|
| E-1 | Fournir copie de toute communication (avis, documents, analyses, études, courriels, lettres), depuis le début de la pandémie et jusqu'à présent, avec les personnes et départements nommés par Dre Raynault lors de son interrogatoire, concernant la vaccination obligatoire des travailleurs de la santé ou d'une autre partie de la population (sous objection)..... | 25 |
| E-2 | Fournir copie de toute communication échangée avec les chercheurs ne travaillant pas pour le gouvernement concernant l'obligation de vaccination des travailleurs de la santé ou la vaccination des travailleurs de la santé en général, du début de la pandémie jusqu'à maintenant..... | 28 |
| E-3 | Fournir copie de toutes les études scientifiques et données scientifiques probantes depuis janvier 2020 qui ont justifié l'imposition de la vaccination auprès des travailleurs de la santé ainsi que toutes les mesures subséquentes, c'est-à-dire primes, montants forfaitaires, mobilité professionnelle, suspensions (sous objection)..... | 35 |
| E-4 | Fournir le nombre de cas d'éclosion nosocomiale recensés dans les établissements du réseau depuis août 2021 qui ont eu pour origine un travailleur de la santé régulièrement testé et qui ont eu pour origine un travailleur de la santé vacciné donc non testé (sous objection pour tout ce qui touche les statistiques ou les contaminations avant que les mesures contestées soient adoptées, donc avant le mois de septembre)..... | 101 |

LISTE DES ENGAGEMENTS (SUITE)

PAGE

| | | |
|-----|--|-----|
| E-5 | Vérifier l'implication de la Direction de santé publique, les avis que la Direction de la santé publique aurait pu donner au gouvernement, toute implication de la Direction de la santé publique relativement aux mesures prises par le gouvernement concernant le fait de réserver depuis le 16 octobre 2021 les avantages pécuniaires aux seuls travailleurs de la santé vaccinés et fournir copie de toute communication écrite en ce sens; si ces communications étaient verbales, l'indiquer ainsi que ce qui a été dit par la santé publique..... | 112 |
|-----|--|-----|

LISTE DES OBJECTIONS

| | | PAGE |
|-----|--|------|
| O-1 | Objection de Me Stéphanie Garon à l'engagement 1..... | 25 |
| O-2 | Objection de Me Stéphanie Garon à l'engagement 3..... | 35 |
| O-3 | Objection de Me Stéphanie Garon à la question 61 : <i>« Q. Comme par exemple le fait ... comme par exemple le fait que des personnes ont été abandonnées par les travailleurs de la santé ou par des proches aidants, est-ce que vous avez ce chiffre-là? ».....</i> | 38 |
| O-4 | Objection de Me Stéphanie Garon à la question 64 : <i>« Q. Donc, Docteur Raynault, est-ce que vous avez le chiffre des personnes décédées dans les CHSLD et les autres résidences de personnes âgées, donc le nombre de ces personnes décédées pas à cause de la COVID, mais à cause de l'abandon des ... à cause des mesures prises par le gouvernement, par exemple l'interdiction des proches aidants aux personnes aidées et le départ des travailleurs de la santé par crainte d'attraper la COVID? ».....</i> | 38 |
| O-5 | Objection de Me Stéphanie Garon à la question 180 : <i>« Q. (...) Comment avez-vous pu soutenir le vingt-cinq (25) octobre deux mille vingt et un (2021) que « la vaccination est la seule véritable mesure permettant de prévenir la transmission du virus »? (...) N'est-il pas vrai que vous avez fait une fausse déclaration quelques jours avant la conférence de presse? ».....</i> | 86 |

LISTE DES OBJECTIONS (SUITE)

PAGE

| | | |
|-----|---|-----|
| 0-6 | Objection de Me Stéphanie Garon à la question 192 : « Q. (...) Donc normalement, vous devriez répondre à ces questions et pouvoir m'expliquer la contradiction entre votre déclaration et les affirmations du gouvernement quelques jours plus tard, mais je comprends vous me dites que vous n'êtes pas en mesure de répondre à ces questions-là. Qui serait en mesure de répondre à ces questions-là? »..... | 95 |
| 0-7 | Objection de Me Stéphanie Garon à l'engagement 4 pour tout ce qui touche les statistiques ou les contaminations avant que les mesures contestées soient adoptées, donc avant le mois de septembre..... | 102 |
| 0-8 | Objection de Me Stéphanie Garon à la question 216 : « Q. Confirmez-vous que les objectifs déclarés par les autorités sanitaires pour instaurer les primes et autres montants forfaitaires étaient d'attirer du nouveau personnel dans le réseau de la santé, de retenir le personnel présent, et l'encourager à augmenter sa disponibilité afin de maintenir l'offre de soins à la population? »... | 107 |
| 0-9 | Objection de Me Stéphanie Garon à la question 233 : « Q. Mais à votre connaissance, la santé publique n'a pas été impliquée dans la prise de décision concernant cette mesure? »..... | 113 |

LISTE DES OBJECTIONS (SUITE)

PAGE

| | | |
|------|--|-----|
| O-10 | Objection de Me Stéphanie Garon à la question 238 : « Q. D'accord. Est-ce que vous savez s'il y a une loi ou une disposition réglementaire qui permettrait au ministère de la Santé de sanctionner les travailleurs de la santé non vaccinés pendant qu'on leur permet de travailler? »..... | 116 |
| O-11 | Objection de Me Stéphanie Garon à la question 331 : « Q. (...) Est-ce que vous pouvez m'expliquer en quoi une modification d'une directive est protégée par le secret professionnel? »..... | 150 |
| O-12 | Objection de Me Stéphanie Garon à la question 337 : « Q. Mais êtes-vous au courant du fait qu'à la fin du mois d'octobre, la docteure Opatrny affirmait dans sa déclaration sous serment qu'elle s'assurait qu'il n'y aurait pas de bris de services et que donc le juge a pris cette déclaration sous serment pour acquis, et quelques jours plus tard, le gouvernement a renoncé à la suspension des travailleurs de la santé, parce que le ... en raison du bris de services? »..... | 153 |
| O-13 | Objection de Me Stéphanie Garon à la question 340-341 : « Q. Docteure Raynault, est-ce que vous avez été impliquée dans la prise de décision ou ... concernant les avis qui ont été donnés par la santé publique au gouvernement concernant l'interdiction des proches aidants d'accéder au chevet de leurs proches? (...) Parce qu'ils étaient non vaccinés ? »..... | 156 |

LISTE DES OBJECTIONS (SUITE)

PAGE

| | | |
|------|---|-----|
| O-14 | Objection de Me Stéphanie Garon à la question 342 : « Q. Pouvez-vous me fournir des données ou tout document qui démontre que le gouvernement a pris en compte les effets dramatiques de l'interdiction des proches aidants de se rendre au chevet de leurs proches sur le bien-être des personnes aidées, tel que l'a indiqué l'avocat du gouvernement lors de l'audience devant le juge Brossard? »..... | 157 |
|------|---|-----|

1 L'an deux mille vingt-deux (2022), ce vingt-cinquième (25e)
2 jour du mois d'août,
3
4 **A COMPARU**
5
6 **MARIE-FRANCE RAYNAULT**, travaillant au Centre Hospitalier de
7 l'Université de Montréal, département de médecine
8 préventive et santé publique, 1000, Saint-Denis, Montréal
9 (Québec) H2X 0C1;
10
11 LAQUELLE, après avoir déclaré solennellement de dire toute
12 la vérité, dépose comme suit :
13
14 **- À 13 h 03, DÉBUT DE L'INTERROGATOIRE**
15
16 **INTERROGÉE par Me NATALIA MANOLE,**
17 **avocate des demandeurs :**
18 [1] **Q.** Bonjour, Docteur Raynault, je m'appelle Natalia
19 Manole, je suis l'avocate des demandeurs dans le
20 présent dossier, et je vais vous interroger pendant
21 trois (3) heures aujourd'hui.
22 Docteur Raynault, est-ce que vous avez
23 connaissance du présent dossier?
24 **R.** Oui, j'ai déjà fait une déclaration, là, sous serment à
25 ce sujet-là.

-9-

1 Cette cellule de crise là est principalement composée
2 de gens de la santé publique ...
3 [6] **Q.** Le poste que vous (interférences) ...
4 **R.** Oui. Est-ce que vous m'entendez toujours? Oui? C'est
5 bon.
6 **(LA STÉNOGRAPHE MENTIONNE LES INTERFÉRENCES)**
7 **R.** Oui. Ça a gelé. C'est ça, c'est ce que j'ai vu, ça
8 avait gelé. Alors ...
9 [7] **Q.** Docteur Raynault, ce que je n'ai pas compris, en fait,
10 dites-moi, avant la COVID-19, quelles étaient vos
11 fonctions dans le gouvernement?
12 **R.** Avant la COVID-19, je n'avais pas de fonctions dans le
13 gouvernement.
14 [8] **Q.** Donc, avant la COVID-19, vous travailliez seulement
15 pour l'Université et à l'hôpital?
16 **R.** À l'hôpital et à la Direction de santé publique de
17 Montréal, la direction régionale. Alors là, je suis au
18 niveau ...
19 [9] **Q.** D'accord, et quel est le ...
20 **R.** ... provincial.
21 [10] **Q.** Est-ce que vous êtes salariée du gouvernement
22 présentement?
23 **R.** Non, je suis en prêt de services de la Direction
24 régionale de santé publique, là, qui gère les effectifs
25 médicaux de santé publique pour le territoire de l'Île

-11-

1 [2] **Q.** Est-ce que vous ...
2 **R.** ... à une première étape. Oui.
3 [3] **Q.** D'accord. Est-ce que vous avez lu la demande
4 introductive d'instance modifiée plusieurs fois par les
5 demandeurs?
6 **R.** Oui.
7 [4] **Q.** Quelle est votre occupation, Docteur Raynault?
8 **R.** Moi, je suis médecin spécialiste en médecine préventive
9 et santé publique, et je suis aussi professeure émérite
10 à l'Université de Montréal. Pratiquement, je suis
11 cheffe du Département de médecine préventive et de
12 santé publique du CHUM et rattachée à la Direction de
13 santé publique de Montréal, c'est un peu complexe, je
14 suis désolée, et en prêt de services au ministère de la
15 Santé à titre actuellement de conseillère médicale
16 stratégique senior.
17 [5] **Q.** Donc, quel est votre poste, en fait, auprès du
18 gouvernement?
19 **R.** Alors, mes responsabilités auprès du gouvernement,
20 c'est de seconder le directeur national de santé
21 publique pour ce qui est de la gestion de la COVID
22 surtout, principalement, et de lui fournir des avis
23 scientifiques et des avis sur la gestion de risques et
24 de participer à la cellule de crise du gouvernement
25 pour ce qui est des décisions qui concernent la COVID.

-10-

1 de Montréal, et je suis rémunérée par la RAMQ.
2 [11] **Q.** D'accord. Mais quand vous dites que vous êtes
3 conseillère auprès du gouvernement dans la gestion de
4 la pandémie, je comprends que vous avez un contrat de
5 services?
6 **R.** Non, je n'ai pas de contrat de services, je suis en
7 prêt de services de la Direction régionale de santé
8 publique de Montréal au Ministère.
9 [12] **Q.** Je comprends. Donc, vous n'êtes pas rémunérée en plus
10 pour le poste que vous occupez ... en fait, pour les
11 fonctions que vous occupez auprès du gouvernement dans
12 la gestion de la pandémie?
13 **R.** Non, d'aucune façon.
14 [13] **Q.** D'accord. Est-ce que présentement, vous vous concentrez
15 uniquement sur la gestion de la pandémie par le
16 gouvernement ou est-ce que vous travaillez également en
17 exerçant les fonctions que vous aviez avant la
18 pandémie?
19 **R.** Oui. Alors, pour l'été, j'ai demandé au directeur
20 national de santé publique de ne conserver que quelques
21 dossiers pour la période estivale, parce que durant les
22 deux dernières années et demie (2 ½), je n'avais pas
23 pris une seule journée de vacances ni ne m'étais
24 vraiment bien occupée, là, de mon département et de mes
25 fonctions de ... universitaires.

-12-

1 [14] **Q.** D'accord. Je vais vous référer à votre déclaration sous
2 serment, que je comprends vous avez devant vous?
3 **R.** Oui.
4 [15] **Q.** Et vous écrivez au paragraphe 6 de votre déclaration
5 sous serment, je cite :
6 « Je suis membre du conseil
7 d'administration de l'Académie canadienne
8 des sciences de la santé ... »
9 **R.** Oui.
10 [16] **Q.** « ... qui regroupe plusieurs experts dont
11 la mission est d'améliorer les politiques
12 gouvernementales en fonction des données
13 scientifiques probantes. »
14 Considérez-vous que les politiques gouvernementales en
15 matière de santé doivent être soutenues par des données
16 scientifiques probantes?
17 **R.** Oui, c'est d'ailleurs la raison de ma présence au
18 Ministère.
19 [17] **Q.** Pouvez-vous m'expliquer pourquoi il est important que
20 les politiques gouvernementales en matière de santé
21 soient soutenues par des données scientifiques
22 probantes?
23 **R.** La science nous permet d'éclairer les décisions. La
24 science ne peut pas prendre les décisions à la place
25 des autorités politiques qui doivent prendre en compte

-13-

1 [20] **Q.** Et est-ce que ...
2 **R.** De même que des sondages qui sont menés par l'Institut
3 national de santé publique sur les comportements, les
4 attitudes de la population québécoise vis-à-vis des
5 mesures qu'ont veut implanter et vis-à-vis de la
6 gestion de la pandémie en général.
7 [21] **Q.** Est-ce que, dans l'exercice de vos fonctions, vous vous
8 assurez d'avoir toujours accès aux études les plus
9 actuelles?
10 **R.** En fait, on a de la chance au Québec d'avoir deux (2)
11 instituts dont la mission est de faire du transfert de
12 connaissances, de faire des recensions d'écrits, et
13 dans certains cas, surtout du côté de l'Institut
14 national de santé publique, de mener des études. Donc,
15 ces deux (2) instituts-là, principalement l'Institut
16 national de santé publique pour le cas qui nous occupe
17 aujourd'hui, là, qui est la vaccination des
18 travailleurs de la santé, ont des comités qui
19 rassemblent les évidences scientifiques disponibles.
20 Ils en font une synthèse, nous avons des discussions
21 avec eux dans plusieurs ... dans le cadre de plusieurs
22 présentations où ils nous font part de leurs données.
23 Ils émettent des avis que nous lisons, que nous
24 discutons avec eux, et c'est notamment sur cette
25 base-là, mais pas seulement sur cette base-là, parce

-15-

1 les données scientifiques, mais aussi l'acceptabilité
2 sociale, la faisabilité, là, de ce que ça entraînerait.
3 Ma fonction au Ministère est de traduire le mieux
4 possible les données probantes pour aider les décideurs
5 à prendre des décisions avec les meilleures données
6 possible.
7 [18] **Q.** Donc si je comprends bien, vous donnez des conseils au
8 gouvernement pour qu'il puisse prendre des décisions
9 lors de l'exercice de leurs fonctions, c'est exact?
10 **R.** Oui. Alors, le directeur national de santé publique que
11 je seconde émet des avis qui sont des recommandations
12 au gouvernement pour que ... dans le cas, là, qui nous
13 occupe, c'est le ministère de la Santé qui ... le
14 ministre de la Santé qui a la responsabilité de prendre
15 ces décisions-là, et évidemment le premier ministre,
16 là, ultimement.
17 [19] **Q.** Et est-ce que vous vous appuyez sur des études
18 scientifiques pour émettre des avis au gouvernement?
19 **R.** Certainement, on s'appuie sur les données disponibles,
20 que ce soit des études publiées, révisées par les
21 pairs, ou, avec la COVID, on a dû aussi avoir recours à
22 des études en prépublication. Et j'ai fait plusieurs
23 revues des mesures à l'international aussi, qui sont
24 une autre source de données pour inspirer les
25 gouvernements.

-14-

1 que nous rencontrons aussi des chercheurs ou des gens
2 qui sont à mener des études particulièrement au Québec,
3 puisque que les données québécoises, vous le
4 comprendrez, nous intéressent particulièrement.
5 [22] **Q.** Est-ce que vous pouvez me préciser, s'il vous plaît,
6 quels sont ces deux (2) organismes, je ne sais pas
7 exactement comment vous les avez nommés ...
8 **R.** Oui.
9 [23] **Q.** ... que ... Allez-y.
10 **R.** Oui. Alors, il y en a un qui s'appelle l'INESSS, c'est
11 un acronyme pour Institut national d'excellence en
12 santé et service sociaux. Ce sont deux (2) organismes
13 qui ont été créés par lois, là. L'INESSS s'occupe
14 davantage de la gestion du système de santé, des
15 données probantes sur les médicaments, en fait,
16 l'INESSS est né de fusion notamment, là, d'un comité
17 qui donnait des avis au gouvernement sur la pertinence
18 d'acheter ou non tel ou tel médicament qui était
19 nouvellement mis sur le marché, mais l'INESSS fait de
20 l'évaluation des technologies en santé de façon plus
21 large et conseille le gouvernement sur la ... l'utilité
22 de tel ou ... de faire l'acquisition, par exemple, d'un
23 nouvel appareil ou d'une nouvelle technologie, en
24 faisant le résumé des données probantes par rapport à
25 ça. Pour ce qui est de la COVID, l'INESSS s'est surtout

-16-

1 intéressé au côté hospitalisation et modélisation de la
2 prédiction des hospitalisations à partir des données.
3 L'autre institut, si vous me permettez ...
4 [24] Q. Excusez-moi, juste avant de ...
5 R. Oui.
6 [25] Q. ... avant de passer au deuxième ...
7 R. Oui.
8 [26] Q. ... je veux juste savoir est-ce que vous communiquez
9 avec ce premier organisme, l'INESSS?
10 R. Oui, alors une fois par semaine, il y a une rencontre,
11 quelquefois deux (2) fois dépendant, là, de l'agenda,
12 entre l'INESSS, les responsables de l'INESSS, qui se
13 font accompagner de chercheurs ou de leurs agents
14 de ... qui ont fait la synthèse des connaissances, et
15 l'INSPQ avec les gens de la direction ... Actuellement,
16 ma direction s'appelle la Direction générale exécutive
17 et opérationnelle... excusez-moi, mais ça a changé de
18 nom, là, DGGEOP, Direction générale sur la gestion
19 exécutive et opérationnelle de la pandémie, voilà.
20 Donc, les gens de mon unité, le directeur national, en
21 fait, convoquent l'INESSS et l'INSPQ pour une mise à
22 jour de ce qui ... des avis de l'actualité scientifique
23 et pour aussi discuter de la situation épidémiologique.
24 Cette réunion-là précède une communication qui est
25 faite en cellule de crise par l'INESSS et par l'INSPQ

-17-

1 d'une information urgente. À l'INESSS, je n'ai pas
2 souvenir d'avoir jamais formulé de question. Je dois
3 dire que le ... vous avez eu l'occasion de rencontrer
4 docteur Opatrny, qui elle, est plus responsable de la
5 gestion du réseau de soins de santé, c'est elle qui est
6 en lien plus direct avec l'INESSS. Mais nous, au ... à
7 la DGGEOP, on communique avec l'INSPQ quand on a une
8 question urgente. À ce moment-là, on communique soit
9 verbalement, soit par écrit.
10 Ce que peut-être je devrais vous mentionner, Maître
11 Manole, c'est que les médecins de l'INSPQ qui sont à
12 Montréal sont dans mon département du CHUM, je sais que
13 c'est complexe, là, comme structure, et donc ce sont
14 des médecins que je connais très bien depuis vingt (20)
15 ans, là. Et souvent, la communication orale est plus
16 rapide dans les temps où il faut que nous, qu'on décide
17 extrêmement rapidement.
18 [29] Q. Est-ce que des politiques gouvernementales qui ne
19 seraient pas soutenues par des données scientifiques
20 probantes dans le domaine de la santé pourraient être
21 qualifiées d'arbitraires, Docteur Raynault?
22 R. Absolument pas, parce que des données scientifiques
23 probantes n'existent pas pour soutenir toutes les
24 décisions. Particulièrement dans le cas de la COVID où,
25 vous savez, on a souvent dit qu'on tricotait le tapis

-19-

1 sur la situation épidémiologique, et c'est suivi par
2 une discussion à huis clos à laquelle j'ai participé
3 jusqu'au début de l'été, là, avec le ministère du
4 Conseil exécutif et le cabinet du premier ministre sur
5 les conséquences qu'on doit tirer de ces
6 enseignements-là.
7 [27] Q. Est-ce qu'il y a une transcription de ce qui est dit
8 pendant ces rencontres avec l'INSPQ et l'INESSS?
9 R. Pas à ma connaissance, ces rencontres-là sont
10 convoquées par le ministère du Conseil exécutif, pas à
11 ma connaissance. Par contre, l'INESSS et l'INSPQ
12 publient chaque semaine ou chaque jour, là, l'état de
13 situation. Et dans le cas, par exemple, je vais vous
14 donner un exemple pour que ça soit un petit peu plus
15 clair, là, on a ... il y a eu une présentation par
16 l'INSPQ d'une modélisation de l'épidémie à l'automne,
17 et cette ... ces modélisations-là sont publiées sur le
18 site de l'INSPQ, et l'INESSS publie aussi chaque
19 semaine les données probantes, là, qu'elle a présentées
20 au Ministère.
21 [28] Q. D'accord. Est-ce que vous communiquez par écrit avec
22 l'INSPQ ou l'INESSS dans l'exercice de vos fonctions?
23 R. J'ai ... je communique surtout lors de cette
24 rencontre-là. J'ai formulé ... il m'arrive de formuler
25 des questions à l'INSPQ pour une ... quand j'ai besoin

-18-

1 sur lequel on marchait. Il y a des ... souvent des
2 données qui sont très partielles, ou quelquefois des
3 données qui ne sont tout simplement pas existantes, et
4 il faut agir pas en fonction de ces données-là, mais
5 souvent en fonction de l'expérience clinique,
6 c'est-à-dire l'expérience des médecins qui ont
7 travaillé avec d'autres ... d'autres éclosions, par
8 exemple. Mais c'est partiel, l'information est
9 partielle, et je suis convaincue que dans les
10 prochaines années, il y aura des publications qu'on
11 aurait bien aimé avoir pour soutenir les décisions
12 qu'on a prises, mais qui n'étaient malheureusement pas
13 disponibles au moment où on a dû les prendre.
14 [30] Q. Mais des politiques gouvernementales qui vont à
15 l'encontre des données scientifiques probantes, est-ce
16 qu'elles pourraient être considérées comme étant
17 arbitraires?
18 R. Je ne sais pas si vous voulez ... moi, je n'en ai pas
19 vu, des données ... dans le cas de la COVID, là, on
20 parle de la COVID ici. Dans le cas de la COVID, je n'ai
21 pas vu de décision gouvernementale qui allait à
22 l'encontre des données qui étaient disponibles.
23 Cependant, les décisions gouvernementales, souvent,
24 évidemment, dépassaient ce qui était déjà disponible,
25 et ... Je dois dire, puis je tiens à le préciser, que

-20-

1 nous avons un premier ministre qui a tenu vraiment à
2 laisser le dernier mot à la santé publique, là, pour ce
3 qui est des grandes décisions. Pas nécessairement pour
4 l'opérationnalisation au quotidien, mais pour les
5 grandes décisions, toutes les décisions importantes qui
6 ont été prises pour la pandémie étaient soutenues par
7 nos conseils scientifiques, qui eux-mêmes s'appuyaient
8 sur les données qui lui étaient présentées.
9 ^[31] Q. C'est bien, parce que je vais vous poser beaucoup de
10 questions concernant les données scientifiques que vous
11 aviez en votre possession afin d'émettre des avis au
12 gouvernement. Considérez-vous que toutes les décisions
13 qui ont été prises par le gouvernement dans la gestion
14 de la pandémie, et tout particulièrement en matière de
15 vaccination obligatoire des travailleurs de la santé,
16 étaient soutenues par des données scientifiques
17 probantes?
18 R. Étaient soutenues grandement par des ... étaient
19 soutenues grandement par des données scientifiques
20 probantes, notamment sur l'efficacité vaccinale. La
21 recommandation de la vaccination obligatoire des
22 travailleurs de la santé, qui n'est pas entrée en
23 vigueur, parce que cette ... ça a été retiré.
24 Actuellement, on a des exigences d'embauche et des
25 exigences pour les stagiaires, mais les travailleurs de

-21-

1 général, donc de l'opérationnalisation, là, des
2 recommandations de vaccination.
3 Évidemment, on est toujours en interaction avec la
4 sous-ministre en titre, qui est madame Dominique
5 Savoie, qui gère tout le ministère de la Santé. Dans le
6 cadre de la cellule de ... Et ses adjoints qui peuvent
7 être ... elle a plusieurs adjoints, là, je ne sais pas
8 si ... On est en interaction aussi ... on peut être
9 appelé, bien qu'on ne soit pas membre d'office, on peut
10 être appelé à discuter au Comité de gestion du réseau
11 de la santé, où siègent tous les sous-ministres et tous
12 les PDG des CIUSSS ... des établissements du Québec,
13 là, six CIUSSS et centres hospitaliers. Donc, des
14 sous-ministres qui s'occupent ... tous les
15 sous-ministres du réseau de la santé, mais
16 principalement ceux qui s'occupent ... Par exemple,
17 docteur Opatrny, là, qui est responsable du ... de la
18 gestion du système de santé.
19 Au niveau du ministère du Conseil exécutif, alors
20 c'est le cabinet ... c'est le premier ministre et le
21 secrétaire général du gouvernement, même pas, le
22 premier ministre, vous le connaissez, c'est monsieur
23 Legault. Monsieur Dubé participe la plupart du temps,
24 monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé. Il a pu
25 y avoir au fil du temps la ministre des Aînés,

-23-

1 la santé qui sont dans le réseau actuellement n'ont pas
2 d'obligation de se faire vacciner. La majorité,
3 l'immense majorité le sont, mais ils n'ont pas
4 l'obligation de l'être. S'ils ne sont pas vaccinés, ils
5 doivent être dépistés trois (3) fois par semaine, là,
6 pour le moment.
7 ^[32] Q. Nous allons revenir, en fait, aux données scientifiques
8 probantes en matière de vaccination des travailleurs de
9 la santé auxquelles vous faites référence pour dire que
10 c'était à l'appui de cette décision d'imposer la
11 vaccination obligatoire aux travailleurs de la santé.
12 Pouvez-vous préciser, s'agissant des conseils que vous
13 prodiguez au gouvernement du Québec, quels sont vos
14 interlocuteurs ainsi que leurs fonctions, les noms des
15 personnes et leurs fonctions?
16 R. Bien, c'est une variété de personnes, là. Mon premier
17 interlocuteur est le directeur national de la santé
18 publique. Pour ce qui est de la vaccination obligatoire
19 des travailleurs de la santé, c'était le docteur
20 Horacio Arruda qui a été en poste, là, jusqu'au début
21 janvier dernier.
22 Au niveau de ... j'étais aussi en interaction avec
23 monsieur Daniel Paré, qui était sous-ministre adjoint à
24 ce moment-là, qui est maintenant sous-ministre associé,
25 qui était responsable de la campagne de vaccination en

-22-

1 madame ... j'ai un blanc de mémoire ...
2 ^[33] Q. Marguerite Blais?
3 R. Oui, oui, exactement, oui, Marguerite Blais. Docteur
4 Lionel Carmant qui s'occupe des ... il participe à ces
5 discussions. Les ... le secrétaire général du
6 gouvernement, qui est Yves Ouellet, son adjoint
7 principal, Carl Lessard, mais dans le temps, il y a eu
8 aussi ... Les gens ont bougé, là, évidemment, deux ans
9 et demi (2 ½). Alain Sans Cartier, qui est maintenant
10 le sous-ministre en titre à l'Éducation, était très
11 actif, ainsi que des conseillers aux communications, le
12 secrétaire général du gouvernement aux communications,
13 qui est très utile, là, pour tout ce qui est les
14 campagnes publicitaires, et des conseillers du premier
15 ministre de son cabinet, des attachés politiques.
16 ^[34] Q. Docteur Raynault, je vous prie de me transmettre une
17 copie de toute la correspondance que vous avez échangée
18 avec ces personnes, documents, avis, courriels,
19 lettres, études, depuis le début de la pandémie et
20 jusqu'à présent, comme premier engagement.
21 R. Je dois ...
22 ^[35] Q. Deuxièmement ...
23 Me STÉPHANIE GARON :
24 Je formule une objection ici, Madame la sténographe.
25 Cette demande-là est beaucoup trop vague, large et

-24-

1 imprécise, donc c'est une objection basée sur la partie
2 de pêche qui est notée ici.
3 *** OBJECTION 1 ***
4 **Me NATALIA MANOLE :**
5 Je vais formuler alors la demande d'engagement : toute
6 communication avec les personnes, les départements que
7 vous avez nommés, avis, documents, analyses, études,
8 courriels, lettres, concernant la vaccination
9 obligatoire des travailleurs de la santé ou d'une autre
10 partie de la population.
11 *** ENGAGEMENT 1 ***
12 **Me STÉPHANIE GARON :**
13 Je maintiens mon objection.
14 **Me NATALIA MANOLE :**
15 [36] **Q.** Docteur Raynault, est-ce que les rencontres que vous
16 avez eues et auxquelles vous avez participé étaient
17 enregistrées?
18 **R.** Pas à ma connaissance, Maître Manole, pas à ma
19 connaissance.
20 [37] **Q.** Maître Garon m'a informée à plusieurs reprises qu'il
21 n'y a pas vraiment d'écrit entre le gouvernement, à
22 l'intérieur du gouvernement, avec l'INSPQ dans la
23 gestion de la pandémie, et plus particulièrement
24 concernant la vaccination obligatoire des travailleurs
25 de la santé. Est-ce que c'est vrai, il n'y a pas

-25-

1 **R.** Alors, ce qu'il y a comme traces de nos avis, c'est les
2 avis du directeur national de santé publique. Alors, ce
3 n'est pas ... je ne suis pas directeur national de
4 santé publique, là, je n'en suis pas l'auteur, mais ces
5 avis-là sont disponibles, puis c'est la ... un peu un
6 résumé suite à toutes les discussions qu'on a eues de
7 la recommandation qu'on fait au gouvernement.
8 [41] **Q.** Mais les rencontres qui conduisent à ces
9 recommandations ...
10 **R.** Oui. C'est des échanges verbaux effectivement puis des
11 discussions avec des chercheurs.
12 [42] **Q.** Et qui sont ces chercheurs, est-ce qu'ils travaillent
13 tous pour le gouvernement?
14 **R.** Non, ils ne travaillent justement pas pour le
15 gouvernement, là ...
16 [43] **Q.** Donc ...
17 **R.** ... on n'a pas ... il y a ...
18 [44] **Q.** Docteur Raynault, je vous demande de me communiquer
19 une copie de toutes les communications que vous avez
20 eues avec ces chercheurs indépendants qui ne
21 travaillent pas pour le gouvernement. En fait, tous les
22 chercheurs qui ne travaillent pas pour le gouvernement
23 avec qui vous avez eu des communications concernant
24 l'obligation des travailleurs de la santé du début
25 jusqu'au présent.

-27-

1 d'écrit?
2 **R.** Il y a beaucoup de ... Vous savez, avec la COVID-19, le
3 rythme de travail et les ... le nombre de décisions qui
4 ont dû être prises, parce qu'on a dû implanter des
5 mesures ... je parle de mon travail à moi notamment,
6 mais celui de toute mon équipe, pour l'ensemble de la
7 société, alors le rythme de travail s'est beaucoup
8 beaucoup beaucoup accéléré, et le gros des
9 communications, en fait, se font verbalement dans des
10 réunions qui sont statutaires. Par contre, les avis de
11 l'INSPQ sont publiés après qu'on ait ... qu'on les ait,
12 on a ... sont sous embargo quelques jours, mais sont
13 systématiquement publiés, et les avis de l'INESSS,
14 donc ... Et pour ce qui est de la situation
15 épidémiologique sur laquelle on pose un regard, là,
16 quotidien, sinon quelquefois à toutes les deux (2) ou
17 trois (3) heures, c'est disponible sur le site de
18 l'INSPQ le lendemain.
19 [38] **Q.** D'accord, je comprends. Mais si je comprends bien, à
20 part les informations qui sont publiées par l'INSPQ, il
21 n'y a pas de traces concernant vos rencontres, des ...
22 **R.** Oui.
23 [39] **Q.** ... notes sténographiques ...
24 **R.** Oui.
25 [40] **Q.** ... des enregistrements?

-26-

1 **Me STÉPHANIE GARON :**
2 Vous voulez avoir ... Pouvez-vous préciser votre
3 demande d'engagement, Maître Manole, juste pour être
4 certaine que j'ai bien compris, ou me la reformuler
5 pour que je voie si je ...
6 **Me NATALIA MANOLE :**
7 Une ...
8 **Me STÉPHANIE GARON :**
9 ... je m'objecte?
10 **Me NATALIA MANOLE :**
11 Oui.
12 [45] **Q.** Une copie de toute communication que vous avez échangée
13 avec des chercheurs concernant l'obligation de
14 vaccination des travailleurs de la santé ou en général
15 la vaccination des travailleurs de la santé.
16 *** ENGAGEMENT 2 ***
17 **R.** Maître Manole, je dois dire que moi, je n'ai pas été en
18 première ligne de ces communications-là si ... et je
19 n'en ai pas, là, à ma connaissance, je n'ai pas ...
20 [46] **Q.** D'accord, je comprends.
21 **R.** ... communiqué avec des chercheurs. Par contre, les
22 données sur l'efficacité vaccinale sont disponibles sur
23 le site de l'INSPQ sous la rubrique du Comité
24 d'immunisation du Québec, où vous pouvez voir, là, tous
25 les membres qui participent au Comité d'immunisation du

-28-

1 Québec, et qui ... avec qui souvent on interagit
2 verbalement.
3 [47] Q. En cas de divergence de position entre les positions
4 impliquées dans la prise de décision dans la gestion de
5 la pandémie, comment sont tranchées ces divergences?
6 R. Des divergences entre qui, est-ce que vous pourriez
7 préciser, s'il vous plaît?
8 [48] Q. Probablement au niveau du gouvernement, par exemple,
9 s'il y a des personnes qui sont impliquées dans le
10 processus de prise de décision, comment sont tranchées
11 ces divergences? Comme par exemple, est-ce qu'il peut y
12 avoir quelqu'un qui est pour la vaccination obligatoire
13 des travailleurs de la santé et une personne qui est
14 contre l'obligation de vaccination?
15 R. Bien, ultimement, dans le gouvernement, c'est le
16 premier ministre qui tranche s'il y a des divergences.
17 [49] Q. Est-ce que, concernant l'obligation de vaccination des
18 travailleurs de la santé et aussi des mesures qui
19 concernent les travailleurs de la santé en matière de
20 vaccination, à votre connaissance, est-ce qu'il y a eu
21 des personnes qui étaient contre les mesures prises
22 concernant les travailleurs de la santé? En matière de
23 primes, un montant forfaitaire, suspensions?
24 R. OK. Alors ça, ça ne relève pas de mon unité, là, ça
25 relève du côté du docteur Opatrny, qui est responsable

-29-

1 philosophie de la santé publique, là, qui est
2 sous-jacente ...
3 [53] Q. Mais Docteure Raynault, je ne veux pas ... parce qu'il
4 nous ... c'est ... on est quand même limité à trois (3)
5 heures pour l'interrogatoire, et je ne veux pas savoir
6 quelle est la philosophie, je veux savoir si vous
7 savez ...
8 R. Mais ...
9 [54] Q. ... le nom des personnes ... Est-ce qu'il y a eu des
10 noms ... est-ce qu'il y a des personnes, oui ou non,
11 qui étaient contre? Non?
12 R. Pas ... écoutez, pour ce qui est des mesures, vous
13 parlez des primes, suspensions et tout ça, je ne suis
14 pas au courant, ce n'était pas dans mon département.
15 Pour ce qui est de la vaccination obligatoire des
16 travailleurs de la santé, il y a eu beaucoup de
17 discussions au début, parce qu'il y avait beaucoup de
18 demandes qui venaient de la société civile pour la
19 vaccination obligatoire des travailleurs. Il y avait
20 des exemples internationaux et des exemples au niveau
21 du gouvernement fédéral, l'implantation de vaccination
22 obligatoire de travailleurs, l'Autriche était allée
23 là-dedans. Vous savez très bien que la
24 Colombie-Britannique, par exemple, a imposé la
25 vaccination obligatoire des travailleurs de la santé.

-31-

1 de la gestion du système de santé. Alors, toute la
2 question des suspensions, des primes et tout ça, là,
3 nous ne sommes pas consultés à ce sujet-là. Maître
4 Manole, j'ai l'impression que ...
5 [50] Q. Mais je ne parle pas, en fait (interférences) ...
6 **(LA STÉNOGRAPHE DEMANDE DE RÉPÉTER)**
7 [51] Q. Donc, je ne parle pas des emplois et de
8 l'administration des hôpitaux ou des établissements de
9 la santé et des services sociaux, je parle des mesures
10 qui ont été prises par le gouvernement en matière de
11 vaccination des travailleurs de la santé. Par
12 exemple ...
13 R. Oui.
14 [52] Q. ... est-ce qu'il y a eu des sous-ministres qui étaient
15 contre la vaccination obligatoire des travailleurs de
16 la santé et des sous-ministres qui étaient pour? Ou un
17 employé du ... de la santé publique qui était pour et
18 un autre qui était contre? Je veux savoir qui était
19 pour et qui était contre. Parce qu'en fait, vous ...
20 j'ai déjà formulé une ... la liste des questions que
21 j'allais vous poser aujourd'hui, et cette question-là
22 entre dans la liste des questions que j'allais vous
23 poser, et vous avez été nommée comme étant la personne
24 qualifiée pour répondre à ces questions-là.
25 R. Oui. Je peux vous expliquer d'un point ... peut-être la

-30-

1 Pour ce qui est des ... Et il y avait beaucoup de
2 pression du public suite à un décès, là, dans une unité
3 d'oncologie, de quelqu'un par la COVID, contaminé par
4 un employé.
5 Nous avons discuté entre médecins de santé publique
6 à l'intérieur de mon unité, avec le directeur national,
7 de la pertinence d'une obligation vaccinale. Parce que
8 traditionnellement au Québec, et c'est *import* ...
9 (interférences) sachiez c'est ... ça a tout à fait
10 rapport avec la mesure qu'on discute, on n'a pas imposé
11 de vaccination obligatoire. Les médecins de santé
12 publique au Québec, en général, sont réticents,
13 essaient de convaincre plutôt que de contraindre.
14 La vaccination obligatoire des travailleurs de la
15 santé, elle a été jugée, regardée de tous les côtés,
16 regardé les alternatives, elle a été pesée, et quand on
17 a fait la recommandation après discussions, il y avait
18 un consensus du côté de la santé publique.
19 Pour ce qui est des primes et de la ... vraiment,
20 je n'en sais rien, là, je n'ai pas participé à ces
21 discussions-là.
22 [55] Q. Donc, la (interférences) ...
23 **(LA STÉNOGRAPHE DEMANDE DE RÉPÉTER)**
24 [56] Q. Et quelles sont, Docteure Raynault, les données pour
25 lesquelles vous vous êtes fondée pour imposer cette

-32-

1 obligation de vaccination, qui a été décidée au mois
2 d'août et imposée au mois de septembre, pour qu'elle
3 rentre en vigueur au mois d'octobre deux mille vingt et
4 un (2021)?
5 **R.** Alors les données sont, d'une part, des données sur
6 l'efficacité des vaccins, l'efficacité vaccinale des
7 vaccins ARN messenger qu'on offrait, là, aux
8 travailleurs de la santé ...
9 ^[57] **Q.** Docteure Raynault, excusez-moi, ce que je vais faire,
10 ça va être plus facile et plus rapide, je vais vous
11 demander un engagement de me transmettre une copie de
12 toutes les études scientifiques, les données probantes
13 sur lesquelles vous vous êtes basée pour émettre un
14 avis au gouvernement en faveur de la vaccination
15 obligatoire des travailleurs de la santé à partir du
16 mois d'août deux mille vingt et un (2021), ou, en fait,
17 non, à partir du début de la COVID-19. Donc, à partir
18 du début de l'année deux mille vingt (2020).
19 **Me FRANÇOIS-ALEXANDRE GAGNÉ :**
20 (Interférences) permettre juste un instant, Maître
21 Manole, c'est que cette demande-là m'apparaît déjà
22 figurer aux demandes de préengagements auxquelles nous
23 avons répondu, il me semble, avant-hier.
24 **Me NATALIA MANOLE :**
25 C'est ... ce n'était pas, en fait, la même demande.

-33-

1 **Me NATALIA MANOLE :**
2 Je comprends. Donc, je réitère ma demande d'engagement,
3 donc une copie de toutes les études, des données
4 scientifiques, preuves probantes, données scientifiques
5 probantes depuis janvier deux mille vingt (2020)
6 concernant ... qui ont justifié l'imposition de la
7 vaccination auprès des travailleurs de la santé ainsi
8 que toutes les mesures subséquentes, primes, montants
9 forfaitaires, mobilité professionnelle, et inclus
10 évidemment la suspension.
11 ***** ENGAGEMENT 3 *****
12 **Me STÉPHANIE GARON :**
13 Et moi, je formule une objection à cette demande-là.
14 Cette demande-là est beaucoup trop large et imprécise
15 pour qu'on puisse y répondre.
16 ***** OBJECTION 2 *****
17 **Me NATALIA MANOLE :**
18 Maître Garon, est-ce que vous allez dire ça pour chaque
19 demande d'engagement que je vais faire?
20 **Me STÉPHANIE GARON :**
21 Non, absolument pas. Je l'ai fait pour la première, qui
22 était large et excessive, et pour la troisième. La
23 deuxième, il n'y a pas eu d'objection, Maître Manole.
24 Mais vous nous avez demandé de formuler une objection
25 pour éviter de perdre le temps d'interrogatoire, c'est

-35-

1 Alors, je réitère ma demande d'engagement.
2 **Me FRANÇOIS-ALEXANDRE GAGNÉ :**
3 Bien ... je vais réitérer mon commentaire, parce
4 qu'essentiellement, vous demandez, par exemple, à la
5 question 8, de transmettre les données probantes qui
6 ont permis d'identifier le danger que représentait pour
7 les patients, les ...
8 **Me NATALIA MANOLE :**
9 Ce n'est pas du tout la même chose ...
10 **Me FRANÇOIS-ALEXANDRE GAGNÉ :**
11 Non, mais je vous donne un exemple ...
12 **Me NATALIA MANOLE :**
13 ... ça, c'est justement le danger pour les ... Écoutez,
14 Maître Gagné, est-ce que vous formulez une objection?
15 Parce que c'est l'engagement que je demande.
16 **Me FRANÇOIS-ALEXANDRE GAGNÉ :**
17 Bien ... prenez la ... Non non, je le fais par
18 courtoisie, Maître Manole, on va répondre à cet
19 engagement-là. Ce que je vous dis, c'est ...
20 **Me NATALIA MANOLE :**
21 Parfait. Donc, je ...
22 **Me FRANÇOIS-ALEXANDRE GAGNÉ :**
23 ... qu'il y a de fortes chances qu'il ait déjà été
24 répondu.
25 ///

-34-

1 fait.
2 **Me NATALIA MANOLE :**
3 ^[58] **Q.** Docteure Raynault, est-ce que vous avez eu accès aux
4 études scientifiques qui vous ont permis de donner des
5 avis au gouvernement pour donner le feu vert à la
6 vaccination obligatoire des travailleurs de la santé?
7 **R.** Ce n'est pas moi qui donne le feu vert, là, pour la
8 vaccination obligatoire des travailleurs de la santé.
9 ^[59] **Q.** Des avis en faveur de la vaccination obligatoire des
10 travailleurs de la santé?
11 **R.** L'avis qu'on a formulé était basé sur l'efficacité des
12 vaccins qu'on avait et sur ... aussi sur les situations
13 d'éclosion dans les CHSLD et dans les centres
14 hospitaliers, donc le risque pour les patients qui a
15 été malheureusement, vous le savez, dramatique au
16 printemps deux mille vingt (2020), entraîné des
17 milliers de décès dans les CHSLD principalement. Donc,
18 on avait les données de la situation épidémiologique
19 qui sont publiées à tous les jours sur les cas et sur
20 les hospitalisations et sur les décès, et on avait
21 aussi les ... une vigie des éclosions qui est publiée
22 chaque semaine par l'INSPQ, plus les études
23 d'efficacité vaccinale qui sont disponibles sur le site
24 du Comité d'immunisation du Québec.
25 ^[60] **Q.** Docteure Raynault, combien de personnes sont décédées

-36-

1 dans les CHSLD et les autres résidences de personnes
2 âgées au début de l'année deux mille vingt (2020),
3 peut-être jusqu'au mois d'août deux mille vingt (2020),
4 à cause des mesures gouvernementales et non pas à cause
5 de la COVID, est-ce que vous avez ce chiffre-là?
6 **R.** Les personnes sont décédées de la COVID, ne sont pas
7 décédées de mesures ...
8 ^[61] **Q.** Comme par exemple le fait ... comme par exemple le fait
9 que des personnes ont été abandonnées par les
10 travailleurs de la santé ou par des proches aidants,
11 est-ce que vous avez ce chiffre-là?
12 **R.** Je ... bien, je vais vous laisser ...
13 **Me STÉPHANIE GARON :**
14 ^[62] **Q.** Attendez un peu, Docteur Raynault, là.
15 **R.** Oui.
16 ^[63] **Q.** — Il y a une objection ici, cette question-là n'est
17 d'aucune pertinence pour le litige actuellement en
18 cours. Le nombre de personnes dans les CHSLD qui
19 seraient décédées avant même que la mesure que vous
20 contestez soit adoptée, Maître Manole ...
21 **Me NATALIA MANOLE :**
22 Je comprends qu'il n'y a pas de pertinence
23 (interférences) ... le lien a été coupé.
24 **Me STÉPHANIE GARON :**
25 ... ce n'est d'aucune pertinence.

-37-

1 plus tard, Maître Manole, puis ...
2 **Me NATALIA MANOLE :**
3 Mais sur la base de la pertinence, je pense que vous
4 pouvez prendre le Code de procédure civile, Docteur
5 Raynault doit répondre.
6 **Me STÉPHANIE GARON :**
7 Oui, je le connais bien. Ça ...
8 **Me NATALIA MANOLE :**
9 Mais alors, docteur Raynault doit y répondre.
10 ^[65] **Q.** Docteur Raynault, je vous ...
11 **Me STÉPHANIE GARON :**
12 C'est normalement pris sous réserve, sauf que cette
13 fois-ci, ça va tellement loin, en plus, ça touche un
14 autre dossier qui va être entendu demain sur la base
15 d'une demande en rejet qui implique également mon
16 collègue, maître Gagné, donc en plus de ...
17 **Me NATALIA MANOLE :**
18 Mais pas du tout ...
19 **Me STÉPHANIE GARON :**
20 Maître Manole, là, on perd le temps de votre
21 interrogatoire, je vous dis que je formule une
22 objection sur la base de la pertinence, je connais bien
23 le Code de procédure civile, passez à votre prochaine
24 question, la docteur Raynault ne répondra pas à cette
25 question, merci.

-39-

1 ***** OBJECTION 3 *****
2 **Me NATALIA MANOLE :**
3 Je comprends. Donc, c'est pour ça que docteur Raynault
4 va devoir y répondre, et par la suite, l'objection sera
5 tranchée.
6 ^[64] **Q.** Donc, Docteur Raynault, est-ce que vous avez le
7 chiffre des personnes décédées dans les CHSLD et les
8 autres résidences de personnes âgées, donc le nombre de
9 ces personnes décédées pas à cause de la COVID, mais à
10 cause de l'abandon des ... à cause des mesures prises
11 par le gouvernement, par exemple l'interdiction des
12 proches aidants aux personnes aidées et le départ des
13 travailleurs de la santé par crainte d'attraper la
14 COVID?
15 **Me STÉPHANIE GARON :**
16 Je fais une objection ici et je refuse que la docteur
17 Raynault réponde à cette question. Donc, Maître Manole,
18 passez à la prochaine question.
19 ***** OBJECTION 4 *****
20 **Me NATALIA MANOLE :**
21 Mais vous ne pouvez pas refuser, vous savez très bien
22 que les ...
23 **Me STÉPHANIE GARON :**
24 Je peux sur la base d'un ... oui, sur la base de la
25 pertinence, on pourra faire trancher cette question-là

-38-

1 **Me NATALIA MANOLE :**
2 Donc, docteur Raynault vient de parler du fait qu'il y
3 a eu beaucoup de personnes dans les CHSLD qui sont
4 décédées à cause de la COVID. Toutes les personnes,
5 elle a dit, sont décédées de la COVID lors de la
6 première vague. Alors, je lui ai demandé de me donner
7 le chiffre des personnes qui sont décédées à cause de
8 la COVID lors de la première vague et le chiffre des
9 personnes qui sont décédées dans les résidences non pas
10 à cause de la COVID, comme elle disait, mais pour
11 d'autres raisons liées aux mesures gouvernementales.
12 **Me STÉPHANIE GARON :**
13 Oui, alors je vais vous réitérer mon objection, je vais
14 vous inviter à aller lire les rapports, par exemple, de
15 la coroner, et d'aller consulter le site Internet de
16 l'INSPQ pour trouver plus d'informations là. Cette
17 question-là n'est pas pertinente, les mesures que vous
18 contestez ont été prises à la fin de deux mille vingt
19 et un (2021) et en deux mille vingt-deux (2022). La
20 première vague était alors terminée depuis longtemps,
21 et je vous demande de passer à la prochaine question,
22 la docteur Raynault ne répondra pas à cette
23 question-là.
24 **Me NATALIA MANOLE :**
25 Donc, je comprends que vous refusez que docteur

-40-

1 Raynault répond à cette question malgré ...
2 **Me STÉPHANIE GARON :**
3 Je considère votre question ...
4 **Me NATALIA MANOLE :**
5 ... malgré vos obligations selon le Code de procédure
6 civile. Donc, on continue.
7 **Me STÉPHANIE GARON :**
8 Oui. Je ... juste pour noter la fin de mon objection,
9 là. Votre question, je la considère abusive, c'est la
10 raison pour laquelle je vous demande de passer à votre
11 prochaine question.
12 **Me NATALIA MANOLE :**
13 Est-ce que c'est abusif de savoir combien de personnes
14 sont décédées de la COVID et combien de personnes sont
15 décédées pour des mesures ... à cause des mesures
16 gouvernementales lors de la première vague?
17 **Me STÉPHANIE GARON :**
18 Maître Manole, je n'ai pas l'intention d'argumenter
19 avec vous pendant l'interrogatoire de la docteure
20 Raynault, je vous demanderais simplement de passer à la
21 prochaine question, s'il vous plaît.
22 **Me NATALIA MANOLE :**
23 Je prends note de votre objection qui sera tranchée par
24 la Cour et du fait que vous refusez de respecter vos
25 obligations selon le Code de procédure civile.

-41-

1 avocats, des gens dans le domaine légal qui peuvent
2 discuter des mesures. On prend ces ... on se tient au
3 courant de ces objections-là, on les discute entre
4 nous, et on regarde si notre mesure tient toujours.
5 Je dois dire que le comité d'éthique de santé
6 publique, là, qui est sous le chapeau de l'INSPQ, s'est
7 prononcé sur cette question-là aussi. Mais nous, comme
8 médecins de santé publique, on est sensibles aux
9 arguments, et ce ne pas une décision que nous prenons à
10 la légère.
11 ^[67] **Q.** D'accord. Vous écrivez au paragraphe 10 de votre
12 déclaration sous serment, je cite :
13 « La santé publique québécoise est
14 extrêmement prudente lorsqu'il s'agit
15 d'imposer la vaccination. »
16 Pouvez-vous me donner les raisons de cette extrême
17 prudence?
18 **R.** Nous ... la santé publique a des pouvoirs qu'elle peut
19 exercer, la Loi sur la santé publique, on l'a vu avec
20 l'urgence sanitaire. Ce n'est jamais notre premier
21 choix d'exercer un pouvoir. On exerce nos ... un
22 pouvoir quand on a épuisé toutes les autres façons de
23 faire. Et quand la situation est à ce point dramatique
24 et entraîne des décès de personnes, à ce moment-là et
25 seulement à ce moment-là, on exerce ces pouvoirs-là. Et

-43-

1 **Me STÉPHANIE GARON :**
2 C'est votre lecture.
3 **Me NATALIA MANOLE :**
4 ^[66] **Q.** Docteure Raynault, j'ai reçu copie d'un courriel que
5 vous avez adressé le neuf (9) juillet deux mille vingt
6 et un (2021) au docteur ... non, excusez-moi. Il y a un
7 courriel dont j'ai reçu copie en date du neuf (9)
8 juillet deux mille vingt et un (2021) au docteur Arruda
9 pour lui transmettre un article publié le huit (8)
10 juillet dans le British Medical Journal écrit par Lydia
11 Hayes, professeure de droit, et Allyson Pollock,
12 professeure en santé publique. Cet article s'agissant
13 de l'obligation vaccinale imposée aux travailleurs de
14 la santé en Grande-Bretagne la décrit dans son titre
15 comme, traduction, inutile, disproportionnée et mal
16 avisée. Pouvez-vous expliquer la raison de cet envoi et
17 quelles étaient éventuellement vos préoccupations?
18 **R.** Oui. Alors, comme je vous ai expliqué plus tôt, Maître
19 Manole, l'obligation vaccinale au Québec en santé
20 publique, c'est exception plutôt que la règle. Et avant
21 de prendre cette décision-là, on a regardé toutes les
22 objections qui pouvaient être formulées pour en
23 discuter. Dans les journaux scientifiques, il y a
24 des ... évidemment, on trouve des arguments en faveur
25 et des gens, des éthiciens qui peuvent ... ou des

-42-

1 je parle par exemple de contraintes pour le traitement
2 de tuberculose, c'est un des pouvoirs qui peut être
3 exercé par ... ou la fermeture d'un lieu.
4 Mais ce n'est fait ... l'exercice des pouvoirs en
5 santé publique est très parcimonieux, et quand tous les
6 efforts ont été faits de conviction, et quand la
7 vaccination ... quand ... S'il s'agit de la vaccination
8 obligatoire des travailleurs de la santé, vous pouvez
9 être assurée que tous les efforts de conviction ont été
10 déployés, de facilitation de l'accès, d'information
11 avant que cette décision-là soit prise.
12 ^[68] **Q.** Pouvez-vous expliquer alors pourquoi les autorités
13 sanitaires, alors que la Loi sur la santé publique leur
14 en offrait la possibilité, ont choisi l'option d'une
15 contrainte vaccinale plutôt que celle d'une véritable
16 obligation vaccinale?
17 **R.** Désolée, je ne pense pas que je comprenne votre
18 question.
19 ^[69] **Q.** Pourquoi le gouvernement du Québec n'a pas imposé la
20 vaccination auprès de la population, à la population
21 québécoise ...
22 **R.** Ah, à la population, oui. Alors, il y avait ... la
23 raison pour laquelle il y a une contrainte particulière
24 chez les travailleurs de la santé, c'est clairement
25 parce que c'est dans le réseau de la santé que sont

-44-

1 concentrées les personnes les plus vulnérables et les
2 plus susceptibles de décéder ou d'avoir des
3 complications graves suite à une COVID-19. Il n'y a pas
4 d'autre milieu qui remplit cette condition-là — parce
5 que ça inclut les CHSLD — qui remplit cette
6 condition-là de concentration de gens très vulnérables
7 à une infection potentiellement mortelle pour eux.
8 [70] Q. Donc, c'était pour protéger ... c'est pour protéger les
9 personnes vulnérables contre la transmission?
10 R. C'est pour protéger ...
11 [71] Q. Pour qu'ils ne soient pas ... pour qu'ils ne soient pas
12 contaminés?
13 R. Il y a plusieurs objectifs. Le plus important, selon
14 moi, c'est de protéger les personnes vulnérables qui
15 étaient concentrées là ...
16 [72] Q. Contre la transmission?
17 R. Contre ... contre une infection qui aurait des
18 conséquences négatives pour eux. Mais il y avait aussi
19 d'autres objectifs, qui est de l'obligation des
20 travailleurs ... des employeurs de créer pour leurs
21 travailleurs un milieu sain et sécuritaire. Et il y
22 avait, je dois vous le signaler, qu'il y avait beaucoup
23 de demandes de travailleurs pour qu'on impose une
24 vaccination obligatoire aussi dans différents secteurs.
25 Et il y avait la question aussi de protéger les

-45-

1 privilégié les travailleurs de la santé quand les
2 vaccins étaient rares au début, on les a donnés aux
3 personnes vulnérables et aussi aux travailleurs de la
4 santé pour les protéger, et c'était une demande du
5 milieu des travailleurs de la santé.
6 [76] Q. D'accord.
7 R. D'ailleurs, j'ajouterais que les travailleurs de la
8 santé sont vaccinés à quatre-vingt-dix-sept pour cent
9 (97 %) selon, là, l'adéquatement vacciné, là, de deux
10 (2) doses.
11 [77] Q. Mais en fait ... je suis certaine que vous savez que
12 les personnes qui ont deux (2) doses de vaccin ne sont
13 plus adéquatement protégées?
14 R. C'est inexact de dire ça. Les personnes qui ont deux
15 (2) doses de vaccin sont encore très bien protégées
16 contre les complications et sont encore protégées
17 contre la transmission. Avec ...
18 [78] Q. Mais je vous informe, Docteure Raynault, que les
19 personnes vaccinées deux (2) fois ne sont plus
20 considérées par le gouvernement du Québec comme étant
21 adéquatement protégées. De toute façon, on va
22 continuer, question suivante. Est-ce que vous avez pris
23 connaissance de l'avis de janvier deux mille vingt et
24 un (2021) du comité d'éthique et de la mise à jour de
25 cet avis en septembre deux mille vingt et un (2021)?

-47-

1 personnes vulnérables aussi de pénurie de personnel,
2 qui serait entraînée par des infections à la COVID-19.
3 [73] Q. Mais, Docteure Raynault, la question, en fait, que je
4 vous pose, elle est plus directe, elle n'est pas très
5 générale. Quand vous me parlez de la protection des
6 usagers et des autres travailleurs de la santé, du
7 milieu, en fait, de travail, vous parlez de la
8 contamination, n'est-ce pas?
9 R. Bien oui, oui oui, je parle de la contamination, mais
10 je ...
11 [74] Q. C'est pour les protéger, pour les protéger contre la
12 transmission, pour qu'ils n'attrapent pas la COVID-19
13 des ...
14 R. Ah.
15 [75] Q. ... travailleurs de la santé qui ne sont pas vaccinés,
16 est-ce que c'est ça, l'idée?
17 R. Je vous remercie de la précision, parce que je ne
18 comprenais pas parfaitement bien votre question. Alors,
19 il ne s'agit pas seulement de les protéger de la
20 transmission, mais de les protéger aussi d'une
21 infection qui peut être plus longue, donc la
22 transmission a duré plus longtemps, et de complications
23 qu'eux-mêmes peuvent subir, qui peuvent entraîner aussi
24 des absences, des conséquences sur leur santé et des
25 absences très longues. Je vous rappellerai qu'on a

-46-

1 R. Oui, je l'avais ... oui, effectivement, j'avais pris
2 connaissance.
3 [79] Q. Donc, le comité d'éthique avait considéré en janvier
4 deux mille vingt et un (2021) qu'il n'existait pas
5 encore d'étude démontrant l'efficacité des vaccins à
6 prévenir la transmission du virus des personnes
7 vaccinées aux personnes non vaccinées. Comme la
8 vaccination des travailleurs de la santé pour protéger
9 les usagers vulnérables était l'un des principaux
10 arguments présentés par les autorités en faveur de son
11 caractère obligatoire, l'absence de démonstration de
12 cette protection avait été l'une des principales
13 raisons, selon l'avis du comité, qui avaient conduit
14 donc le comité à se positionner contre la vaccination
15 obligatoire des travailleurs de la santé, considérant
16 l'importance de leur liberté de choix et du respect de
17 leur autonomie.
18 En votre qualité de membre du conseil
19 d'administration de l'ACSS, dont la mission est
20 d'améliorer les politiques gouvernementales en fonction
21 des données scientifiques probantes, est-ce que la
22 position du comité d'éthique vous paraît fondée?
23 R. Les données qu'on a actuellement et qu'on avait aussi à
24 ce moment-là montrent qu'il y a un risque de ... il y a
25 une diminution du risque d'infection avec deux (2)

-48-

1 doses et donc du risque de transmission. Ces
2 données-là, elles existaient, puis elles sont encore
3 valides avec Omicron. On a des publications, là, du
4 Comité d'immunisation du Québec qui vont dans ce
5 sens-là. Je peux vous référer au document qui parle de
6 l'efficacité du vaccin contre la COVID-19 chez les
7 travailleurs de la santé du Québec, qui dit que :
8 « L'efficacité vaccinale contre
9 l'infection, quelle que soit sa sévérité
10 et après ajustements pour certaines
11 variables, était de soixante-dix-neuf
12 point ... 70.9 % 14 jours ou plus après
13 une seule dose de vaccin et de
14 quatre-vingt ... »
15 [80] Q. Quelle est la date de cette étude, Docteur Raynault?
16 R. Rapport de surveillance, vingt et un (21) juin deux
17 mille vingt et un (2021).
18 [81] Q. D'accord, merci beaucoup, on continue. Est-ce que la
19 vaccination empêche la transmission?
20 R. La vaccination empêche les gens de s'infecter, la
21 vaccination empêche les gens d'avoir une infection
22 sévère, qui dure plus longtemps, et d'avoir des
23 complications. Donc, la vaccination diminue le risque
24 de transmission en raison du fait que moins de gens
25 seront infectés, donc ne pourront pas transmettre; que

-49-

1 [84] Q. Quel est le risque de transmission ...
2 Me STÉPHANIE GARON :
3 Non, là, Maître Manole, je vais vous demander de
4 laisser la docteur Raynault finir sa réponse avant de
5 poser la prochaine question. Le témoin a le droit de
6 compléter sa réponse avant de faire face à une nouvelle
7 question.
8 Me NATALIA MANOLE :
9 Mais bien sûr, mais je vais ...
10 Me STÉPHANIE GARON :
11 [85] Q. Madame Raynault, je vous invite à compléter votre
12 réponse, et ensuite, vous pourrez répondre à la
13 prochaine question.
14 Me NATALIA MANOLE :
15 Docteur Raynault répond à une question ...
16 R. Ce que je veux ...
17 [86] Q. — ... que je n'ai pas posée. Donc, je veux ...
18 R. Si ...
19 [87] Q. —... je veux juste ...
20 Me STÉPHANIE GARON :
21 Maître Manole ... Maître Manole, je vous demande
22 simplement de ne pas interrompre la témoin qui répond à
23 votre question, elle était toujours en train de parler
24 lorsque vous avez posé votre question suivante.
25 Laissez-la simplement terminer sa réponse, et ensuite,

-51-

1 moins de gens seront infectés gravement, donc auront
2 moins de temps pour transmettre; auront des charges
3 virales qui peuvent être élevées au début, mais qui
4 diminuent plus rapidement avec la vaccination; et moins
5 de chances de complications plus sévères, là, qui
6 entraîneraient aussi un risque de transmission plus
7 grand.
8 [82] Q. Mais n'est-il pas vrai, Docteur Raynault, que le
9 gouvernement a même affirmé à plusieurs reprises à
10 chaque conférence de presse que même les personnes
11 vaccinées, doublement vaccinées, triplement vaccinées
12 pouvaient transmettre la COVID-19, et même sans avoir
13 des symptômes de la COVID-19? Il me semble que ce que
14 vous êtes en train de me dire maintenant contredit les
15 affirmations du gouvernement.
16 R. Absolument pas. Alors, le gouvernement dit que le
17 risque, il n'est pas zéro (0), il est diminué, mais il
18 n'est pas zéro (0). On ne peut pas affirmer que le fait
19 d'être doublement, triplement ou quadruplement vacciné
20 va faire en sorte qu'à cent pour cent (100 %), on
21 n'aura pas d'infection. Il y a ... mais le risque est
22 considérable diminué, même avec Omicron, de s'infecter,
23 et évidemment de transmettre suite à ça.
24 [83] Q. Et, quel est le risque ...
25 R. Donc ...

-50-

1 vous pourrez poser votre prochaine question, s'il vous
2 plaît.
3 Me NATALIA MANOLE :
4 Mais je suis en train de préciser ma question pour que
5 la ...
6 Me STÉPHANIE GARON :
7 Mais elle n'avait pas terminé sa réponse. Peut-être
8 répondra-t-elle à votre ...
9 Me NATALIA MANOLE :
10 Mais c'était une réponse plus générale que ce que je
11 cherchais. Alors, je ... on a ...
12 Me STÉPHANIE GARON :
13 Mais Maître Manole, vous avez formulé votre question,
14 le témoin l'a comprise comme elle l'a comprise, elle
15 avait débuté sa réponse, laissez-la finir, puis
16 ensuite, vous pourrez préciser. Depuis le début de
17 l'interrogatoire, Maître Manole, vous précisez vos
18 questions en plein en même temps que la témoin répond.
19 Je vous demande simplement de la laisser répondre,
20 comme on le fait dans n'importe quel interrogatoire, et
21 une fois qu'elle aura terminé sa réponse, si la réponse
22 ne vous convient pas ou n'est pas suffisamment précise,
23 vous pourrez compléter ou préciser votre question. Je
24 vous demande simplement ...
25 ///

-52-

1 **Me NATALIA MANOLE :**
2 J'ai l'impression, Maître ... oui.
3 **Me STÉPHANIE GARON :**
4 ... de cesser d'interrompre le témoin quand il répond à
5 votre question, s'il vous plaît.
6 **Me NATALIA MANOLE :**
7 Oui. Maître Garon, j'ai l'impression que soit vous vous
8 objectez aux questions qui ne vous plaisent pas, soit
9 vous ne me permettez pas de poser des questions dont
10 les réponses ne vous conviennent pas.
11 [88] **Q.** Alors, Docteure Raynault ...
12 **Me STÉPHANIE GARON :**
13 Non, Maître Manole ...
14 **Me NATALIA MANOLE :**
15 [89] **Q.** ... continuez la réponse.
16 **Me STÉPHANIE GARON :**
17 Maître Manole, s'il vous plaît. Les réponses de la
18 docteure Raynault n'ont pas à me plaire ou à ne pas me
19 plaire. Tout ce que je vous demande, c'est de laisser
20 terminer sa réponse avant de poser votre prochaine
21 question, c'est la seule chose que je vous demande.
22 **Me NATALIA MANOLE :**
23 [90] **Q.** Mais Docteure Raynault, est-ce que je peux vous
24 demander quel document vous êtes en train de lire?
25 ///

-53-

1 **Me STÉPHANIE GARON :**
2 Maître Manole, si vous ne laissez pas la témoin
3 répondre, on va juste arrêter ça là, puis on va aller
4 faire un interrogatoire devant le juge, puis le juge va
5 permettre à la docteure Raynault de compléter ses
6 réponses avant d'être ... et de ne pas être
7 interrompue. Là, ce n'est pas compliqué, là. Laissez-la
8 finir sa réponse, ensuite, vous pourrez poser toutes
9 les autres questions que vous voulez poser même si
10 elles sont argumentatives et et caetera, là, puis on
11 vous laisse aller puis c'est correct, puis elle pourra
12 vous dire tous les documents qu'elle a en main, on va
13 vous en faire la liste, on va vous les envoyer comme
14 engagement, vous en ferez la demande. La seule chose
15 que je vous demande aujourd'hui, c'est de la laisser
16 finir ses réponses avant de poser une autre question.
17 C'est la ... c'est simplement ce que je vous demande.
18 **Me NATALIA MANOLE :**
19 [92] **Q.** Allez-y, Docteure Raynault.
20 **R.** Lors ...
21 [93] **Q.** Allez-y, Docteure Raynault.
22 **R.** Oui, alors ...
23 [94] **Q.** Allez-y, Docteure Raynault.
24 **(PROBLÈMES DE SYNCHRONISME DU SON)**
25 **R.** Oui, excuse. Si les autorités gouvernementales

-55-

1 **Me STÉPHANIE GARON :**
2 Non, on va lui demander de compléter la réponse quand
3 vous l'avez interrompue, puis ensuite, elle pourra
4 répondre à vos questions. Donc, je voudrais que madame
5 Raynault, que la docteure Raynault puisse ...
6 **Me NATALIA MANOLE :**
7 Mais docteure Raynault ...
8 **Me STÉPHANIE GARON :**
9 ... compléter sa réponse.
10 **Me NATALIA MANOLE :**
11 ... est en train de lire des documents pour répondre
12 aux questions.
13 [91] **Q.** Je veux savoir quels documents vous êtes en train de
14 lire, Docteure Raynault, s'il vous plaît?
15 **Me STÉPHANIE GARON :**
16 Elle va compléter sa réponse, et ensuite, elle répondra
17 à votre question et vous énumérera les documents
18 qu'elle consulte.
19 **Me NATALIA MANOLE :**
20 Maître Garon, c'est moi qui interroge aujourd'hui,
21 alors je demande à docteure Raynault de me dire ...
22 **Me STÉPHANIE GARON :**
23 Maître ...
24 **Me NATALIA MANOLE :**
25 ... quels documents est en train de lire.

-54-

1 insistent pour dire aux gens que le risque de
2 transmission, il n'est pas annihilé complètement avec
3 la vaccination, c'est parce que la — mais en même
4 temps, ces autorités-là font la promotion de la
5 vaccination à chaque point de presse de toutes les
6 façons, dans les communications officielles du
7 gouvernement, le message est très clair — c'est parce
8 que dans un problème de santé publique, que ça soit la
9 COVID-19 ou n'importe lequel autre problème de santé
10 publique, il n'y a jamais une seule mesure qui fait
11 tout le travail. C'est un ajout de différentes mesures
12 qui font en sorte qu'on réussit à contrôler un
13 problème. Avec la COVID-19, le vaccin est la principale
14 mesure, mais il y en a d'autres, et on veut que les
15 gens soient quand même sensibles au fait qu'il y a
16 d'autres mesures qui sont efficaces et que même s'ils
17 sont contaminés, ils pourraient aussi diminuer le
18 risque de transmission.
19 [95] **Q.** Docteure Raynault, quels sont les documents que vous
20 êtes en train de lire?
21 **R.** Je me référais, là, au document dont je viens de vous
22 parler, qui est l'efficacité du vaccin contre la
23 COVID-19 chez les travailleurs de la santé du Québec,
24 là, qui étaient les documents qu'on avait à ce
25 moment-là, et non les documents plus récents, là,

-56-

1 puisqu'on se réfère à la décision qui a été prise à
2 l'été deux mille vingt et un (2021).
3 ^[96] Q. D'accord. Est-ce que vous avez d'autres documents
4 devant vous, à part celui que vous venez de citer?
5 R. Oui, j'ai un autre document, qui ... parce que je
6 voulais savoir quel était le ... où on en était au jour
7 d'aujourd'hui sur la vaccination deux (2) doses des
8 travailleurs de la santé dans le réseau. Donc j'ai le
9 dernier document qui est la vigie des activités de
10 vaccination contre la COVID-19 qui est le suivi des
11 couvertures vaccinales au Québec, qui date du neuf (9)
12 juin deux mille vingt-deux (2022). Malheureusement,
13 c'est le plus récent, le prochain sera produit au début
14 de l'automne. Donc, il est ...
15 ^[97] Q. Est-ce que vous avez d'autres documents?
16 R. Il est aussi devant moi. Mais j'ai le ... j'ai ma
17 déclaration sous serment qui m'a ... que j'ai ... qui
18 m'a été réacheminée, là.
19 ^[98] Q. D'accord. Docteur Raynault ...
20 R. Dernièrement.
21 ^[99] Q. Docteur Raynault, comment vous vous êtes préparé pour
22 aujourd'hui, pour l'interrogatoire d'aujourd'hui?
23 Est-ce que vous avez communiqué avec votre superviseur,
24 avec des personnes du gouvernement?
25 R. Non, je n'ai pas communiqué avec des personnes du

-57-

1 santé, vous vous êtes fondée sur les données
2 d'efficacité vaccinale contre la transmission vis-à-vis
3 du variant Alpha, c'est exact?
4 R. Quand vous dites « contre la transmission », je dirais
5 contre l'infection. Je me permets de vous dire que
6 nous, on calcule l'infection, le risque d'être infecté,
7 d'être infecté asymptomatique, d'être infecté
8 symptomatique, de consulter à l'urgence, d'avoir des
9 complications, et non le risque de transmission. Parce
10 que le risque de transmission, c'est ... ce n'est pas
11 ce qu'on calcule avec l'efficacité vaccinale. On a des
12 études qui regardent dans la population, mais un vaccin
13 protège contre l'infection, et c'est l'infection qui
14 amène la transmission.
15 ^[102] Q. Mais n'est-il pas vrai que le ...
16 R. Juste pour préciser.
17 ^[103] Q. Mais le ... je comprends. Donc, la réponse est oui,
18 vous vous êtes fondée sur des études, sur des données
19 concernant l'efficacité vaccinale pour le variant
20 Alpha, mais non seulement pour ... en ce qui concerne
21 la transmission, mais l'infection? Avec le variant
22 Alpha ...
23 R. Maître Manole ...
24 ^[104] Q. ... qui était ...
25 R. ... je répète qu'on s'intéresse à l'infection.

-59-

1 gouvernement. Je témoigne au meilleur de ma
2 connaissance sur ce qu'il s'est passé quand que la
3 discussion autour de la vaccination obligatoire des
4 travailleurs de la santé a eu lieu, et je ... Ce sont
5 mes souvenirs à moi et ce que ... mon expérience à moi
6 que je relate, et pas celle de mes confrères.
7 ^[100] Q. Je constate, docteur Raynault, que vous faites
8 toujours référence aux études publiées à l'été deux
9 mille vingt et un (2021). Confirmez-vous que les
10 données sur l'efficacité vaccinale contre la
11 transmission ne concernent que l'efficacité vaccinale
12 vis-à-vis du variant Alpha, soit la souche originale du
13 virus pour laquelle les vaccins ont été spécifiquement
14 développés?
15 R. Bien, quand ... Vous me questionnez sur quand la
16 décision a été prise. Quand la décision a été prise, on
17 avait du Alpha, puis il y a du Delta qui a commencé
18 tranquillement, mais c'était ... on a du Alpha.
19 Actuellement, on a Omicron, on a aussi des publications
20 sur l'efficacité vaccinale pour Omicron, mais la
21 question que vous m'avez posée concernait le moment où
22 la décision a été prise et les données qu'on avait à ce
23 moment-là.
24 ^[101] Q. Alors, au moment de la prise de décision sur
25 l'obligation vaccinale pour les travailleurs de la

-58-

1 ^[105] Q. Je comprends.
2 R. C'est les données que nous avons sur le risque
3 d'infection que nous mesurons entre autres chez les
4 travailleurs de la santé par des tests de dépistage qui
5 sont faits, là, par PCR, les tests TAN, qui sont faits
6 dans les laboratoires, et c'est ces données-là qui nous
7 permettent de regarder le risque d'infection. Pour
8 une ...
9 ^[106] Q. J'ai bien compris ...
10 R. ... population.
11 ^[107] Q. J'ai bien compris votre réponse, et je vous en
12 remercie. Je comprends donc que les données
13 d'efficacité vaccinale contre l'infection dont vous
14 vous êtes servie pour donner des avis concernant
15 l'objection vaccinale des travailleurs de la santé à
16 l'été deux mille vingt et un (2021) concernaient le
17 variant Alpha, qui était la souche originale du virus,
18 et pour laquelle les vaccins ont été spécifiquement
19 développés?
20 R. Non, je ne peux pas être d'accord avec vous. Les
21 vaccins ont été développés sur la souche originale,
22 hein, sur la souche ... Et l'efficacité vaccinale des
23 vaccins qu'on utilise actuellement ont été développés,
24 là, le Pfizer, le Moderna, ont été développés sur la
25 souche originale, la souche de Wuhan.

-60-

1 [108]Q. OK, je comprends. Mais la donnée d'efficacité
2 vaccinale, je vais reformuler la question. Les données
3 d'efficacité vaccinale contre l'infection et la
4 transmission ...
5 R. Maître Manole ...
6 [109]Q. ... dont vous vous êtes ...
7 R. ... contre l'infection, contre l'infection. Je m'excuse
8 de le répéter ...
9 [110]Q. D'accord. Contre l'infection ...
10 R. ... c'est contre l'infection. Oui, et c'est ...
11 [111]Q. ... dont vous vous êtes ...
12 R. Si on est infecté, Maître Manole ...
13 [112]Q. Oui.
14 R. ... on peut transmettre ou ne pas transmettre, hein.
15 Moi, j'ai été infectée par une COVID-19, je suis allée
16 à mon chalet et puis je suis restée enfermée là, et je
17 n'ai parlé à personne, et j'ai mangé ce qu'il restait
18 dans le réfrigérateur avant que je sois autorisée à
19 sortir. Donc, j'étais infectée, mais je n'ai pas
20 transmis. Mais c'est sûr que si vous comparez mon
21 risque potentiel de transmission quand je suis
22 infectée, il est certainement plus grand que celle de
23 ma fille, qui elle, ne l'était pas infectée. Alors, on
24 calcule le risque d'infection qui peut se matérialiser
25 par une transmission, mais dépendant de ... Il y a des

-61-

1 Me NATALIA MANOLE :
2 [116]Q. (Interférences) pas vous qui prenez ... qui avez pris
3 la décision ...
4 (LA STÉNOGRAPHE DEMANDE DE RÉPÉTER)
5 [117]Q. J'ai compris, Docteure Raynault, ne vous inquiétez pas,
6 que ce n'est pas vous qui avez pris la décision, mais
7 vous vous êtes prononcée en faveur de la vaccination
8 obligatoire des travailleurs de la santé, c'est exact?
9 R. La ... le ... l'avis a été donné par le directeur
10 national de santé publique sous ... et la proposition
11 avait été faite à l'origine par le docteur Richard
12 Massé, qui était le précédent conseiller médical
13 stratégique. Mais j'ai participé à des discussions à ce
14 sujet-là, étant partie de la même équipe. Mes dossiers
15 particuliers comme conseillère médicale stratégique
16 sont la culture, l'éducation, l'enseignement supérieur.
17 [118]Q. Je constate, Docteure Raynault, que les pièces dont
18 vous vous êtes servie, dont la santé publique s'est
19 servie pour se prononcer en faveur de la vaccination
20 obligatoire des travailleurs de la santé à l'été deux
21 mille vingt et un (2021) concernaient le variant Alpha,
22 c'est exact?
23 R. Bien, à l'été deux mille vingt et un (2021), on a pris
24 la décision quand le principal variant circulant était
25 le variant Alpha, quoique le variant Delta commençait à

-63-

1 gens qui ne transmettront pas, parce qu'ils n'ont aucun
2 contact, comme j'ai pu me permettre d'aller m'isoler
3 complètement sans aucun contact avec personne dans un
4 endroit complètement isolé. C'est pour ça que c'est
5 important de dire que c'est le risque d'infection. Mais
6 évidemment que pour transmettre, il faut être infecté.
7 Donc, c'est une condition ...
8 [113]Q. Je comprends.
9 R. ... nécessaire, préalable, mais qui ne se matérialise
10 pas nécessairement.
11 [114]Q. Je comprends, Docteure Raynault, je vous remercie pour
12 cette clarification. Toute la preuve documentaire que
13 vous avez soumis au soutien de votre déclaration sous
14 serment, et sur laquelle vous vous êtes basée pour
15 soutenir l'obligation de vaccination des travailleurs
16 de la santé ...
17 R. Est-ce que je peux répéter que je n'ai ... j'ai
18 participé à des discussions sur la vaccination
19 obligatoire des travailleurs de la santé, mais je ne
20 suis pas à l'origine de la décision.
21 [115]Q. Vous n'êtes pas à l'origine de la discussion ... je ...
22 R. De la décision, j'ai participé à des discussions.
23 Votre ... votre écran est gelé encore, selon moi.
24 Me STÉPHANIE GARON :
25 Maître Manole, vous êtes gelée, on ne vous entend plus.

-62-

1 poindre le nez, là, sur la planète. Mais ce qu'on avait
2 comme épidémiologique à ce moment-là, c'était
3 principalement du variant Alpha. Mais par la suite ...
4 [119]Q. Mais le document ...
5 R. ... le Delta s'est rapidement installé.
6 [120]Q. Je comprends. Mais lors de la prise de décision ...
7 R. Hum, hum.
8 [121]Q. ... concernant l'obligation des travailleurs de la
9 santé, les données scientifiques qui étaient
10 disponibles à ce moment-là ...
11 R. Oui.
12 [122]Q. ... portaient sur Alpha, c'est exact?
13 R. Alpha et la souche initiale évidemment, parce que les
14 premières études, les premières publications sur
15 l'efficacité des vaccins ont été faites sur la souche
16 historique ...
17 [123]Q. D'accord.
18 R. ... de Wuhan.
19 [124]Q. Je comprends. Vu que le variant Delta est apparu, comme
20 vous venez de préciser, immédiatement après, à
21 l'automne ... en fait, à partir de juillet deux mille
22 vingt et un (2021) selon l'INSPQ, et il s'est développé
23 à l'automne deux mille vingt et un (2021), c'est exact?
24 R. Oui.
25 [125]Q. Oui?

-64-

1 **R.** Ici, ici.
2 [126] **Q.** Mais n'est-il pas ... n'est-il ... oui. N'est-il pas
3 vrai que l'obligation vaccinale des travailleurs de la
4 santé a été introduite sur la base de données
5 scientifiques qui n'étaient pas à jour, car ils
6 concernaient l'efficacité vaccinale vis-à-vis du
7 variant Alpha, et donc non pas Delta?
8 **R.** C'est ... bien, c'est impossible de prendre une
9 décision sur un variant qui n'est pas encore là, là, au
10 moment où on l'a pris. On suit la situation de près, on
11 l'a suivie ... Il y a eu des études sur l'efficacité
12 vaccinale sous Delta qui ont montré qu'il y avait
13 encore une très bonne efficacité vaccinale, et
14 récemment, on a eu des études aussi qui ont été
15 publiées sur l'efficacité vaccinale avec Omicron.
16 Omicron est une souche qui diffère beaucoup de la
17 souche Delta, Alpha, et de la souche traditionnelle. La
18 plus grande rupture, disons, entre les souches, ça
19 s'est produit entre Delta et Omicron, où on a vu une
20 épidémiologique passablement différente qu'avec la
21 souche traditionnelle, Alpha et Delta.
22 Mais on suit avec le Comité d'immunisation du
23 Québec l'efficacité vaccinale, et c'est sûr qu'on suit
24 ça, il y a des études partout dans le monde, et c'est
25 important d'avoir des études québécoises, parce qu'on a

-65-

1 [129] **Q.** Oui.
2 **R.** ... chez qui la transmission de l'infection par un
3 travailleur contaminé, même si lui n'est pas
4 extrêmement malade, peut entraîner des conséquences
5 dramatiques. Alors l'objectif, c'est vraiment de
6 protéger la population vulnérable. Et c'est une
7 stratégie qu'on appelle une stratégie de mitigation qui
8 est mis actuellement ... qui est privilégiée par la
9 plupart des démocraties occidentales, qui vise à
10 laisser un peu, enlever un peu les ... plus les mesures
11 population générale pour se concentrer sur la
12 protection des populations les plus vulnérables,
13 lesquelles sont concentrées dans le réseau de soins.
14 [130] **Q.** Pouvez-vous confirmer que le comité d'éthique a précisé
15 dans son avis de septembre deux mille vingt et un
16 (2021) que la capacité des vaccins à prévenir la
17 transmission du variant Delta par les personnes
18 vaccinées devait encore faire l'objet d'études
19 supplémentaires?
20 **R.** Les ... évidemment que les ... on fait des études
21 supplémentaires à chaque nouveau variant, et on suit la
22 situation au mieux ... au meilleur de notre
23 connaissance. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de ...
24 il y a eu une légère dérive, je dirais, là, une
25 diminution de l'efficacité de la prévention de

-67-

1 un calendrier de vaccination à nous. Et le Comité
2 d'immunisation du Québec nous fait des recommandations,
3 et vous pouvez être ... je peux vous assurer, Maître
4 Manole, que si le vaccin ... les vaccins ARN messenger
5 qu'on administre principalement aux travailleurs de la
6 santé avaient été inefficaces, le Comité d'immunisation
7 du Québec nous en aurait avertis immédiatement, puisque
8 c'est une cohorte qu'ils suivent de près à l'INSPQ.
9 [127] **Q.** Alors, vous me parlez de l'efficacité vaccinale pour
10 prévenir l'infection qui a comme conséquence la
11 prévention de la transmission, c'est exact?
12 **R.** Hum, hum, entre autres, entre autres, oui.
13 [128] **Q.** Ce n'était pas ... de ce que je comprends, à la
14 lecture ... en fait, suite aux conférences de presse et
15 à la lecture des documents que j'ai reçus, ma
16 compréhension est que l'objectif final de l'obligation
17 vaccinale des travailleurs de la santé était d'éviter
18 la transmission. Je comprends que c'était pour éviter
19 l'infection selon ce que vous êtes en train de dire,
20 mais l'objectif final était d'éviter la transmission,
21 est-ce que c'est exact?
22 **R.** L'objectif final est d'éviter la contamination des
23 patients qui sont très vulnérables, des patients en
24 oncologie, par exemple, des patients greffés,
25 immunosupprimés ...

-66-

1 l'infection, mais elle est loin d'être annihilée. Et je
2 vais ajouter qu'avec le variant Delta, on a vu une
3 vraiment plus grande transmissibilité, beaucoup de gens
4 ont été infectés. Et même si la diminution du risque
5 n'est pas ... d'infection pure, là, parce qu'on sait
6 que le vaccin est très efficace encore avec Omicron
7 pour prévenir les complications et les diminuer pour ce
8 qui est de l'infection simple, elle reste quand même
9 importante. Et une diminution de quarante-cinq pour
10 cent (45 %) d'infections chez les gens doublement
11 vaccinés, c'est une ... c'est un ... une diminution qui
12 est suffisamment importante pour faire en sorte que le
13 milieu de soins est moins à risque. Même sous Omicron.
14 On n'a pas eu de rupture, on n'a pas eu de souche
15 jusqu'à présent où le vaccin était complètement
16 inefficace. Si c'était le cas, on cesserait de
17 promouvoir une mesure qui serait prouvée inefficace,
18 évidemment.
19 [131] **Q.** Est-ce que c'était par principe de précaution que le
20 gouvernement a imposé la vaccination aux travailleurs
21 de la santé?
22 **R.** Ce n'est ... on ne peut parler ici de principe de
23 précaution, puisqu'on est vraiment dans un cas de
24 protection de la santé de la population. On est dans
25 une urgence sanitaire, et c'est un cas de protection.

-68-

1 On est loin d'être dans un principe de précaution où on
2 prend des normes pour éviter qu'un phénomène se
3 produise, là. On est loin de là, on est dans une
4 urgence sanitaire avec des décès, et on a des
5 impératifs de protection de nos plus vulnérables, en
6 plus de protéger la santé de la population évidemment.
7 [132]Q. Mais vu que lors de la prise de décision à l'été deux
8 mille vingt et un (2021), le ... on n'avait pas de
9 données sur le variant Delta, ce n'était pas par
10 principe de précaution que le gouvernement a pris cette
11 décision?
12 R. Absolument pas, c'est pour des raisons de protection.
13 On n'avait pas de raison de croire que le variant qui
14 avait évolué, là, d'une souche ... de la souche
15 traditionnelle à Alpha aurait une rupture totale, puis
16 qu'il n'y aurait pas d'efficacité vaccinale. Mais de
17 toute façon, on était pour suivre cette efficacité-là.
18 Mais tout ce qu'on avait vu jusqu'à présent de
19 l'efficacité vaccinale, même en changeant de variant,
20 était qu'elle restait importante.
21 [133]Q. Alors, si ce n'était pas par principe de précaution,
22 comment vous expliquez le fait que le gouvernement a
23 permis aux travailleurs de la santé non vaccinés de
24 travailler jusqu'en septembre deux mille vingt et un
25 (2021), je veux dire maintenant, c'est la date à

-69-

1 avant l'imposition de la vaccination? Pourquoi attendre
2 jusqu'au mois de septembre, et après, de dire que
3 l'obligation va rentrer en vigueur seulement au mois
4 d'octobre deux mille vingt et un (2021)? Les
5 travailleurs de la santé avaient déjà eu la chance de
6 recevoir cette deuxième dose du vaccin. Si c'était une
7 question si urgente, pourquoi le gouvernement a-t-il
8 attendu pour imposer la vaccination?
9 R. Tout le monde n'avait pas eu la chance, là, d'avoir ...
10 parce que d'abord, tout le monde n'était ... Quand on
11 ouvre une période vaccinale, on ne s'attend pas
12 nécessairement à ce que les gens se précipitent tout de
13 suite pour être vaccinés dans la journée même, il faut
14 donner une période, on essaie de convaincre les gens le
15 plus possible, et cette période-là, suffisamment
16 longue, a été estimée à ce moment-là.
17 [135]Q. Mais vous voulez ... finalement, je ... je comprends
18 que ce n'était pas si urgent pour qu'on impose
19 l'obligation plus rapidement?
20 R. On a fait tous les efforts possibles pour convaincre
21 les gens de se faire vacciner, et ...
22 [136]Q. Et quand vous dites « gens », est-ce que vous réferez
23 aux travailleurs de la santé?
24 R. Je parle de tout le monde, notamment des travailleurs
25 de la santé. Et ...

-71-

1 laquelle le gouvernement a émis le décret concernant la
2 vaccination obligatoire, pourquoi le gouvernement a
3 permis aux travailleurs de la santé non vaccinés de
4 travailler et qu'il a décidé en août deux mille vingt
5 et un (2021) qu'il fallait imposer la vaccination sur
6 les travailleurs de la santé?
7 R. Oui. Alors, pour imposer la vaccination, une des
8 conditions, c'est que évidemment que tout le monde ait
9 eu l'occasion d'être vacciné, qu'il a eu l'opportunité
10 d'être vacciné. Et le gouvernement, puis là, je ne
11 parle pas en mon nom, mais les discussions que j'ai
12 entendues, puis c'était aussi notre recommandation,
13 qu'on ne pouvait pas imposer une obligation vaccinale
14 quand les gens n'avaient pas eu la chance d'être
15 vaccinés, il fallait que le vaccin leur ait été offert
16 et pendant une période suffisamment longue pour qu'ils
17 puissent s'en prévaloir. Donc ça, ça a été ... et c'est
18 pour ça que, vous le savez, on a commencé à vacciner la
19 population générale puis la deuxième dose par groupe
20 d'âge, les travailleurs de la santé en premier, mais
21 là, il fallait leur offrir une deuxième dose, puis
22 fallait être certain que tous les travailleurs de la
23 santé aient eu la chance d'être vaccinés.
24 [134]Q. Mais n'est-il pas vrai qu'ils avaient déjà eu cette
25 chance de recevoir la deuxième dose du vaccin bien

-70-

1 [137]Q. Mais vous avez dit ... mais vous avez confirmé
2 justement, Docteur Raynault, que les travailleurs de
3 la santé ont été les premiers à avoir accès au vaccin.
4 Pourquoi attendre jusqu'à l'automne de deux mille vingt
5 et un (2021) pour imposer la vaccination ...
6 R. Oui, mais ils ne s'en sont pas ...
7 [138]Q. ... en octobre ...
8 R. Vous savez, ils ne s'en sont pas tous prévalus au
9 départ, hein. Il y a des gens, puis c'est comme ça pour
10 tous les vaccins ou même les médicaments, il y a des
11 *early adopters*, il y a des gens qui y vont tout de
12 suite, puis il y a des gens qui attendent de voir
13 qu'est-ce que ça fait chez leurs collègues. Donc, il y
14 a eu, pour la première dose, ça s'est étalé, puis pour
15 la deuxième dose, ça s'est étalé aussi. Parce qu'il
16 faut ...
17 [139]Q. Mais, Docteur Raynault ...
18 R. ... quand même qu'il y ait une période, et nos études
19 au Québec ont montré qu'il ne fallait pas comprimer
20 trop la période entre ... et qu'on a eu ... entre la
21 première et la deuxième dose. On a eu au Québec des
22 délais qui ont été plus longs entre la première et la
23 deuxième dose, qui se sont avérés, par ... comme en ont
24 témoigné des recherches subséquentes, un meilleur
25 agenda pour une meilleure protection. Donc, il y a des

-72-

1 travailleurs de la santé qui ne se sont pas prévalus
2 tout de suite de la première dose, il s'en sont
3 prévalus plus tard, et certains ne s'en sont pas encore
4 prévalus. Un moment donné, il faut couper ...
5 [140] Q. Donc, de ce que je comprends ...
6 R. ... il faut couper, les autorités gouvernementales ont
7 jugé que la période qui avait été donnée était
8 suffisamment longue.
9 [141] Q. Donc, de ce que je comprends, le gouvernement a attendu
10 pour que les gens se fassent vacciner avant d'imposer
11 la vaccination et non pas l'inverse. Ce n'était pas ...
12 le gouvernement n'a pas considéré que c'était si urgent
13 pour qu'il doive imposer la vaccination, le
14 gouvernement a attendu pour que les travailleurs de la
15 santé se fassent vacciner avant d'imposer la
16 vaccination?
17 R. Maître Manole, je vous ai expliqué qu'on aime beaucoup
18 mieux convaincre que contraindre, et c'est ... mais ce
19 n'est pas la seule mesure pour prévenir la
20 transmission. Il y en a d'autres aussi, puis le
21 gouvernement a mis en place les mesures d'équipement de
22 protection et tout ça dans cette période-là, de
23 surveillance, de dépistage de travailleurs infectés,
24 mais a voulu donner la chance aux gens de se faire
25 vacciner puis de ...

-73-

1 [145] Q. Parfait, donc ...
2 Me NATALIA MANOLE :
3 [146] Q. Et vous n'avez pas le droit de communiquer avec vos
4 avocats, Docteur Raynault, entre temps.
5 Me STÉPHANIE GARON :
6 Absolument pas.
7 [147] Q. Donc, Docteur Raynault, vous voulez cinq (5) ou dix
8 (10) minutes? Il n'y a pas de problème, là ...
9 R. Cinq (5) minutes, c'est suffisant, le temps de me
10 servir un verre d'eau et je reviens.
11 - À 14 h 34, SUSPENSION
12 - REPRISE À 14 h 40
13 Me NATALIA MANOLE :
14 [148] Q. Docteur Raynault, j'aimerais insister un peu sur ce
15 que vous avez dit concernant la capacité des vaccins à
16 prévenir la contamination, l'infection, et par
17 conséquence la transmission. Est-ce que vous pouvez me
18 fournir une copie des études sur lesquelles vous vous
19 appuyez au soutien de cette affirmation?
20 R. Il me semble que ça a déjà été fourni.
21 [149] Q. Exactement au soutien de cette affirmation? Donc la
22 capacité des vaccins à prévenir l'infection, et donc
23 par conséquence la transmission?
24 R. À ma connaissance, j'avais fourni une étude qui allait
25 dans ce sens-là, là, dans le ... la première ... la

-75-

1 [142] Q. Alors, ce n'était pas ...
2 R. Mais il y avait la période de l'été aussi, il y a des
3 gens qui partent en voyage l'été, et puis ... il y a
4 des gens qui partent en voyage et qui comptaient se
5 faire vacciner au retour.
6 [143] Q. Alors, le gouvernement n'a pas considéré que c'était si
7 urgent pour ne pas prendre en considération la période
8 des vacances des travailleurs de la santé pour imposer
9 la vaccination? Mais je comprends ce que vous m'avez
10 dit, Docteur Raynault, donc je vais passer ... on va
11 passer à la question suivante.
12 Me STÉPHANIE GARON :
13 Maître Manole, je me permets d'intervenir ici, je ne
14 sais pas si la docteur Raynault voudrait prendre un
15 petit cinq (5) minutes de pause, là, pour aller boire
16 un verre d'eau ... Je le propose ici, puisqu'on est à
17 une heure et demie (1 ½) sur trois (3) heures
18 d'interrogatoire. Inquiétez-vous pas, on ne vous fera
19 pas perdre de temps, vous avez droit à trois (3)
20 heures, là. Je sais que ... je voulais seulement le
21 proposer.
22 [144] Q. Docteur Raynault, voulez-vous qu'on prenne cinq (5)
23 minutes de pause pour prendre un verre d'eau, se lever
24 deux (2) minutes puis recommencer après?
25 R. Ça serait très apprécié.

-74-

1 première partie.
2 [150] Q. Peut-être comme engagement, vous pouvez juste me donner
3 le nom de l'étude que vous m'avez déjà communiquée, et
4 sinon, de me la communiquer. Vous n'êtes pas obligée de
5 le faire maintenant, c'est juste un engagement.
6 R. Ce que je peux vous dire, c'est que moi, je lis sur la
7 COVID-19 depuis janvier deux mille vingt (2020). Je lis
8 plusieurs heures par semaine, et je pratique dans
9 plusieurs milieux. J'ai envoyé une étude qui, selon
10 moi, était significative, mais il y en a ... je
11 plusieurs études par jour, hein, fait qu'il y en a
12 énormément, là, je ne peux pas vous ...
13 [151] Q. Mais ... mais Docteur Raynault, ce que, en fait, moi,
14 ce que je veux, je veux savoir ...
15 R. Oui.
16 [152] Q. ... sur quelles études le gouvernement s'est appuyé ...
17 R. D'accord.
18 [153] Q. ... suivant l'avis ... suivant l'avis de la santé
19 publique à l'été deux mille vingt et un (2021) ...
20 R. Oui.
21 [154] Q. ... concernant la prévention de la COVID pour
22 l'infection et, par conséquent, pour la transmission.
23 R. Je regarde, là, ce que j'avais soumis. J'avais soumis
24 une étude ...
25 [155] Q. Est-ce que c'était ... oui, est-ce que c'était l'étude,

-76-

1 je peux vous aider, peut-être que c'est celle-là ...
2 **R.** Je l'ai ici, là, mais je veux juste vous la ...
3 excusez-moi.
4 ^[156]**Q.** J'ai les pièces MFR-4B, MFR-4D et MFR-4F qui ont été
5 produites au soutien de votre déclaration sous serment.
6 **R.** C'est ... ça s'appelle « *Vaccination with BNT162b2*
7 *Reduces Transmission of SRAS-CoV-2 to Household*
8 *Contacts in Israel* ».
9 ^[157]**Q.** Exactement. Donc ...
10 **R.** Est-ce qu'elle est ... Attendez, où est-ce que je
11 pourrais voir si elle a un nom, là ...
12 ^[158]**Q.** Est-ce que c'est celle en date du treize (13) ...
13 **R.** C'est une des pièces que j'avais fournies.
14 ^[159]**Q.** Est-ce que c'est celle en date du treize (13) août deux
15 mille vingt et un (2021) ou c'est une autre?
16 **R.** « *July ... this version posted July 16, 2021* ».
17 ^[160]**Q.** D'accord. Donc, c'est toujours avant le variant Delta.
18 On va continuer avec les questions.
19 **(LA STÉNOGRAPHE FAIT PRÉCISER L'ENGAGEMENT)**
20 ^[161]**Q.** — Je renonce à l'engagement, parce que docteur
21 Raynault vient de me donner le document sur lequel elle
22 s'est fondée pour avoir avisé le gouvernement d'imposer
23 la vaccination obligatoire. En fait, c'est en
24 fonction ...
25 **R.** Pour avoir ... oui, pour avoir participé à des

-77-

1 **R.** Oui, je voudrais ajouter quand même, permettez-moi
2 d'ajouter que la vaccination, c'est un moyen de
3 prévenir la transmission dans toutes sortes de
4 maladies, hein. Puis comme vous pouvez le voir en me
5 regardant, ce n'est pas d'hier que je pratique la santé
6 publique. Alors actuellement, on a, vous savez que
7 malheureusement, on a une écloison de variole simienne,
8 et on utilise la vaccination pour prévenir la
9 transmission. On le fait dans le cas de rougeole, il y
10 a de la polio actuellement à New York, on fait un
11 rappel de vaccination pour la polio, c'est une méthode
12 avérée en santé publique pour contrôler la transmission
13 que la vaccination dans les cas d'éclosion.
14 ^[165]**Q.** Je comprends, mais je ... Regardez, je ne suis pas
15 médecin comme vous le savez, et je ... J'imagine, par
16 contre, qu'on a plus de données, en fait, sur la ...
17 l'efficacité vaccinale pour ces maladies qu'on avait
18 sur l'efficacité vaccinale pour la transmission en
19 matière de COVID?
20 **R.** On a ... avec la COVID, ce qu'on n'a pas qu'on a pour
21 d'autres maladies, c'est la durée. Par contre, on a
22 beaucoup plus de gens vaccinés. On a des échantillons
23 énormes de gens vaccinés, des centaines de millions de
24 personnes qui sont vaccinées, de sorte que l'éventail
25 des effets secondaires possibles, on a un beaucoup plus

-79-

1 discussions, tout en n'étant pas la principale
2 proposeur.
3 ^[162]**Q.** D'accord, j'ai compris.
4 **R.** Je vais être très ... pour être honnête.
5 **Me STÉPHANIE GARON :**
6 Et j'ajouterais ... j'ajouterais aussi, là, que la
7 témoin a dit qu'elle faisait plusieurs heures de
8 lecture chaque semaine. Donc, quand vous dites : « Je
9 renonce parce que ... »
10 **Me NATALIA MANOLE :**
11 Est-ce que vous êtes en ... est-ce que vous êtes en
12 train de témoigner pour docteur Raynault?
13 **Me STÉPHANIE GARON :**
14 Bien non, mais c'est parce que vous expliquez pourquoi
15 vous renoncez à l'engagement, puis votre explication
16 est très tendancieuse. La témoin n'a pas dit qu'elle
17 s'était fiée uniquement sur ce document-là. Je tenais à
18 le spécifier sur les notes sténographiques.
19 **Me NATALIA MANOLE :**
20 Le fait qu'elle passe trois (3) heures aujourd'hui ne
21 change rien au fait que (interférences) ...
22 **(LA STÉNOGRAPHE MENTIONNE LA COUPURE)**
23 ^[163]**Q.** Bon, je vais continuer ...
24 **R.** Maître Manole ...
25 ^[164]**Q.** Oui, oui.

-78-

1 grand nombre que ce qu'on aurait atteint, là, dans le
2 cas de d'autres infections. Par contre, ce qu'on ne
3 sait pas, c'est si dans dix (10) ans, l'efficacité
4 qu'on voit maintenant, elle va être encore là. Ça,
5 c'est ce temps-là qu'on ...
6 ^[166]**Q.** Ce n'est pas seulement ...
7 **R.** ... n'a pas ...
8 ^[167]**Q.** Oui.
9 **R.** ... puis qu'on ne peut pas avoir pour les raisons que
10 vous comprenez.
11 ^[168]**Q.** Mais de ce que je comprends, Docteur Raynault, ce
12 n'est pas seulement après dix (10) ans qu'on ne connaît
13 pas l'efficacité, c'est même après peut-être quelques
14 semaines, parce qu'il y a beaucoup de gens qui se font
15 vacciner et qui contractent la COVID-19 par la suite.
16 Comme vous, par exemple, vous êtes allée au chalet pour
17 vous isoler pour ne pas contaminer votre fille qui
18 était elle aussi probablement vaccinée, donc vous êtes
19 allée vous isoler au chalet.
20 **R.** Comme je vous ai dit, la vaccination, ça ne prévient
21 pas à cent pour cent (100 %) l'infection. Alors, il y a
22 d'autres mesures à prendre, je pourrais vous ... on
23 n'entrera pas dans mon cas personnel, mais je peux vous
24 dire qu'il y a une mesure qui n'a pas été prise par une
25 compagnie qui a fait que je me suis infectée. Mais il y

-80-

1 a d'autres mesures à prendre que ça, et c'est la
2 vaccination ... Mais je suis très contente d'avoir été
3 vaccinée, parce que j'ai eu une maladie qui était
4 relativement peu sévère, et vu mon grand âge, j'aurais
5 pu me retrouver aux soins intensifs.

6 [169] Q. Je comprends. Mais on ne sait pas, n'est-ce pas,
7 n'est-ce pas qu'on ne sait pas, en fait, on n'a pas la
8 certitude de ce qui ... des symptômes que vous auriez
9 eus si vous n'étiez pas vaccinée, mais je comprends que
10 vous me dites qu'à cause de votre âge, vous êtes plus
11 susceptible, en fait, de développer une maladie plus
12 grave?

13 R. Plus grave.

14 [170] Q. Sans être vaccinée.

15 R. L'âge est clairement un facteur de risque pour les
16 infections.

17 [171] Q. D'accord.

18 R. C'est pour ça qu'on a ...

19 [172] Q. D'accord.

20 R. ... qu'on était très content au Québec d'avoir un taux
21 de vaccination élevé chez notre population âgée, parce
22 que c'était un objectif qui était d'autant plus
23 important. Les personnes vulnérables sont les gens très
24 âgés et les gens qui ont des conditions chroniques.

25 [173] Q. D'accord. Pensez-vous que les autorités sanitaires

-81-

1 qu'aurait entraînés le retrait des travailleurs non
2 vaccinés. Lors de cette conférence de presse, le
3 ministère Dubé a indiqué que cette décision avait été
4 prise conformément à une recommandation de la direction
5 générale de la santé publique formulée le même jour. Il
6 a même indiqué que les tests réguliers de dépistage
7 assuraient la protection des patients vulnérables.

8 Or, dans votre déclaration sous serment en date du
9 vingt-cinq (25) octobre *deux mille vingt-deux (2022)*,
10 vous écriviez au paragraphe 32 de votre déclaration qui
11 était produite au dossier de la cour et utilisée contre
12 notre demande, à l'encontre de notre demande, je cite :

13 « La vaccination est la seule véritable
14 mesure permettant de prévenir la
15 transmission du virus, alors que les tests
16 de dépistage sont davantage utilisés en
17 appui, en prévention secondaire, afin de
18 détecter le virus chez des personnes déjà
19 contaminées. »

20 Comment pouvez-vous expliquer, Docteur Raynault, que
21 la santé publique ait adopté une recommandation en
22 totale contradiction à votre affirmation sur les tests
23 de dépistage? Et je répète, vous avez affirmé le
24 vingt-cinq (25) octobre, quelques jours avant la
25 conférence de presse, que « la vaccination est la seule

-83-

1 auraient pu aller de l'avant avec le projet
2 d'obligation vaccinale si le comité d'éthique n'avait
3 pas donné un avis favorable à la vaccination
4 obligatoire des travailleurs de la santé en septembre
5 deux mille vingt et un (2021)?

6 R. Si les autorités seraient allées plus rapidement ou
7 plus lentement?

8 [174] Q. Non non, si le comité d'éthique n'avait pas ...

9 R. Oui.

10 [175] Q. ... changé son avis qu'il avait donné en janvier deux
11 mille vingt et un (2021), est-ce que le gouvernement
12 aurait pu aller de l'avant dans le projet d'obligation
13 vaccinale?

14 R. Écoutez, je ... il faudrait poser la question aux
15 autorités gouvernementales, là, sur l'importance de
16 l'avis du comité d'éthique dans leurs décisions parmi
17 les autres avis qu'ils recevaient.

18 [176] Q. D'accord. Dans une conférence de ...

19 R. Je ne peux pas témoigner pour eux.

20 [177] Q. Dans une conférence de presse organisée le trois (3)
21 novembre deux mille vingt et un (2021), les autorités
22 sanitaires ont annoncé qu'elles avaient décidé de
23 passer de la vaccination obligatoire au dépistage
24 obligatoire pour éviter les bris de services
25 préjudiciables à l'offre de soins à la population

-82-

1 véritable mesure permettant de prévenir la transmission
2 du virus ».

3 R. La ... je ne vois pas d'incohérence, là, dans ce que
4 vous dites. La vaccination, tant qu'à moi, est vraiment
5 la mesure qui prévient de s'infecter. Le dépistage,
6 c'est une mesure de ... j'appellerais de « *damage*
7 *control* » une fois que la personne est infectée. Alors,
8 on la dépiste, mais il faut qu'elle ait été infectée
9 pour qu'on la dépiste ...

10 [178] Q. Mais Docteur Raynault, mais ...

11 R. ... et on la retire.

12 [179] Q. Oui.

13 R. Oui, c'est ça.

14 [180] Q. Mais Docteur Raynault, vous n'avez pas dit dans votre
15 déclaration que la vaccination est la seule véritable
16 mesure permettant de prévenir la contamination, vous
17 avez écrit :

18 « La vaccination est la seule véritable
19 mesure permettant de prévenir la
20 transmission du virus. »

21 Et vous savez pourquoi vous avez écrit cela? Parce que
22 nous, dans notre demande, on demandait à la Cour comme
23 alternative à l'obligation vaccinale de permettre aux
24 travailleurs de la santé non vaccinés de se faire
25 tester régulièrement. Alors, le juge a refusé notre

-84-

1 demande en s'appuyant sur votre déclaration à l'effet
2 que la vaccination était la seule véritable mesure
3 permettant de prévenir la transmission du virus.
4 Comment avez-vous pu soutenir le vingt-cinq (25)
5 octobre deux mille vingt et un (2021) que « la
6 vaccination est la seule véritable mesure permettant de
7 prévenir la transmission du virus »? Et concernant la
8 déclaration de la docteure Opatrny, elle a dit que :
9 « La vaccination demeure la seule mesure disponible
10 pour assurer une protection adéquate du réseau de la
11 santé des services ... de la santé des ... et des
12 usagers », alors que seulement dix (10) jours après
13 cette déclaration, le docteur Horacio Arruda déclare de
14 la ... lors la de conférence de presse : « On va
15 protéger le milieu par les tests de dépistage qui vont
16 avoir lieu. » N'est-il pas vrai que vous avez fait une
17 fausse déclaration quelques jours avant la conférence
18 de presse?
19 **Me STÉPHANIE GARON :**
20 Donc, je vais m'objecter à vos multiples questions,
21 Maître Manole, je vais vous demander de les poser une à
22 la fois afin qu'on puisse laisser la docteure Raynault
23 répondre, et je vais vous demander également de la
24 laisser compléter ses réponses avant d'ajouter des
25 questions subséquentes.

-85-

1 à la cour, lors de laquelle le procureur général du
2 Québec s'est servi de votre déclaration pour faire
3 rejeter notre demande?
4 **R.** Premièrement, je n'ai pas fait cette déclaration-là en
5 fonction de vos demandes, là, c'est ... La vaccination,
6 c'est vraiment la mesure, je dis « LA » mesure, avec un
7 grand L puis un grand A, qui va prévenir l'infection,
8 qui va prévenir la transmission. Il y a d'autres
9 mesures qui peuvent prévenir la transmission, c'est des
10 mesures qui sont beaucoup moins intéressantes,
11 beaucoup ... qui sont des mesures qui sont beaucoup
12 moins passives.
13 Alors, je m'explique. Quand on se fait vacciner, il
14 faut être actif pour aller chercher le vaccin, mais une
15 fois qu'on l'a dans le bras, passivement, il nous
16 protège. On peut aller dans un *party*, ça fonctionne. À
17 l'hôpital aussi, ça fonctionne. Ça fonctionne dans ...
18 dans tous les cas, ça diminue le risque de transmission
19 sans qu'on ait quoi que ce soit à faire passé le geste
20 initial de se faire vacciner.
21 Les autres mesures qui préviennent la transmission,
22 elles demandent beaucoup plus de participation,
23 beaucoup plus de ressources. Et le dépistage, pour moi,
24 c'est un moindre mal si les gens ne sont pas vaccinés,
25 et c'est très ... La preuve, c'est qu'il faut le faire

-87-

***** OBJECTION 5 *****

1 **Me NATALIA MANOLE :**
2
3 ^[181]**Q.** Docteure Raynault, le vingt-cinq (25) octobre deux
4 mille vingt et un (2021), en réponse à notre demande
5 dans laquelle on offrait comme alternative les tests de
6 dépistage réguliers, vous avez répondu, par déclaration
7 sous serment qui était déposée au dossier à l'encontre
8 de notre demande, que la vaccination, je cite, « est la
9 seule véritable mesure permettant de prévenir la
10 transmission du virus », et j'insiste sur la
11 « transmission », alors que le trois (3) novembre ...
12 **Me STÉPHANIE GARON :**
13 Mais Maître Manole, quelle est votre question? Vous
14 argumentez avec la témoin et vous nous expliquez votre
15 position, pouvez-vous poser une question, s'il vous
16 plaît?
17 **Me NATALIA MANOLE :**
18 ^[182]**Q.** Comment vous avez pu soutenir (interférences) ...
19 Est-ce que vous m'entendez? Oui, est-ce que vous
20 m'entendez maintenant? Bon.
21 **R.** Hum, hum, oui.
22 ^[183]**Q.** Comment vous avez pu faire cette déclaration, Docteure
23 Raynault, qui contredit entièrement les affirmations du
24 gouvernement en date du trois (3) novembre deux mille
25 vingt et un (2021), tout de suite après notre audience

-86-

1 trois (3) fois par semaine à la grandeur du réseau. Et
2 je pense que ça, ça a été soulevé aussi par ... c'est
3 quelque chose qui est plus risqué.
4 Je dois dire que j'ai donné cet avis-là aussi dans
5 le secteur culturel, où je m'occupais de conseiller les
6 producteurs pour la prévention de la transmission, et
7 ils avaient ... disons, ils étaient plutôt en faveur de
8 dépistages sériés. Et c'est le même avis que je leur ai
9 donné, que la meilleure façon, c'était de s'assurer que
10 leurs employés, que leurs acteurs soient vaccinés, et
11 que le dépistage, bien c'était un second choix, et que
12 ça ... c'est ... Évidemment, si on n'a pas le premier,
13 il y a les équipements de protection, il y a le lavage
14 des mains, il y a la distance qu'on essaie d'installer
15 dans le milieu hospitalier. Mais la première mesure
16 pour un médecin de santé publique, puis je suis
17 convaincue, pour avoir discuté avec lui très souvent,
18 pour le docteur Horacio Arruda, reste la vaccination.
19 Maintenant, les autorités gouvernementales, moi, je
20 n'étais pas de la discussion, je ne gère pas le réseau
21 de la santé. La direction générale de la santé
22 publique, ou la DGGEOP maintenant, là, pour ce qui est
23 de moi, ne s'occupe pas de la gestion de voir s'il y a
24 une pénurie de ressources ou pas, et donc une décision
25 de gestion de risque a été prise par les autorités

-88-

1 gouvernementales soutenues par le directeur national de
2 l'époque, je n'ai pas participé à cette décision-là.
3 ^[184] Q. J'aimerais avoir une copie, Docteur Raynault, de
4 l'analyse bénéfiques/risques du dépistage régulier par
5 rapport à la vaccination obligatoire, comme
6 engagement ... 5? Comme cinquième engagement? Je ne me
7 souviens plus.
8 R. C'est ...
9 Me STÉPHANIE GARON :
10 Avant, de prendre l'engagement, est-ce qu'on peut
11 demander au témoin si ce document-là existe?
12 R. Ce document-là n'existe pas, puis il doit être ...
13 Bien, en tout cas, à ma connaissance, si ... je ne sais
14 pas ce qu'il s'est passé du côté de chez docteur
15 Opatrny, peut-être que ... mais à ma connaissance ...
16 Moi, je n'ai pas participé à cette décision-là, et un
17 document qui analyse les risques et les bénéfiques,
18 c'est en fonction d'une situation à un moment donné, ce
19 n'est pas un document général qui est produit puis qui
20 vaut pour toutes les situations. Alors ...
21 Me NATALIA MANOLE :
22 ^[185] Q. Docteur Raynault, n'est-il pas vrai ...
23 Me STÉPHANIE GARON :
24 Mais attention, avant d'aller ... avant d'aller plus
25 loin, là, je veux juste qu'on ... on va fermer le cas,

-89-

1 prioritaires les travailleurs de la santé.
2 ^[187] Q. Alors, qu'est-ce qui a changé, qu'est-ce qu'il s'est
3 passé à l'été deux mille vingt et un (2021) pour que,
4 tout d'un coup, le gouvernement introduise l'obligation
5 vaccinale des travailleurs de la santé après avoir
6 accepté les tests de dépistage?
7 R. Là, les ... un test de dépistage, là, c'est une
8 technologie, on peut l'utiliser de toutes sortes de
9 façons. La question de dépister séquentiellement les
10 travailleurs de la santé non vaccinés, ce n'était pas
11 implanté dans le réseau, on testait les travailleurs de
12 la santé qui étaient symptomatiques, qui croyaient
13 avoir des symptômes ou qui étaient des contacts dans le
14 cas d'une éclosion, là. Il n'y avait pas de politique
15 de dépister trois (3) fois par semaine tous les
16 travailleurs de la santé non vaccinés, symptômes, pas
17 symptômes. C'est une différence majeure, là, dans les
18 deux (2) stratégies de dépistage.
19 ^[188] Q. Oui oui.
20 R. Je comprends que c'est le même test qu'on utilise, mais
21 on ne l'utilise pas de la même façon.
22 ^[189] Q. Mais il l'a considéré ...
23 R. Avec le même objectif.
24 ^[190] Q. ... comme étant suffisant avant l'imposition de la
25 vaccination. Ce moyen de protection a été considéré

-91-

1 là, de cet engagement-là. Donc est-ce que, comme le
2 document n'existe pas et que le témoin n'en a pas
3 connaissance ...
4 Me NATALIA MANOLE :
5 Alors, je ...
6 Me STÉPHANIE GARON :
7 ... est-ce que vous maintenez ...
8 Me NATALIA MANOLE :
9 Non non, je renonce, non, je renonce à l'engagement,
10 puisque le document n'existe pas.
11 Me STÉPHANIE GARON :
12 Merci.
13 Me NATALIA MANOLE :
14 ^[186] Q. Docteur Raynault, êtes-vous au courant que même avant
15 l'introduction de l'obligation de vaccination, de cette
16 discussion même, les travailleurs de la santé se
17 faisaient tester régulièrement?
18 R. Ah, bien ... je suis très certainement au courant de
19 ça, oui. Mais ils ne se faisaient pas tester ... ils se
20 faisaient tester quand ils étaient symptomatiques. Et
21 on a favorisé l'accès aux tests pour les travailleurs
22 de la santé, et encore maintenant, quand on a eu une
23 pénurie de tests PC ... de réactifs pour les tests PCR
24 à la fin de l'année deux mille vingt et un (2021), on a
25 continué de privilégier dans nos clientèles

-90-

1 suffisant pour assurer la protection du milieu de la
2 santé et des services sociaux, puisque c'est comme ça
3 que le système a fonctionné. Et finalement, de toute
4 façon, le gouvernement a considéré que les tests de
5 dépistage réguliers assuraient la protection du milieu
6 des soins de la santé ... du milieu de la santé et des
7 services sociaux, en contradiction avec ce que vous
8 avez écrit dans votre déclaration sous serment.
9 Et maintenant, c'est la question, maintenant, c'est
10 la question. Docteur Raynault, est-ce que vous
11 considérez toujours que, je cite : « La vaccination est
12 la seule véritable mesure permettant de prévenir la
13 transmission du virus », ce que vous avez déclaré le
14 vingt-cinq (25) octobre?
15 R. Je continue de penser que la meilleure mesure, la plus
16 efficace, celle qu'on doit promouvoir le plus, c'est la
17 vaccination. Je ne suis d'ailleurs pas la seule à le
18 faire, si vous lisez ce que l'Agence de la santé
19 publique du Canada, ce que les principales agences de
20 santé publique dans le monde, l'OMS, l'ICDC, le CDC, il
21 y a plusieurs ... La majorité, en fait, je n'en connais
22 pas qui ne font pas de la promotion de la vaccination
23 actuellement, actuellement, parce qu'actuellement, on a
24 un vaccin efficace disponible. Vous parlez de
25 stratégies qui existaient quand on faisait du mieux

-92-

1 qu'on pouvait avec ce qu'on avait, en l'absence d'un
2 vaccin disponible. Alors, on a fait qu'on pouvait, puis
3 on a eu des décès avec ce qu'on pouvait. Et là, on
4 essaie de faire le maximum, et on a vu une chute avec
5 la vaccination, là, dans les CHSLD, une chute de la
6 mortalité, fort heureusement. Mais la situation n'était
7 pas idéale, mais on ... auparavant, mais on n'avait pas
8 la vaccination disponible. Ce qu'on a maintenant, c'est
9 pour ça que la plupart des pays, des démocraties
10 occidentales, ont changé leurs stratégies en mettant
11 l'accent sur la vaccination.
12 ^[191]Q. Mais, Docteur Raynault, j'ai l'impression que vous
13 contournez en fait ma question, et j'aimerais vraiment
14 avoir une réponse *straight forward* de votre part, très
15 honnête. Je veux savoir pourquoi vous avez déclaré le
16 vingt-cinq (25) octobre que la vaccination était la
17 seule véritable mesure permettant de prévenir la
18 transmission du virus, alors que le trois (3) novembre
19 deux mille vingt et un (2021), le gouvernement disait
20 lors de la conférence de presse que les tests de
21 dépistage réguliers assuraient la protection du milieu
22 de la santé et des services sociaux?
23 R. Le gouvernement, puis là, je pense que je n'étais pas
24 de celles qui a pris cette décision-là ni même qui a
25 assisté à la ... aux discussions entraînant le fait de

-93-

1 questions-là. Qui serait en mesure de répondre à ces
2 questions-là?
3 Me STÉPHANIE GARON :
4 Je vais m'objecter à ces questions-là, Maître Manole,
5 simplement pour vous dire que la docteur Raynault
6 vient de répondre trois (3) fois à cette même question.
7 Donc, vous soumettez, vous argumentez avec la témoin
8 que ses déclarations sont contradictoires avec les
9 conférences de presse du gouvernement. Vous lui avez
10 posé la question trois (3) fois, elle vous a répondu
11 trois (3) fois. Je comprends que la réponse ne vous
12 convient pas, mais c'est sa réponse. Donc ...
13 *** OBJECTION 6 ***
14 Me NATALIA MANOLE :
15 Pas du tout.
16 Me STÉPHANIE GARON :
17 ... elle était en mesure de répondre. Je ne ...
18 Me NATALIA MANOLE :
19 Elle me convient ... J'ai la déclaration devant moi,
20 Maître Garon, vous étiez là ...
21 Me STÉPHANIE GARON :
22 Mais vous considérez ...
23 Me NATALIA MANOLE :
24 ... avec moi ...
25 ///

-95-

1 surseoir à la vaccination obligatoire des travailleurs
2 pour cause de pénurie de main-d'œuvre, et donc peser
3 le pour et le contre. Mais ça, il faudrait poser cette
4 question-là à quelqu'un qui était là lors de ces
5 discussions-là. Moi, je vous donne mon avis de médecin
6 de santé publique, je suis conseillère au gouvernement,
7 et la vaccination en santé publique, c'est la mesure
8 phare dans ce qui ... de la protection des ... Parce
9 que c'est une mesure, une fois qu'on a le vaccin dans
10 le bras, ça fonctionne, ça fonctionne quel que soit ce
11 qu'on fait. Les autres mesures sont plus imparfaites et
12 plus coûteuses en termes de ressources humaines et
13 financières.
14 ^[192]Q. Donc, Docteur Raynault, pour votre information, la ...
15 maître Garon a confirmé le fait que vous étiez la
16 personne appropriée, adéquate pour répondre à ces
17 questions concernant même la conférence de presse du
18 trois (3) novembre deux mille vingt et un (2021) et les
19 décisions qui ont été prises concernant les dépistages
20 réguliers des travailleurs de la santé. Donc
21 normalement, vous devriez répondre à ces questions et
22 pouvoir m'expliquer la contradiction entre votre
23 déclaration et les affirmations du gouvernement
24 quelques jours plus tard, mais je comprends vous me
25 dites que vous n'êtes pas en mesure de répondre à ces

-94-

1 Me STÉPHANIE GARON :
2 Vous considérez qu'il y a une contradiction, la témoin
3 vous répond qu'elle ne le considère pas comme vous,
4 qu'elle n'a pas la même lecture que vous de la
5 situation. Vous avez posé la question trois (3) fois,
6 s'il vous plaît, évitez de poser la même question une
7 quatrième fois, je vous invite à passer ...
8 Me NATALIA MANOLE :
9 D'accord.
10 Me STÉPHANIE GARON :
11 ... à la question suivante.
12 Me NATALIA MANOLE :
13 ^[193]Q. D'accord. Docteur Raynault, est-ce que vous considérez
14 que les tests de dépistage réguliers sont efficaces
15 afin de protéger contre la transmission et, par
16 conséquent, les personnes vulnérables?
17 R. Les tests de dépistage réguliers ont une efficacité
18 certaine pour ... à court terme, mais sont imparfaits.
19 Sont imparfaits, parce qu'on peut être contaminé puis
20 avoir un test négatif. Ils sont imparfaits aussi parce
21 qu'il faut mettre en place tout ça, et ils sont ...
22 ^[194]Q. Est-ce que les vaccins sont parfaits?
23 R. Les vaccins ne sont pas parfaits, mais ...
24 Me STÉPHANIE GARON :
25 Je ... là, j'interviens encore. Laissez-la finir sa

-96-

1 réponse sur les tests, puis ensuite, on posera la
2 question sur les vaccins.
3 [195] Q. Donc, Docteur Raynault, terminez votre réponse sur
4 l'efficacité des tests de dépistage, puis ensuite,
5 répondez à la question que maître Manole vous a posée
6 sur les vaccins.
7 **Me NATALIA MANOLE :**
8 Elle a déjà répondu, ça va.
9 **Me STÉPHANIE GARON :**
10 Mais elle n'avait pas terminé, vous lui avez coupé la
11 parole, elle n'avait pas terminé sa réponse, Maître
12 Manole, laissez-la terminer ...
13 **Me NATALIA MANOLE :**
14 Mais elle a répondu, ça va.
15 **Me STÉPHANIE GARON :**
16 Laissez-la terminer ses réponses, s'il vous plaît.
17 **Me NATALIA MANOLE :**
18 [196] Q. Continuez, Docteur Raynault.
19 **R.** Oui. Alors, vous savez, je le répète, il y a une
20 hiérarchie des mesures, hein, puis il faut plusieurs
21 mesures pour régler un problème de santé publique.
22 Alors, les tests, ça fait partie de la panoplie des
23 mesures, comme les équipements de protection, comme le
24 lavage des mains, mais la vaccination, c'est la mesure
25 qui est, pour un médecin de santé publique, qui est le

-97-

1 que ça, ça a été implanté.
2 [200] Q. Oui.
3 **R.** Mais par contre, il y a beaucoup d'études sur
4 l'efficacité des tests, sur la valeur prédictive
5 positive, il y a un corpus d'études énorme, dont
6 j'ai ... que j'ai consulté à répétition, mais c'est un
7 corpus énorme sur l'efficacité des tests.
8 [201] Q. Donc, il n'y a pas d'étude qui compare l'efficacité des
9 vaccins aux tests de dépistage quant à leur efficacité
10 afin de prévenir la transmission, c'est exact?
11 **R.** Au Québec, parce qu'il faudrait que ça soit fait au
12 Québec, je n'ai pas vu d'étude qui a testé la
13 vaccination versus ... parce qu'aurait fallu
14 randomiser ... Pour réaliser une étude comme ça, aurait
15 fallu randomiser des milieux qui ont appliqué la
16 vaccination obligatoire avec des milieux qui ont
17 appliqué le dépistage trois (3) fois par semaine. Ça
18 n'a pas été fait au Québec, donc il n'y a pas d'étude
19 qui me permettrait de répondre à votre question. Comme
20 je vous disais, Maître Manole ...
21 [202] Q. Et au niveau international ... Ah, pardon.
22 **R.** ... les évidences qui supportent les décisions
23 s'appuient sur ... sur un nombre important d'évidences
24 scientifiques, mais celle qui répond complètement à une
25 question qui soutient une politique, ça n'existe à peu

-99-

1 médecin ... qui est la mesure à recommander en premier.
2 Que le gouvernement ait pris une décision pour une
3 question de gestion de risques, de pénurie de
4 main-d'oeuvre, de substituer cette mesure-là par un
5 dépistage trois (3) fois par semaine, qui a été
6 conseillé certainement par le comité de
7 microbiologistes qui siègent sous docteur Opatrny,
8 c'est certainement une mesure qui, en l'absence de la
9 vaccination, est une mesure substitutive, mais
10 néanmoins, la vaccination reste meilleure.
11 [197] Q. Sur quelles études vous basez-vous pour dire que la
12 vaccination, ou deux (2) doses de vaccin, ou plusieurs,
13 offrent une meilleure protection contre la transmission
14 que les tests de dépistage réguliers? S'il n'y a pas
15 d'études, vous pouvez me dire qu'il n'y a pas d'études.
16 **R.** Ah non, mais ... Là, vous parlez d'une stratégie qui a
17 été mise au Québec, hein. À ma ...
18 [198] Q. Non, je vous ... je ... Vous avez fait ...
19 **R.** Non non ...
20 [199] Q. ... une affirmation ...
21 **R.** Non non, Maître Manole, je me permets, je veux répondre
22 au complet, là. Il n'y a pas une étude qui va décider
23 en l'air, pas dans un contexte incarné, qu'une mesure
24 versus une autre mesure. Moi, je ne connais pas d'étude
25 au Québec qui aurait réalisé ça depuis que cette ...

-98-

1 près pas, là, avec la COVID.
2 [203] Q. Est-ce que vous avez connaissance des études
3 internationales qui comparent les deux (2) moyens de
4 prévention de la transmission?
5 **R.** J'ai ... dans un contexte comme au Québec, là, je n'ai
6 pas de ... je n'ai pas de référence, là, à vous
7 suggérer.
8 [204] Q. Dans le cas d'éclosions nosocomiales recensées dans les
9 établissements du réseau depuis avril deux mille vingt
10 et un (2021), est-ce que les autorités sanitaires
11 disposent de données probantes qui permettent de
12 distinguer celles qui ont pour origine un travailleur
13 de la santé régulièrement testé et non vacciné et
14 celles qui ont pour origine un travailleur de la santé
15 vacciné?
16 **R.** Sur les investigations d'éclosions, j'ai ... moi,
17 personnellement, là, je n'ai pas ces données-là. De
18 toute façon, c'est ... des investigations d'éclosions,
19 c'est, règle générale, c'est très confidentiel, alors
20 on n'identifie pas la personne pour le faire savoir au
21 gouvernement qu'il s'agissait de telle personne dans
22 tel petit lieu. Vous comprenez qu'il y a des CHSLD qui
23 sont minuscules, où il y a deux (2) personnes pas
24 vaccinées, il y a une question de confidentialité
25 aussi.

-100-

1 [205] **Q.** Oui oui. Mais j'aimerais savoir, comme engagement, je
2 ne sais pas si c'est cinquième ou sixième, le nombre
3 des cas d'écllosion nosocomiale recensés dans les
4 établissements du réseau depuis août deux mille vingt
5 et un (2021) qui ont eu pour origine un travailleur de
6 la santé régulièrement testé et qui ont eu pour origine
7 un travailleur de la santé vacciné, et donc pas testé.
8 *** **ENGAGEMENT 4 *****
9 **R.** Je n'ai pas ça à ma disposition ...
10 [206] **Q.** Est-ce que vous savez ...
11 **R.** ... je ne peux pas vous le fournir.
12 [207] **Q.** Vous ne pouvez pas le fournir, pourquoi?
13 **Me STÉPHANIE GARON :**
14 [208] **Q.** On va le noter, maître ... Docteur Raynault, on va
15 noter l'engagement, de toute manière, je pense qu'on y
16 a déjà répondu, là, dans les demandes de
17 préengagements. On va analyser ça, puis on va donner
18 suite à la demande d'engagement. Ça va?
19 **R.** Ce qu'on ... Oui.
20 **Me NATALIA MANOLE :**
21 Oui.
22 **R.** Ce qu'on a, c'est un ... Maître Manole, c'est un
23 préposte, hein. C'est-à-dire avant ... avant qu'on
24 vaccine dans les CHSLD, puis après qu'on ait vacciné,
25 là. Ça, on a ça. Ça a déjà été fourni d'ailleurs.

-101-

1 formule une objection ...
2 **Me NATALIA MANOLE :**
3 Excusez-moi, mais ...
4 **Me STÉPHANIE GARON :**
5 Mais Maître Manole, on ne s'obstinera pas longtemps
6 là-dessus, on va ... c'est noté aux notes ...
7 **Me NATALIA MANOLE :**
8 Vous ne respectez pas ...
9 **Me STÉPHANIE GARON :**
10 Non, mais ...
11 **Me NATALIA MANOLE :**
12 ... le Code de procédure civile.
13 **Me STÉPHANIE GARON :**
14 S'il vous plaît, laissez-moi finir. Je veux qu'on note
15 l'objection aux notes sténographiques, et c'est tout,
16 vous pouvez poursuivre. Je n'empêcherai pas le témoin
17 de répondre ni ne m'objecterai à l'engagement, mais je
18 veux que ça soit noté, simplement.
19 **Me FRANÇOIS-ALEXANDRE GAGNÉ :**
20 J'ai une question ...
21 **Me NATALIA MANOLE :**
22 [210] **Q.** Savez-vous ...
23 **Me FRANÇOIS-ALEXANDRE GAGNÉ :**
24 ... juste pour qu'on puisse répondre à votre engagement
25 comme il le faut. Bien, Maître Manole, si vous

-103-

1 [209] **Q.** (Interférences) non, je (interférences) ...
2 **Me STÉPHANIE GARON :**
3 Je vais ajouter aussi ...
4 **Me NATALIA MANOLE :**
5 La ligne a été, excusez-moi, la ligne ... excusez-moi,
6 la ligne a ... la ligne a été coupée, moi, je n'ai pas
7 entendu, excusez-moi, depuis la ...
8 **Me STÉPHANIE GARON :**
9 Oui, je vais juste formuler une objection ici sur la
10 pertinence pour tout ce qui touche les statistiques ou
11 les contaminations avant que les mesures que vous
12 contestez soient adoptées, donc ...
13 **Me NATALIA MANOLE :**
14 Mais c'est ... j'ai dit : à partir ...
15 **Me STÉPHANIE GARON :**
16 ... avant le mois de septembre.
17 *** **OBJECTION 7 *****
18 **Me NATALIA MANOLE :**
19 Mais j'ai dit : à partir du mois d'août deux mille
20 vingt et un (2021), c'est la date à laquelle la
21 décision a été prise pour l'obligation de vaccination.
22 **Me STÉPHANIE GARON :**
23 Oui, qui devait entrer en vigueur le quinze (15)
24 octobre, qui a été repoussé au quinze (15) novembre, et
25 qui n'a jamais été appliqué. Donc, je fais ... je

-102-

1 souhaitez ...
2 **Me NATALIA MANOLE :**
3 Oui.
4 **Me FRANÇOIS-ALEXANDRE GAGNÉ :**
5 ... qu'on y réponde.
6 **Me NATALIA MANOLE :**
7 Oui, allez-y.
8 **Me FRANÇOIS-ALEXANDRE GAGNÉ :**
9 La différence entre la demande que vous faites en
10 engagement 4, si je ne me trompe pas, et la demande que
11 vous avez déjà faite au numéro 24A de vos demandes de
12 préengagements du vingt-sept (27) juillet, juste la
13 distinguer, parce que pour moi, c'est la même chose.
14 Fait que si vous voulez une réponse différente, me dire
15 en quoi c'est différent.
16 **Me NATALIA MANOLE :**
17 J'ai dit, bien non, depuis août deux mille vingt et un
18 (2021).
19 **Me FRANÇOIS-ALEXANDRE GAGNÉ :**
20 Oui, mais c'est parce que votre demande précédente est
21 encore plus large, donc ça inclut depuis le mois d'août
22 deux mille vingt et un (2021), on a déjà répondu à
23 cette question-là.
24 **Me STÉPHANIE GARON :**
25 Moi, je propose qu'on discute de ça après

-104-

1 l'interrogatoire si vous êtes d'accord, Maître Manole,
2 pour ne pas prendre le temps, là.
3 **Me NATALIA MANOLE :**
4 D'accord, bien sûr, je suis d'accord, oui.
5 [211]Q. Savez-vous, Docteur Raynault, s'il y a plus
6 d'éclotions causées par les travailleurs vaccinés que
7 par des travailleurs non vaccinés qui se font tester
8 régulièrement?
9 **R.** Vous savez, la majorité des travailleurs sont vaccinés,
10 hein, actuellement, puis on a vu une chute des
11 éclotions, là, avec la vaccination, avec Delta, on ...
12 ça a continué. Avec Omicron, il y a eu plusieurs
13 éclotions, mais qui ont été de petite envergure et
14 facilement contrôlées, et chez des gens qui étaient peu
15 malades, là. Alors le ...
16 [212]Q. Excusez-moi, Docteur Raynault, je vous prie de
17 répondre à la question, c'est une question à laquelle
18 vous pouvez répondre « oui » ou « non ». Savez-vous
19 s'il y a plus des éclotions causées par les
20 travailleurs de la santé vaccinés que par les
21 travailleurs non vaccinés qui se font tester
22 régulièrement, est-ce que vous savez?
23 **R.** Je vous explique que non, et que la majorité, la grande
24 majorité ...
25 [213]Q. Non, vous ne savez pas, ou non, ce n'est pas le cas?

-105-

1 la source de l'information?
2 **R.** Alors, je vous ai répondu sur les données qu'on avait,
3 sur l'efficacité du vaccin contre la COVID-19 chez les
4 travailleurs de la santé du Québec, qui était produit
5 par le SIC, une étude qui a été publiée, là, le vingt
6 et un (21) juin deux mille vingt et un (2021).
7 [216]Q. Confirmez-vous que les objectifs déclarés par les
8 autorités sanitaires pour instaurer les primes et
9 autres montants forfaitaires étaient d'attirer du
10 nouveau personnel dans le réseau de la santé, de
11 retenir le personnel présent, et l'encourager à
12 augmenter sa disponibilité afin de maintenir l'offre de
13 soins à la population?
14 **Me STÉPHANIE GARON :**
15 Je fais une objection ici, ce n'est pas le bon témoin
16 pour répondre à ces questions-là, là. Les objectifs du
17 gouvernement en termes de maintien de personnel ou de
18 recrutement de personnel, ce n'est pas du tout, là,
19 dans le champ de compétence, là, de la docteur
20 Raynault qui est médecin de santé publique. Et qui
21 conseille le gouvernement pour les mesures ...
22 ***** OBJECTION 8 *****
23 **Me NATALIA MANOLE,**
24 Mais si elle ne le sait pas, elle le dit. Excusez-moi,
25 Maître Garon, elle peut répondre qu'elle ne le sait

-107-

1 **R.** Non, je ne le sais pas, et je ne peux pas le savoir,
2 parce que la grande majorité des travailleurs de la
3 santé sont vaccinés.
4 [214]Q. D'accord. Si les autorités sanitaires ne disposent pas
5 de telles données comparatives, comment est-il possible
6 d'affirmer qu'en matière de prévention de la
7 transmission, la vaccination est beaucoup plus efficace
8 que les tests de dépistage réguliers pour éviter la
9 transmission aux patients?
10 **R.** Le programme de tests de dépistage réguliers, là, comme
11 je vous ai déjà répondu, n'a pas été évalué au Québec,
12 et la grande majorité des travailleurs sont vaccinés,
13 de sorte que ça devient très ... Tout n'est pas
14 évaluable, hein, tout n'est pas évaluable. Quand on a
15 quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) des travailleurs
16 de la santé qui ont eu deux doses, c'est peu probable
17 qu'on réussisse à mettre en évidence quelque chose sur
18 les trois pour cent (3 %) des autres.
19 [215]Q. OK, on continue. Puisqu'en août deux mille vingt et un
20 (2021), l'objectif de l'obligation vaccinale des
21 travailleurs de la santé était de prévenir l'infection
22 et la transmission dans le cadre des soins de la santé,
23 quelle efficacité vaccinale contre l'infection et la
24 transmission a été prise en considération à ce
25 moment-là pour atteindre cet objectif, et quelle était

-106-

1 pas.
2 **Me STÉPHANIE GARON :**
3 Mais je m'objecte, parce que vous n'avez pas le bon
4 témoin pour poser vos questions.
5 **Me NATALIA MANOLE :**
6 Mais elle va le dire qu'elle ne le sait pas.
7 [217]Q. Docteur Raynault ...
8 **Me STÉPHANIE GARON :**
9 Elle vous a déjà ...
10 **Me NATALIA MANOLE :**
11 [218]Q. ... est-ce que vous savez quel était l'objectif de ces
12 primes et montants forfaitaires? Si vous ne le savez
13 pas, vous le dites, vous ne le savez pas; si vous le
14 savez, vous dites que vous le savez.
15 **R.** Je n'ai pas participé à ces discussions qui ont eu lieu
16 dans une autre unité que celle dans laquelle je
17 travaille.
18 [219]Q. Donc, vous ne le savez pas?
19 **R.** Non.
20 [220]Q. Avez-vous été consultée concernant la décision du
21 ministère de la Santé et des Services sociaux de
22 réserver et de maintenir réservés depuis le seize (16)
23 octobre deux mille vingt et un (2021) les avantages
24 pécuniaires aux seuls travailleurs de la santé
25 vaccinés?

-108-

1 **R.** Je ... toutes les mesures, là, dont vous parlez, qui
2 ont été prises, là, par les gens qui s'occupent des
3 ressources humaines, ce n'est pas des mesures sur
4 lesquelles j'ai été consultée. Ni participé ...
5 [221] **Q.** Mais qu'est-ce que vous voulez dire, « c'était ... »
6 **R.** ... à ces discussions. Ce n'est pas pris dans mon
7 unité.
8 [222] **Q.** Mais excusez-moi, Docteure Raynault, peut-être que je
9 ne comprends pas bien, pourquoi vous dites que ce sont
10 des questions de ressources humaines? Ce sont des
11 directives qui ont été prises dans le cas de la gestion
12 de la pandémie COVID-19 et non pas par un département
13 de ressources humaines.
14 **R.** Mais vous savez, il y a beaucoup de directives qui sont
15 prises pour la gestion de la COVID-19 dans tous les
16 ministères, dans toutes les instances, et tout ça, là.
17 Je ne suis pas au courant de tout. On conseille sur les
18 mesures populationnelles, mais je ne suis pas au
19 courant de tout ce qui se fait en fonction de la
20 COVID-19 dans les centres jeunesse ou dans les
21 garderies, ou et caetera, là. On conseille ...
22 [223] **Q.** Je comprends. Dans ...
23 **R.** ... de façon générale le gouvernement, mais
24 l'opérationnalisation des grandes orientations, elle
25 n'est pas prise par une seule équipe, là.

-109-

1 de réponse à une de vos questions, ça ne la disqualifie
2 pas à titre de représentante du Procureur général dans
3 le dossier. Donc, je prends note de votre constat et je
4 suis en désaccord.
5 **Me NATALIA MANOLE :**
6 Mais c'est une question qui est extrêmement pertinente,
7 parce que c'est ce qu'on ...
8 **Me STÉPHANIE GARON :**
9 Je vous demanderais de ...
10 **Me NATALIA MANOLE :**
11 ... c'est ce qu'on conteste ...
12 **Me STÉPHANIE GARON :**
13 S'il vous plaît, Maître Manole, on pourra discuter de
14 ces choses-là après. On est dans l'interrogatoire, on
15 retient la docteure Raynault qui exerce des fonctions
16 très importantes et plus heures par jour.
17 **Me NATALIA MANOLE :**
18 Oui.
19 **Me STÉPHANIE GARON :**
20 J'aimerais bien qu'on puisse terminer son
21 interrogatoire, et ensuite, on pourra discuter de notre
22 dossier.
23 **Me NATALIA MANOLE :**
24 D'accord.
25 [227] **Q.** Docteure Raynault, comme engagement, je vous prie de

-111-

1 [224] **Q.** Je comprends. Donc, la Direction de la santé publique
2 n'a pas été impliquée dans la prise de décision
3 concernant le fait de priver les travailleurs de la
4 santé non vaccinés des primes et des montants
5 forfaitaires, c'est exact?
6 **R.** Je ne peux répondre pour le directeur national de santé
7 publique, je ne sais pas s'il a été consulté, mais dans
8 les discussions qui avaient lieu à la Direction
9 générale de santé publique, ça n'a pas été abordé. Je
10 ne sais pas...
11 [225] **Q.** D'accord.
12 **R.** ... si docteur Horacio Arruda en a discuté avec ses
13 collègues, je l'ignore.
14 [226] **Q.** D'accord. — Donc, Maître Garon, vous m'avez informée et
15 confirmé que la docteure Raynault allait répondre, qui
16 était la témoin compétente pour répondre à ces
17 questions-là, et je constate qu'elle ne l'est pas.
18 Est-ce que vous voulez dire quelque chose ou vous
19 bougez juste comme ça vos épaules?
20 **Me STÉPHANIE GARON :**
21 Bien, vous faites des constatations, Maître Manole, je
22 suis en désaccord avec ce que vous dites. Vous avez la
23 conseillère stratégique senior du directeur national de
24 santé publique qui répond à toutes vos questions déjà
25 depuis deux (2) heures trente (30). Et si elle n'a pas

-110-

1 vérifier l'implication de la Direction de santé
2 publique, les avis que la Direction de la santé
3 publique aurait pu donner au gouvernement, toute
4 implication de la Direction de la santé publique
5 relativement aux mesures prises par le gouvernement
6 concernant (interférences) ...
7 **R.** C'est gelé encore.
8 [228] **Q.** Est-ce que vous m'entendez? Excusez-moi.
9 **(LA STÉNOGRAPHE DEMANDE DE RÉPÉTER)**
10 [229] **Q.** Concernant le fait de réserver depuis le seize (16)
11 octobre depuis deux mille vingt et un (2021) les
12 avantages pécuniaires aux seuls travailleurs de la
13 santé vaccinés. Donc, une copie de toute la
14 communication et de me dire si c'était verbal, bien de
15 me l'indiquer et ce qui a été dit par la santé
16 publique.
17 ***** ENGAGEMENT 5 *****
18 [230] **Q.** Quelle est votre appréciation d'une telle décision,
19 Docteure Raynault? De priver les travailleurs de la
20 santé non vaccinés des primes et montants forfaitaires?
21 **R.** Écoutez, je ne suis pas ...
22 [231] **Q.** En raison de leur statut vaccinal?
23 **R.** Oui. Je ne suis pas une gestionnaire du réseau de la
24 santé, je ne gère pas le réseau de la santé. Moi, je
25 peux vous témoigner sur l'efficacité du vaccin, sur le

-112-

1 fait que des clientèles vulnérables sont présentes et
2 qu'il faut les protéger, mais pour ce qui est de la
3 gestion puis de la meilleure façon d'arriver à un
4 objectif de gestion de ressources humaines, c'est dans
5 une autre unité que vous devriez poser la question.
6 [232] Q. Donc, quel serait ce département? Est-ce que c'est
7 ressources humaines?
8 R. Bien, je pense qu'au ministère de la Santé, il y a une
9 direction des ressources humaines, puis il y a le
10 docteur Opatrny aussi qui voit, là, au bon
11 fonctionnement du réseau. Et évidemment la
12 sous-ministre.
13 [233] Q. Mais à votre connaissance, la santé publique n'a pas
14 été impliquée dans la prise de décision concernant
15 cette mesure?
16 Me STÉPHANIE GARON :
17 Je m'objecte à la question.
18 *** OBJECTION 9 ***
19 Me NATALIA MANOLE :
20 [234] Q. Le fait que ...
21 Me STÉPHANIE GARON :
22 La témoin a déjà répondu, là. La témoin vous a répondu
23 que la Direction générale de santé publique, à sa
24 connaissance, n'avait pas été consultée, puis
25 probablement que le groupe de microbiologistes puis

-113-

1 les tests de dépistage qui vont avoir lieu », y a-t-il
2 selon vous une autre compréhension possible à cette
3 déclaration que les tests de dépistages permettent de
4 garantir un environnement ou assurer un environnement
5 de travail et de soins qui soit sain et sécuritaire?
6 R. Je ne vois pas d'équivalence entre les deux
7 affirmations, là. Que les tests ont un rôle à jouer
8 dans la protection ne signifie certainement pas que ça
9 soit les seules mesures qui doivent être mises en place
10 dans un milieu hospitalier pour protéger les malades et
11 le personnel.
12 [237] Q. Mais je n'ai pas dit, Docteure Raynault, que docteur
13 Arruda avait dit que c'était les seuls ... le seul
14 moyen d'assurer la protection. Il a dit qu'ils
15 permettaient d'assurer un environnement de travail et
16 de soins qui soit sain et sécuritaire.
17 R. Ça contribue, certainement que ça contribue, je n'en
18 disconviens pas.
19 [238] Q. D'accord. Est-ce que vous savez s'il y a une loi ou une
20 disposition réglementaire qui permettrait au ministère
21 de la Santé de sanctionner les travailleurs de la santé
22 non vaccinés pendant qu'on leur permet de travailler?
23 R. Est-ce que vous pourriez répéter votre question, je ...
24 Me FRANÇOIS-ALEXANDRE GAGNÉ :
25 Je vais m'objecter à la question, là, c'est une

-115-

1 les ... le côté gestion de personnel chapeauté par la
2 docteur Opatrny l'avait été. Vous lui posez encore une
3 fois la même question, vous avez posé cette question-là
4 à au moins deux reprises pendant l'interrogatoire,
5 Maître Manole. Donc, je vous inviterais à poser des
6 nouvelles questions pour profiter au mieux du temps
7 d'interrogatoire dont vous disposez.
8 Me NATALIA MANOLE :
9 Mais vous avez quand même pris en compte l'engagement
10 que j'avais formulé, oui?
11 Me STÉPHANIE GARON :
12 Oui, je l'ai pris, parce que je préfère que
13 l'interrogatoire progresse, mais je vous inviterais à
14 cesser de poser les mêmes questions à plusieurs
15 reprises.
16 Me NATALIA MANOLE :
17 [235] Q. Est-ce qu'à votre connaissance, il y a des études
18 scientifiques ou des données probantes qui soutiennent
19 ces mesures, Docteure Raynault?
20 R. Je ne suis pas une spécialiste en gestion, là, des
21 ressources humaines. Possiblement, là, mais ce n'est
22 pas mon domaine.
23 [236] Q. Vu que le docteur Arruda a affirmé dans la conférence
24 de presse du trois (3) novembre deux mille vingt et un
25 (2021) que, je cite : « On va protéger le milieu par

-114-

1 question de droit, Maître Manole, là. Vous pourriez le
2 plaider, mais ça n'appartient pas au ...
3 *** OBJECTION 10 ***
4 Me NATALIA MANOLE :
5 Ce n'est pas ... mais ce n'est pas une question de
6 droit, parce que je pose la question si elle sait.
7 Me FRANÇOIS-ALEXANDRE GAGNÉ :
8 Vous informez sur les dispositions légales applicables
9 en matière X, ça n'appartient pas au témoin de ...
10 Me NATALIA MANOLE :
11 Mais Maître Gagné, je pense que vous savez déjà que je
12 dois demander si elle sait si on a, elle peut répondre
13 qu'elle ne sait pas, d'accord?
14 [239] Q. Donc, Docteure Raynault, savez-vous ...
15 Me FRANÇOIS-ALEXANDRE GAGNÉ :
16 Ce n'est pas ça la question, Maître Manole, ce n'est
17 pas ça la question. La question, c'est que vous posez
18 une question qui ne se pose pas à un témoin de fait ni
19 à un témoin expert dont l'expertise n'est pas en cause.
20 Ce n'est pas juste (interférences) ...
21 Me NATALIA MANOLE :
22 C'est une question qui se pose ...
23 Me FRANÇOIS-ALEXANDRE GAGNÉ :
24 ... toutes les questions ...
25 ///

-116-

1 Me NATALIA MANOLE :
2 ... parce qu'elle peut juste dire qu'elle ne le sait
3 pas. Mais de toute façon, une chance que vous êtes
4 seulement deux (2). On continue.
5 [240] **Q.** Est-ce possible qu'au ministère de la Santé et des
6 Services sociaux ait décidé de réserver le bénéfice des
7 primes et des montants forfaitaires aux travailleurs de
8 la santé vaccinés, car il considère qu'ils présentent
9 moins de risques de transmission du virus aux usagers
10 vulnérables que les travailleurs de la santé qui sont
11 régulièrement dépistés?
12 R. Écoutez, sur toutes les ... la question des primes, là,
13 je n'ai pas participé aux décisions, ce n'est pas dans
14 mon ... ce n'est pas dans mon unité. Alors, on peut
15 bien faire des suppositions, là, qui ...
16 [241] **Q.** Est-ce que c'était une décision ...
17 R. ... est une supposition raisonnable, et je ... c'est au
18 niveau de la supposition, là, je n'ai ... Je ne peux
19 pas témoigner des déterminants de la décision, je n'ai
20 pas assisté à ces discussions-là.
21 Me STÉPHANIE GARON :
22 Et je voudrais juste ajouter, Maître Manole, vous posez
23 des questions hypothétiques, c'est correct, là, quand
24 la docteure Raynault est dans son champ d'expertise.
25 Vous commencez, vous dites, par exemple : « Est-ce

-117-

1 considération des études ou de l'efficacité des tests
2 de dépistage réguliers, c'est seulement l'efficacité
3 vaccinale de prévenir l'infection et non pas les tests
4 de dépistage réguliers afin de prévenir la
5 transmission, est-ce qu'il y a une raison?
6 R. Moi, j'ai ... dans mon expérience avec la COVID, là,
7 j'ai vu ce que les tests de dépistage réguliers
8 faisaient pour prévenir la transmission, j'ai vu des
9 échecs assez retentissants, là. Qu'on pense, par
10 exemple, au président Trump dont tout l'entourage était
11 testé quotidiennement avec des TAN et qui ont développé
12 une éclosion majeure à la Maison-Blanche, là, ça a fait
13 l'objet, là, de beaucoup de communications.
14 [244] **Q.** Mais excusez-moi ...
15 R. Dans la question ...
16 [245] **Q.** ... le président Trump n'était pas vacciné ...
17 R. ... des hôpitaux, je ...
18 Me STÉPHANIE GARON :
19 Non, laissez-la répondre.
20 R. ... je ne suis pas au courant de nos ... Pardon? Pour
21 la question ...
22 [246] **Q.** — Laissez-la répondre.
23 R. ... des hôpitaux. Donc, je suis au courant, j'ai ...
24 Puis dans la ... pour la même chose, là, pour dans le
25 milieu culturel, des tests de dépistage réguliers n'ont

-119-

1 possible que », donc clairement, c'est ... vous allez
2 faire une supposition ... Vous le faites à plusieurs
3 reprises, c'est correct quand la témoin est dans son
4 champ d'expertise. Pour ce qui est de toutes les
5 questions de primes ou d'effets des primes, et caetera,
6 là, on n'est pas dans le champ d'expertise, là, de la
7 docteure Raynault. Donc, je vous demanderais d'éviter
8 de poser les questions hypothétiques en matière de ...
9 d'effets de ressources humaines, de maintien ou de
10 retrait des primes à la docteure Raynault, s'il vous
11 plaît.
12 Me NATALIA MANOLE :
13 [242] **Q.** De quelles données probantes disposez-vous au soutien
14 de l'affirmation selon laquelle les travailleurs
15 vaccinés sont plus aptes à protéger les personnes
16 vulnérables face à la COVID-19 que les travailleurs non
17 vaccinés régulièrement testés?
18 R. Des études sur l'efficacité vaccinale qui montrent que
19 l'infection est moins présente. Donc, si l'infection
20 est moins présente, le risque de transmission va
21 diminuer. On a aussi vu, quand on a introduit la
22 vaccination dans les CHSLD, une chute importante du
23 nombre d'éclosions et des décès, là, comparé au moment
24 où il n'y avait pas de vaccination.
25 [243] **Q.** Mais ce que vous citez ... vous ne prenez jamais en

-118-

1 pas empêché des éclosions importantes. Dans le milieu
2 de la santé, je ne suis pas au courant d'études où on
3 aurait mis en place une base suffisamment longue et de
4 façon comparative une stratégie semblable qui aurait
5 donné lieu à une publication.
6 Me NATALIA MANOLE :
7 [247] **Q.** Le président Trump, il n'était pas vacciné? Puisque
8 vous faites référence au président Trump.
9 R. Oui. Non, c'était sa première COVID. C'était
10 emblématique d'une stratégie où on dépistait tous les
11 jours pour prévenir la transmission, ça a été un échec.
12 [248] **Q.** Ce n'est pas exact qu'une personne vaccinée, tout comme
13 une personne non vaccinée, est contagieuse
14 quarante-huit (48) heures avant les premiers symptômes?
15 R. Alors, ça dépend ... ça, ça dépend du variant, là, mais
16 elle peut être contagieuse quarante-huit (48) heures
17 avant le début des symptômes, peut-être un peu moins.
18 Parce qu'avec Omicron, ce qu'on a vu, c'est que la
19 durée d'incubation s'est beaucoup raccourcie, on a vu
20 des infections symptomatiques deux (2) jours après la
21 contamination. Donc, il est peu probable qu'elle ait
22 été contagieuse quarante-huit (48) heures avant, là,
23 puisque ...
24 [249] **Q.** Mais ...
25 R. ... ça a été probablement moins, tout est raccourci

-120-

1 avec Omicron, là, dans le temps d'une incubation. Mais
2 elle peut ...
3 [250] Q. Mais ...
4 R. Mais c'est vrai, pour répondre à votre question, c'est
5 vrai qu'une personne, particulièrement avec Delta, par
6 exemple, pouvait être ... ou la souche originale ou
7 Alpha, pouvait être contagieuse deux (2) jours avant
8 son infection. Puis une ...
9 [251] Q. Qu'elle soit vaccinée ou pas?
10 R. Qu'elle soit vaccinée ou pas, c'est certain.
11 [252] Q. D'accord. Dans la mesure où les travailleurs de la
12 santé non vaccinés sont testés aux quarante-huit (48)
13 heures alors que les travailleurs de la santé vaccinés
14 ne sont testés que s'ils sont symptomatiques, n'est-il
15 pas logique de considérer qu'un travailleur vacciné
16 contaminé par la COVID-19 mais asymptomatique pourrait
17 continuer à travailler au risque de contaminer ses
18 collègues et les usagers tant et aussi longtemps que
19 durera sa charge virale?
20 R. La prévention de l'infection par le vaccin n'est pas
21 totale, donc c'est possible que ça arrive. Il reste
22 qu'il y a beaucoup moins de chances d'être infecté, et
23 s'il est infecté, il y a beaucoup moins de chances que
24 l'infection dure longtemps, donc qu'il puisse
25 contaminer ses collègues. Pour ce qui est de

-121-

1 [254] Q. Si la justification de la non-généralisation des tests
2 de dépistage à tous les travailleurs de la santé
3 vaccinés est l'incapacité, comme vous disiez, bien
4 compréhensible, du réseau de la santé et à les
5 organiser, est-ce qu'il est justifiable qu'ils puissent
6 tirer avantage de cette incapacité en continuant à
7 percevoir des avantages pécuniaires tout en présentant
8 des risques sur la ... pour la santé des usagers
9 vulnérables?
10 R. Alors, les travailleurs de la santé qui ont fait
11 l'effort d'aller se faire vacciner une (1) fois et deux
12 (2) fois, et des quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %)
13 qui ont été vaccinés deux (2) fois, il y a soixante-dix
14 pour cent (70 %) de ces gens-là qui l'ont aussi été une
15 troisième fois et qui le seront maintenant une
16 quatrième fois, ces gens-là ne bénéficient pas d'un
17 avantage injuste. En fait, ils font un effort important
18 pour prendre la meilleure mesure qu'on leur conseille
19 de faire. Alors, je considère que ces travailleurs-là
20 suivent les recommandations de la santé publique.
21 [255] Q. D'accord.
22 R. Et je les en remercie d'ailleurs, parce qu'ils sont
23 certainement, là, l'effort majeur qui a été fait par
24 les travailleurs de la santé du Québec de collaborer à
25 la mesure de vaccination a contribué beaucoup à

-123-

1 l'efficacité du dépistage trois (3) fois par semaine en
2 comparaison, je le répète, je n'ai pas vu d'études dans
3 notre contexte où on aurait pu randomiser ça, étant
4 donné que quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) de nos
5 travailleurs de la santé sont vaccinés, c'est peu
6 probable qu'on soit capable de faire une étude
7 semblable, étant donné le petit nombre de gens qui ne
8 sont pas vaccinés.
9 [253] Q. Mais dans la mesure où les travailleurs de la santé
10 vaccinés posent aussi un risque aux usagers
11 vulnérables, quelle est la raison pour laquelle ils ne
12 sont pas soumis aux tests de dépistage réguliers tout
13 comme les travailleurs non vaccinés?
14 R. Ah, ils posent ... ils peuvent poser un risque qui est
15 moindre, qui est moindre. Le dépistage, il y a d'autres
16 mesures aussi qui sont mises en place, on est au
17 courant, pour les vaccinés comme pour les non-vaccinés,
18 les équipements de protection, toutes les mesures de
19 prévention, contrôle des infections. Et je l'ai
20 mentionné plus tôt, il y a une ... il y a vraiment une
21 difficulté à mettre en place ce programme de dépistage
22 là, et ça serait impossible de dépister l'ensemble des
23 travailleurs du réseau de la santé, ne serait-ce que
24 pour des questions de disponibilité de tests, de
25 réactifs et surtout de personnel de laboratoire.

-122-

1 assainir le milieu de vie, particulièrement dans les
2 CHSLD.
3 [256] Q. Pouvez-vous expliquer, concernant la protection du
4 milieu de travail et des usagers, parce que vous avez
5 dit que c'était l'objectif de la vaccination, la raison
6 pour laquelle les travailleurs de la santé ...
7 R. Maître Manole, j'ai dit que le premier objectif de la
8 vaccination obligatoire était la protection des plus
9 vulnérables, c'est le premier objectif.
10 [257] Q. Oui, excusez-moi. Donc, je ... je reprends la question
11 de la même façon, pouvez-vous expliquer, concernant la
12 protection des personnes vulnérables, la raison pour
13 laquelle les travailleurs de la santé qui bénéficient
14 d'une exemption médicale à la vaccination et qui
15 bénéficient des primes et autres avantages financiers,
16 ne sont pas soumis aux tests de dépistage réguliers?
17 R. Les ... je ne peux pas discuter de qui a la prime ou
18 qui n'a pas la prime. Je comprends que ...
19 [258] Q. Mais pourquoi ils ne sont pas soumis aux tests de
20 dépistage réguliers, ceux qui bénéficient d'une
21 exemption ...
22 R. Maître Manole, je vous ai déjà dit que je n'ai pas
23 participé aux discussions pour ce qui est des primes, à
24 qui ça s'appliquait, quand ça s'appliquait et tout ça.
25 Je n'ai pas participé ...

-124-

1 [259]Q. Mais, mais Docteur ...
2 R. ... c'est dans un autre ... c'est dans une autre
3 partie.
4 [260]Q. OK.
5 R. Donc, je ne peux pas vous expliquer qu'est-ce qui s'est
6 passé au niveau des discussions là-dessus.
7 [261]Q. D'accord. Donc, Docteur Raynault, je ... on passe à la
8 question suivante.
9 R. Merci.
10 [262]Q. Pouvez-vous expliquer, dans l'objectif de protéger les
11 usagers vulnérables, la raison pour laquelle les
12 travailleurs de la santé non vaccinés qui bénéficient
13 d'une exemption médicale à la vaccination ne sont pas
14 soumis aux tests de dépistage réguliers?
15 R. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il faudrait
16 questionner les gestionnaires du réseau de la santé. Je
17 n'ai pas la réponse. C'est possible que ces
18 travailleurs-là, qui sont très peu nombreux, parce
19 qu'il y a très peu d'exemptions médicales à la
20 vaccination, soient mis dans des endroits où ils ne
21 présentent pas un risque pour les usagers. Alors, mais
22 ça, je ne peux pas vous répondre à ça, là, je ne suis
23 pas un gestionnaire du réseau de la santé. Alors,
24 c'est possible que ça soit le cas, mais je n'en sais
25 rien.

-125-

1 explication scientifique, lorsqu'on prend pour acquis
2 que l'objectif est la protection des personnes
3 vulnérables, la raison pour laquelle ceux qui
4 bénéficient d'une exemption à la vaccination ne se
5 feraient pas tester tout comme ceux qui ne sont pas
6 vaccinés pour d'autres motifs, vous êtes d'accord avec
7 moi?
8 R. Je pense que vous devriez discuter de ça avec les
9 gestionnaires de ressources humaines qui vont vous
10 expliquer si c'est possible ou non de relocaliser ces
11 travailleurs-là et quel fardeau ça représente pour le
12 système de santé. À ma connaissance, il y a très peu de
13 ces cas-là, vraiment très peu.
14 [266]Q. Mais pourquoi ne pas les faire tester justement parce
15 qu'ils ne sont pas nombreux, mais qui ... peut-être
16 qu'ils ont des contacts avec des usagers? Pourquoi ne
17 pas les faire tester justement tout comme tous ceux qui
18 ne sont pas vaccinés pour d'autres motifs?
19 R. Il faudrait vraiment demander aux gestionnaires, je ne
20 peux même pas vous dire s'ils sont testés ou non, je ne
21 le sais pas.
22 [267]Q. Selon les directives ministérielles, selon les décrets
23 et les arrêtés ministériels, excusez-moi, ils ne le
24 sont pas.
25 R. Ils ne sont pas obligés de l'être.

-127-

1 [263]Q. Mais vous ne considérez pas, dans ce cas-là, que même
2 un travailleur de la santé non vacciné qui n'a pas de
3 contacts avec les usagers devrait se trouver dans la
4 même situation, ne pas se faire tester tout comme ceux
5 qui bénéficient d'une exemption médicale ...
6 R. Moi, je ...
7 [264]Q. ... à la vaccination?
8 R. C'est ... c'est ... on a envisagé ça, ça impliquerait
9 alors ... Quelqu'un qui ne peut pas être vacciné, qu'on
10 mettrait ... Bon, d'abord, un, c'est très rare, il y en
11 a vraiment très peu, et je peux vous dire qu'un
12 collègue immunologue au CHUM où je suis vaccine des
13 gens qui ont des contre-indications à la vaccination.
14 Jusqu'à présent, son taux de succès est de cent pour
15 cent (100 %), là. Donc, c'est très rare, ça ne demande
16 pas un gros effort de les placer dans des endroits où
17 ils ne pourraient pas contaminer. Une chose, si on met
18 les gens qui refusent de se faire vacciner en
19 télétravail ou dans des endroits où ils ne sont pas en
20 contact avec des usagers, c'est qu'on leur donne un
21 avantage et on augmente la charge de travail des gens
22 qui sont en contact avec les usagers. Et ça a été
23 envisagé, et ça augmenterait beaucoup la charge de
24 travail des autres.
25 [265]Q. Je comprends. Mais quand même, je ne vois pas une

-126-

1 [268]Q. Exactement, tout comme ...
2 R. Ils ne sont pas obligés de l'être, effectivement ...
3 [269]Q. Comme ceux qui ne sont pas vaccinés ...
4 R. Oui.
5 [270]Q. ... pour d'autres raisons, ils le sont.
6 R. Je ne sais pas ce qu'il se passe sur le terrain, je ne
7 gère pas le réseau de la santé, et c'est possible qu'on
8 relocalise ces gens-là, c'est très possible. Comme on
9 relocalise les personnes qui sont immunodéprimées ou
10 les femmes enceintes qui ne peuvent pas être en contact
11 avec des patients COVID.
12 [271]Q. Depuis le début de la pandémie, il est établi que les
13 personnes considérées à risque de développer une forme
14 grave sont les personnes âgées de plus de soixante (60)
15 ans, les personnes souffrant d'une maladie chronique,
16 les personnes immunodéprimées, les personnes qui
17 souffrent d'obésité. Pour présumer qu'un travailleur de
18 la santé développerait une forme grave en cas de
19 contamination s'il n'était pas vacciné, vous devriez
20 disposer des données probantes suivantes depuis le
21 début de la quatrième vague : le taux d'hospitalisation
22 par groupe d'âge selon la présence ou non d'au moins un
23 facteur de comorbidité avec des précisions du statut
24 vaccinal et le taux de décès par groupe d'âge selon la
25 présence ou non d'au moins un facteur de comorbidité et

-128-

1 avec précision du statut vaccinal. Disposez-vous de
2 telles données probantes?
3 **Me STÉPHANIE GARON :**
4 Votre question, Maître Manole, je ne suis même pas
5 certaine que je peux m'objecter, là, je l'ai mal
6 comprise. Pourriez-vous la reformuler plus simplement,
7 s'il vous plaît? Je n'ai pas compris.
8 **Me NATALIA MANOLE :**
9 Mais je pense que Docteur Raynault a compris la
10 question.
11 **Me STÉPHANIE GARON :**
12 Oui, mais moi, moi, je ne l'ai pas compris, je ne sais
13 pas si je m'objecte ou pas, là, je n'ai pas du tout
14 compris votre question. Je vous demanderais s'il vous
15 plaît de la reformuler pour que je puisse la
16 comprendre, s'il vous plaît.
17 **Me NATALIA MANOLE :**
18 [272]Q. Docteur Raynault, est-ce que vous disposez des données
19 probantes depuis le début de la quatrième vague
20 concernant le taux d'hospitalisation par groupe d'âge
21 et le taux de décès par groupe d'âge selon la présence
22 ou non d'au moins un facteur de comorbidité et du
23 facteur ... et du statut vaccinal?
24 **R.** L'INSPQ nous donne ... Là, vous parlez des
25 hospitalisations par groupe d'âge ...

-129-

1 **R.** Oui.
2 [279]Q. ... et comme il nous reste seulement quelques minutes,
3 je ...
4 **R.** Bien, ça répond ... ça répond en grande partie à votre
5 question, parce que ça ...
6 [280]Q. Non, ça ne répond pas à ma question, Docteur Raynault,
7 et je veux juste insister sur ma question, parce que
8 c'est ce qui m'intéresse. Alors, je cherche des
9 statistiques ou des études qui démontrent le taux
10 d'hospitalisation par groupe d'âge et le taux de décès
11 par groupe d'âge selon la présence ou non d'au moins un
12 facteur de comorbidité et avec la précision du statut
13 vaccinal. Et je vous informe que les statistiques
14 présentées par l'INSPQ ne contiennent pas ces
15 informations-là. C'est soit comorbidité, soit le ...
16 par groupe d'âge, il n'y a pas d'études qui me dit, par
17 exemple, que, disons, le groupe d'âge entre vingt (20)
18 et quarante (40) ans qui est vacciné et qui n'a pas de
19 facteur de comorbidité, voilà combien de gens ont été
20 hospitalisés. Donc, il y a seulement entre vaccinés ou
21 pas vaccinés ou par groupe d'âge, il n'y a pas de
22 possibilité pour moi de voir dans, disons, pour les
23 gens en bas de soixante (60) ans combien ont été
24 hospitalisés qui n'avaient pas un facteur de
25 comorbidité et qui n'étaient pas vaccinés. Donc, ça

-131-

1 [273]Q. Oui, et du statut vaccinal et de l'existence d'une
2 comorbidité.
3 **R.** Tout ensemble, l'INESSS a des données sur les
4 hospitalisations en fonction de ... on l'a demandé en
5 fonction du type du vaccin, on l'a ... pas du type
6 de ... excusez-moi, je commence à être fatiguée.
7 [274]Q. Du statut vaccinal, oui.
8 **R.** Oui, c'est ça, c'est ce que je voulais dire, en
9 fonction ...
10 [275]Q. Mais Docteur Raynault ...
11 **R.** ... du statut vaccinal.
12 [276]Q. ... je suis d'accord, ça ... oui.
13 **R.** Puis les comorbidités, oui, c'est publié par l'INSPQ.
14 Et l'INESSS, pour ce qui est des ... dans les
15 communications qui ont été faites, là, en fonction de
16 la comorbidité, j'ai vu passer des données. Peut-être
17 ce qui vous intéresserait le plus, c'est une
18 publication qui s'appelle ... là, j'essaie de trouver
19 la date ... « Efficacité du vaccin contre la COVID-19
20 causée par le variant Omicron au Québec ».
21 [277]Q. Non.
22 **R.** Alors, c'est une étude ...
23 [278]Q. Docteur Raynault, je vais vous interrompre, parce que
24 ce n'est pas ce qui m'intéresse. En fait, ma question
25 était différente ...

-130-

1 n'existe pas. Donc, je vous demande si vous, vous avez
2 cette information-là, et si vous ne l'avez pas, vous
3 pouvez juste me le dire vous ne l'avez pas.
4 **R.** On a regardé la mortalité en fonction de la
5 comorbidité, la mortalité surtout chez les soixante-dix
6 (70) ans et plus. Mais on a des bonnes statistiques par
7 groupe d'âge sur l'efficacité vaccinale sous Omicron à
8 prévenir les hospitalisations.
9 [281]Q. OK, je comprends. J'ai reçu de nombreux témoignages
10 indiquant que les travailleurs de la santé qui ont
11 choisi de ne pas se faire vacciner non seulement ne
12 sont pas traités équitablement sur le plan des primes,
13 mais subissent également du harcèlement sur les lieux
14 de travail de la part de leurs collègues et de leur
15 hiérarchie. Est-ce que de telles situations vous ont
16 été rapportées?
17 **R.** Pas à moi, mais encore ... encore une fois, je vous
18 répète que si ça avait été rapporté, ça aurait été
19 rapporté du côté du docteur Opatrny.
20 [282]Q. Est-ce que vous pouvez vous engager à me transmettre
21 des rapports ou des communications concernant de telles
22 situations et les mesures qui ont été prises pour
23 mettre un terme à ces situations?
24 **R.** Écoutez ...
25 ///

-132-

1 Me STÉPHANIE GARON :
2 Maître Manole, cet engagement-là, la docteure Raynault
3 ne peut pas le prendre, parce que comme vous le savez,
4 c'est ... les établissements de santé, c'est vraiment
5 des employeurs, et ce sont des choses qui pourraient se
6 produire peut-être, je n'en sais rien, là, sur le lieu
7 de travail d'une personne et qui va faire l'objet d'une
8 gestion par l'employeur, et cet employeur-là n'est pas
9 partie à notre recours, et la docteure Raynault n'a pas
10 de lien avec les employeurs directement dans la gestion
11 de leur personnel. Donc, ce n'est pas un engagement
12 auquel elle peut souscrire, ce n'est pas non plus un
13 engagement auquel nous, on peut donner suite.
14 Me NATALIA MANOLE :
15 OK.
16 [283] **Q.** À l'occasion de la commission de la santé sur la
17 vaccination obligatoire contre la COVID-19 du personnel
18 soignant du réseau de la santé en août deux mille vingt
19 et un (2021), le docteur Richard Massé, conseiller
20 médical stratégique du docteur Arruda, a fait la
21 déclaration suivante pour justifier l'obligation
22 vaccinale imposée aux travailleurs de la santé, je
23 cite : « Le fait d'avoir un rôle exemplaire vis-à-vis
24 de l'ensemble de la société, donc c'est moins un enjeu
25 épidémiologique que le fait de dire : "Bien, tout le

-133-

1 absolument quelque chose qui est en lien avec ce que
2 les ordres aussi ont considéré, puisqu'ils
3 considéraient que les travailleurs qui refusaient de se
4 faire vacciner mettaient en cause la dignité de la
5 profession. Alors, c'est un argument, mais ça n'a pas
6 été de la ... pour les discussions que j'ai eues avec
7 docteur Massé, j'en ai eu plusieurs, l'argument
8 principal, c'était vraiment la réduction des ... la
9 protection des plus vulnérables.

10 [284] **Q.** D'accord. Dans son avis de ...

11 Me STÉPHANIE GARON :
12 Je veux juste être sûre, Maître Manole, elle a ... la
13 docteure Raynault a dit « la réduction de la protection
14 des plus vulnérables », puis je ne suis pas certaine
15 que ...

16 R. Ah non, bien si j'ai dit ça, là, mettez ça sur le
17 compte de la fatigue, je suis désolée.

18 [285] **Q.** Donc, c'est « augmentation de la protection » ?

19 R. La réduction du risque d'infection ...

20 [286] **Q.** C'est ça.

21 R. ... des plus vulnérables. C'est ça. Merci.

22 Me NATALIA MANOLE :

23 [287] **Q.** Voyez-vous une quelconque limitation à la capacité de
24 travail ou à la disponibilité au profit du réseau des
25 travailleurs de la santé qui subissent les tests de

-135-

1 monde devrait aller chercher la vaccination." Mais si
2 les travailleurs de la santé y vont complètement, ça
3 montre le signal que c'est essentiel pour tout le monde
4 d'aller chercher la vaccination. » Concernant cette
5 déclaration, et puisque vous faites partie du comité de
6 gestion de la Direction générale de la santé publique
7 du Québec, est-il possible d'envisager que même si la
8 protection des usagers vulnérables était importante,
9 l'obligation vaccinale avait pour objectif d'influencer
10 la population pour qu'elle consente à se faire vacciner
11 et que c'était parmi les objectifs?

12 R. Alors moi, je peux répondre à cette question-là parce
13 que j'ai eu plusieurs discussions avec le docteur
14 Richard Massé, qui a été le promoteur, effectivement,
15 là, de ... qui est ... qui a résisté à toutes les
16 demandes de vaccination obligatoire de travailleurs,
17 mais qui a été le promoteur de cette mesure-là, et je
18 peux vous assurer que la première raison, c'était la
19 protection des plus vulnérables. Qu'il y ait aussi un
20 *role modeling* qui soit reconnu aux travailleurs de la
21 santé, c'est quelque chose qu'on enseigne dans nos
22 universités, ça fait partie des ... pour les médecins
23 des compétences CanMEDS, là, qui sont mises en place
24 par le Collège royal du Canada, les aptitudes, le fait
25 d'être un promoteur de la santé soi-même, et c'est

-134-

1 dépistage réguliers?

2 R. Je ne suis pas en mesure de répondre à cette
3 question-là.

4 [288] **Q.** Est-ce que vous êtes au courant du fait qu'il a une
5 directive qui limite la mobilité professionnelle des
6 travailleurs de la santé non vaccinés?

7 R. Tout ce qui est mesures, là, autour de ça, comme je
8 vous dis, je n'ai pas participé à ces discussions-là.
9 Et je ...

10 [289] **Q.** Est-ce que la santé publique a été consultée par le
11 gouvernement ...

12 R. Pas ... pas à ma connaissance, pas à ma connaissance.

13 [290] **Q.** Donc, la santé publique n'a pas été consultée à votre
14 connaissance par le gouvernement concernant la
15 limitation de la mobilité professionnelle pour les
16 travailleurs de la santé non vaccinés, c'est exact?

17 R. Pas à ma connaissance.

18 [291] **Q.** OK, j'ai compris.

19 R. Il y a peut-être eu des discussions du docteur Arruda
20 avec ses collègues, ça, mais ... mais il n'y a pas ...

21 Me STÉPHANIE GARON :

22 Maître ...

23 R. ... il n'y a pas eu de demande officielle d'avis par
24 rapport à ça à la Direction de santé publique, et ça
25 n'a pas fait partie des discussions que nous avons

-136-

1 eues.
2 [292] Q. — Maître Manole, pouvez-vous préciser quand vous parlez
3 de mobilité, est-ce que vous parlez de mutation
4 promotion ou d'embauche? Parce que peut-être que la
5 Docteure Raynault pourrait vous répondre sur un des
6 volets.
7 R. Ah, sur l'embauche, ça ...
8 Me NATALIA MANOLE :
9 Non, j'ai parlé de la mobilité professionnelle qui fait
10 l'objet de notre recours.
11 Me STÉPHANIE GARON :
12 Donc, la mobilité au sein du même employeur, c'est ça?
13 Me NATALIA MANOLE :
14 Non, mobilité professionnelle, comme vous avez vu dans
15 notre demande, ça réfère non seulement à la mobilité
16 professionnelle à l'intérieur du même établissement,
17 mais également pour changer d'emploi pour aller ...
18 pour un travailleur non vacciné d'aller travailler dans
19 un établissement autre que celui où il travaille déjà.
20 Me STÉPHANIE GARON :
21 C'est que si vous précisez votre question dans ce
22 sens-là, probablement que la docteure Raynault va
23 pouvoir vous donner plus de réponses à vos questions.
24 Ce n'était pas clair ce que vous vouliez entendre par
25 « mobilité professionnelle ». Si vous parliez

-137-

1 R. Pour ce qui est de la promotion, je ne suis pas au
2 courant qu'un travailleur ne puisse pas être promu s'il
3 n'est pas vacciné.
4 [298] Q. Est-ce que vous me ...
5 R. Je ne savais pas ça.
6 [299] Q. Donc, vous venez de l'apprendre, vous me dites que vous
7 venez de l'apprendre?
8 R. Bien, je ne peux pas le confirmer, je ne suis pas
9 certaine ...
10 [300] Q. OK. Donc, vous n'étiez pas ...
11 R. ... que ça soit le cas, je ne suis pas certaine que ça
12 soit le cas.
13 [301] Q. Je comprends. Est-ce que les médecins du Québec ont
14 l'obligation de rapporter les symptômes et effets
15 indésirables pouvant être reliés à la vaccination
16 contre la COVID?
17 R. Oui. D'ailleurs, tout ... ils ont une obligation, là,
18 de déclarer les effets indésirables ... Mais
19 évidemment, les effets indésirables significatifs, là,
20 on ne demande pas aux médecins de déclarer toutes les
21 personnes qui ont eu vingt-quatre (24) heures de fièvre
22 suite à une vaccination, là. Mais des ... on appelle ça
23 des manifestations cliniques inhabituelles,
24 c'est-à-dire ce qui n'est pas attendu. Et il y a un
25 programme de compensation au Québec pour les victimes

-139-

1 uniquement des promotions au sein du même établissement
2 ou si vous parliez également de se faire embaucher dans
3 un autre établissement, alors donc une embauche. Si
4 vous posez la question à la Docteure Raynault, votre
5 question concernant les embauches dans un autre
6 établissement, elle aura une réponse à vous offrir. Je
7 vous dis ça, vous décidez si vous la posez, la
8 question, je veux juste que vous le sachiez.
9 Me NATALIA MANOLE :
10 [293] Q. Docteure Raynault, est-ce que vous êtes au courant du
11 fait qu'un travailleur non vacciné ne peut pas aller
12 travailler dans un autre établissement de la santé ou
13 des services sociaux?
14 R. Oui, je suis au courant.
15 [294] Q. Est-ce que le gouvernement a consulté la santé
16 publique ...
17 R. Non.
18 [295] Q. ... concernant cette mesure?
19 R. Non. C'est une mesure de gestion de personnel qui ...
20 J'ai la même réponse.
21 [296] Q. — Donc je constate, Maître Garon, que c'est la même
22 réponse.
23 R. Pour ce qui est de la promotion, là, moi, je n'ai pas
24 vu ça passer.
25 [297] Q. Je n'ai pas compris ...

-138-

1 de manifestations cliniques indésirables qui auraient
2 des conséquences.
3 [302] Q. Est-ce que vous savez ce que c'est ECRDA?
4 R. ECRDA? Je ne suis pas la meilleure pour les acronymes,
5 là, qu'est-ce que c'est ... Est-ce que c'est le nouveau
6 nom pour « ESPRI »? Les acronymes ...
7 [303] Q. Non.
8 R. ... changent souvent, j'ai même du mal à me ... à
9 apprendre l'acronyme de ma propre unité. ECRDA,
10 attendez ...
11 [304] Q. Donnez-moi un instant.
12 R. ECRDA...
13 [305] Q. Si je ne me trompe pas, c'est un ...
14 R. Moi, ce que je vois, c'est : « *Eastern Cape Rural*
15 *Development Agency* », ça ne doit pas être sûrement ça
16 que vous voulez parler.
17 [306] Q. Non, ce n'est pas ça. Bon, on continue.
18 R. *Western Dressage*, une autre affaire ...
19 [307] Q. Non non, ça va.
20 R. Non, ce n'est pas ça, je suis désolée.
21 [308] Q. Pourquoi soutenez-vous encore la vaccination de masse
22 contre la COVID-19 dont le taux de mortalité observé au
23 Danemark est de zéro virgule zéro zéro soixante-deux
24 pour cent (0,0062 %), soit six (6) décès pour cent
25 mille (100 000) infections pour les adultes sans

-140-

1 comorbidité, donc entre dix-sept (17) à soixante-douze
2 (72) ans?
3 **R.** Oui. Nous soutenons encore la vaccination pour la
4 population générale même si, effectivement,
5 actuellement, les taux de décès et les taux de
6 complication sont plus bas. Les taux de décès et de
7 complication sont plus bas aussi, il faut le dire,
8 parce qu'on a une population largement vaccinée, comme
9 c'est le cas au Danemark, et on ne peut pas départager,
10 là, la part, mais certainement très importante, là, il
11 y a des variations de virus, mais il y a aussi
12 l'immunité que la population a développée.
13 Il y a un phénomène dont il faut absolument parler,
14 parce qu'on en voit l'occurrence, qui ... c'est la
15 COVID longue, et la vaccination diminue les chances de
16 COVID longue. Et même chez les gens qui ont une COVID
17 longue, quand ils reçoivent une dose de vaccin par la
18 suite, ça améliore leurs symptômes. Et la COVID longue,
19 actuellement, contrairement à d'autres ... comme à
20 l'influenza, on a moins ce ... on a des décès sur le
21 coup, des complications, mais on a moins ce fardeau à
22 long terme. Mais actuellement, on voit un fardeau
23 important de COVID longue dans la population. Ce qu'on
24 mesure, on a un programme pour commencer à le mesurer,
25 puis on met en place des cliniques pour la COVID

-141-

1 complications évitables par la COVID-19. Puis on a
2 réussi, heureusement, à en éviter beaucoup, là, avec la
3 vaccination.
4 ^[313] **Q.** Mais n'est-il pas vrai qu'il y a également des
5 complications et des effets adverses qui perdurent, par
6 exemple, à cause des vaccins?
7 **R.** Les vaccins sont extrêmement sécuritaires, et si on
8 compare le risque du vaccin, surtout avec les vaccins à
9 ARN messenger, là, depuis qu'on ne donne plus le
10 AstraZeneca où il y avait des complications ...
11 rarissimes, les ARN messenger sont vraiment très
12 sécuritaires, alors qu'une infection par COVID pose un
13 risque de complications à court, moyen, et pour le plus
14 long qu'on puisse juger, là, en tout cas, à moyen, long
15 terme jusqu'à présent.
16 **Me STÉPHANIE GARON :**
17 Maître Manole, Maître ...
18 **Me NATALIA MANOLE :**
19 ^[314] **Q.** Docteur Raynault, je ...
20 **Me STÉPHANIE GARON :**
21 Maître Manole, je veux juste vous dire : il est
22 maintenant quatre heures sept (4 h 07), on a dépassé,
23 là, le cinq (5) minutes de pause qu'on avait pris, je
24 me ...
25 ///

-143-

1 longue.
2 On a encore un excès de mortalité au Québec dû à la
3 COVID. On a un vaccin efficace, sécuritaire pour
4 prévenir ... pour prévenir tout ça. Alors, on continue
5 de l'offrir à la population. Et de ...
6 ^[309] **Q.** Donc, vous dites qu'il y a un ...
7 **R.** ... l'inciter à aller se faire vacciner sans qu'on
8 rende ça obligatoire, là, pour la population générale.
9 C'est gelé encore pour moi.
10 **(LA STÉNOGRAPHE DEMANDE DE RÉPÉTER)**
11 ^[310] **Q.** Quand vous dites qu'il y a un excès de mortalité, à
12 quoi est-ce que vous référez exactement?
13 **R.** Bien, c'est ce qu'on ... on essaie de calculer ce qu'il
14 y a de mortalité supplémentaire imputable à la COVID
15 par rapport à une année sans COVID, c'est ...
16 ^[311] **Q.** Mais est-ce que vous ...
17 **R.** ... l'Institut ...
18 ^[312] **Q.** Oui, est-ce que ...
19 **R.** ... de la statistique qui fait ces travaux-là, là, en
20 collaboration avec l'INSPQ. Mais pour parler en termes
21 plus courants, il y a encore des gens qui ont des
22 complications de la COVID, qui passent du temps dans
23 les soins intensifs, et qui en décèdent, puis ce sont
24 des ... Il y a encore de la mortalité évitable par la
25 COVID-19 et des complications, et il y a beaucoup de

-142-

1 **Me NATALIA MANOLE :**
2 C'était plus que cinq (5) minutes, c'était plus que
3 cinq (5) minutes.
4 **Me STÉPHANIE GARON :**
5 Bien, on a pris six (6) minutes, puis il est rendu
6 quatre heures sept (4 h 07), là. Je ne veux pas être à
7 cheval sur l'heure, je veux juste vous dire, là, que
8 vous avez déjà dépassé votre temps, fait que je vous
9 inviterais à conclure dans vos prochaines questions.
10 **Me NATALIA MANOLE :**
11 Donc, il me reste cinq (5) minutes.
12 **Me STÉPHANIE GARON :**
13 Il n'y a pas ... bien, je ne vous *timerai* pas, là, si
14 vous prenez sept (7) minutes, ce n'est pas grave,
15 Maître Manole, je voulais juste vous dire qu'on
16 arrivait à la fin.
17 **Me NATALIA MANOLE :**
18 ^[315] **Q.** J'avais formulé, Docteur Raynault, une demande, je
19 voulais savoir ... à laquelle vous avez répondu, je
20 voulais savoir depuis le quinze (15) octobre deux mille
21 vingt et un (2021) le nombre d'intervenants de la santé
22 et service sociaux vaccinés ayant été hospitalisés en
23 raison de la COVID-19, vaccinés et non vaccinés, et
24 donc vous m'avez répondu trois cent trente et un (331)
25 travailleurs de la santé étaient adéquatement protégés,

-144-

1 cent cinq (105) étaient non adéquatement protégés, dont
2 soixante et onze (71) non vaccinés. Ce que je n'ai ...
3 **R.** J'ai répondu ça quand?
4 **Me STÉPHANIE GARON :**
5 Maître Manole, ça, c'est une réponse qu'on vous a
6 formulée à votre première demande de document au mois
7 de mai ...
8 **R.** Ah, c'est ça, oui, c'est ça.
9 [316] **Q.** — ... donc, ce n'est pas la docteure Raynault qui a
10 répondu à cette question-là. Peut-être que ... je ne
11 sais pas, mais la ... — Docteure Raynault, moi, je vous
12 ai transmis la première réponse qu'on a ... on a
13 transmis une première série de documents à Maître
14 Manole en mai.
15 **R.** Oui.
16 [317] **Q.** Je vous l'ai fait imprimer, vous l'avez, là, dans le
17 cartable des procédures que je vous ai remis, peut-être
18 vous pouvez le consulter. — Maître Manole, est-ce que
19 vous vous souvenez c'était quel numéro de demande?
20 **R.** Je peux regarder.
21 **Me NATALIA MANOLE :**
22 Oui, c'est K ... KL. Donc, le ... dans le tableau que
23 vous m'avez transmis, c'est KL.
24 **R.** Excusez-moi, là, mais ça serait ... « Réponse INSPQ à
25 l'interrogatoire écrit » ... non, ce n'est pas ça ...

-145-

1 Raynault, puis ...
2 **R.** « Réponse à la demande de documents du 19 avril ».
3 [324] **Q.** Oui, rendez-vous à la demande numéro K dans la réponse,
4 prenez le temps de le lire, puis ensuite, Maître Manole
5 pourra vous reposer sa question.
6 **R.** OK. K, OK ... Oui, je ... c'est ...
7 [325] **Q.** — Peut-être que vous pouvez y aller, Maître Manole,
8 avec votre question pour voir si ...
9 **R.** Oui, ça ...
10 [326] **Q.** — ... docteure Raynault la comprend?
11 **R.** Ça m'a l'air tout à fait ... Alors, quelle est votre
12 question par rapport à ça?
13 **Me NATALIA MANOLE :**
14 [327] **Q.** Oui, voici la question. Donc, vous indiquez qu'au
15 moment de l'addition, trois cent trente et un (331)
16 travailleurs étaient adéquatement protégés.
17 **R.** Oui.
18 [328] **Q.** Est-ce que vous pouvez me confirmer que parmi les trois
19 cent trente et un (331) qui étaient adéquatement
20 protégés, il ... En fait, tous les travailleurs de la
21 santé qui étaient adéquatement protégés, selon
22 votre ... selon la réponse, avaient reçu les deux (2)
23 doses de vaccin et avaient contaminé la COVID-19,
24 puisque selon la définition du gouvernement
25 d'adéquatement protégé, il fallait également avoir

-147-

1 **Me STÉPHANIE GARON :**
2 [318] **Q.** Non, c'est « Réponse à la demande de documents du
3 19 avril ».
4 **R.** Dans la table des matières ...
5 [319] **Q.** Ça doit être vers la fin, je ... Là, c'est une adjointe
6 qui vous a ...
7 **R.** Oui, dix-neuf (19) avril, onglet 4, oui, oui oui.
8 [320] **Q.** Oui.
9 **R.** D'accord.
10 [321] **Q.** Donc, ce que vous avez, là, à cet endroit-là, c'est la
11 réponse que moi et François-Alexandre avons transmise à
12 maître Manole ...
13 **R.** Oui.
14 [322] **Q.** ... sur une première demande de documents. — Maître
15 Manole, c'est à ça que vous faites référence?
16 **Me NATALIA MANOLE :**
17 Oui.
18 **Me STÉPHANIE GARON :**
19 Donc, on ... peut-être indiquer, là, donc c'est KL,
20 c'est ça, c'est dans la réponse, Maître Manole?
21 **Me NATALIA MANOLE :**
22 Oui.
23 **R.** J'y arrive, là.
24 **Me STÉPHANIE GARON :**
25 [323] **Q.** Parfait. Prenez le temps de regarder, Docteure

-146-

1 contracté la COVID-19.
2 **R.** Non, ce que ... ce qui a été dit, c'est qu'une ... une
3 infection équivalait à une dose. Donc, quand on a
4 regardé qui était adéquatement protégé, quelqu'un qui
5 avait eu une infection et une dose était considéré
6 comme adéquatement protégé. Et ceux qui étaient ... qui
7 avaient eu seulement une (1) dose mais pas d'infection,
8 ou pas de vaccination du tout, étaient considérés comme
9 non adéquatement protégés.
10 [329] **Q.** D'accord. Pouvez-vous me confirmer que suite à la
11 vaccination contre la COVID-19, pendant environ deux
12 (2) semaines, on est plus susceptible de contracter la
13 COVID-19?
14 **R.** Non, on n'est pas plus susceptible, c'est juste ça
15 prend deux (2) semaines avant d'avoir l'effet, à la
16 première dose, ça prend deux (2) semaines avant d'avoir
17 l'effet escompté, de sorte que quand on fait les études
18 d'efficacité vaccinale ... Par exemple, vous avez
19 été ... vous n'êtes pas vaccinée, vous avez été à un
20 *party* hier soir, vous êtes contaminée, et puis le ...
21 demain, vous allez vous faire vacciner, vous allez
22 développer votre infection dans les prochains jours.
23 Alors, on ne peut pas considérer ça comme un échec
24 vaccinal, on attend une montée d'anticorps suffisante
25 et on calcule deux (2) semaines actuellement. Pour la

-148-

1 première dose. Mais il n'y a pas plus de risques d'être
2 infecté quand on vient de ... C'est juste que le vaccin
3 n'agit pas instantanément.
4 [330]Q. Est-ce que vous êtes d'accord que le rapport
5 bénéfiques/risques diffère d'une personne à l'autre? De
6 la vaccination?
7 R. Ah, oui.
8 [331]Q. J'ai reçu il y a quelques jours, en réponse à la
9 demande de préengagements, une mention qu'il y avait
10 une modification à M-024, que vous avez refusé de me
11 transmettre en raison du secret professionnel. Est-ce
12 que vous pouvez m'expliquer en quoi une modification
13 d'une directive est protégée par le secret
14 professionnel?
15 Me STÉPHANIE GARON :
16 Non, il y a une objection là-dessus. Cette directive-là
17 et ces modifications-là sont proposées par la Direction
18 des affaires juridiques, c'est du conseil juridique, et
19 c'est protégé par le secret professionnel. Donc, il y a
20 une objection basée là-dessus à cette question-là, puis
21 j'aimerais aussi, là, vous souligner, Maître Manole,
22 là, que ça serait peut-être le moment, là, de poser
23 votre dernière question.
24 Peut-être pour éviter, là, qu'on fasse un débat
25 d'objection là-dessus, là, c'est pour ça que je vous ai

-149-

1 sens où on a rendu ça disponible rapidement, on a
2 encouragé les travailleurs à se faire vacciner dans
3 plusieurs établissements, on a en mis en place des
4 conseils, la possibilité pour les travailleurs qui se
5 posaient à juste titre des questions sur la vaccination
6 de rencontrer une conseillère à la vaccination, c'est
7 toutes les stratégies de promotion de la vaccination,
8 là, qui sont ...
9 Puis il y a eu, vous le savez, dans la population
10 générale aussi, puis ça touche aussi les travailleurs
11 de la santé, des stratégies de l'auto, de ...
12 d'installer des sites de vaccination itinérants à
13 plusieurs endroits, fait que ça, ce sont des stratégies
14 qui sont ... qu'on doit mettre en place avant de penser
15 à une obligation. Favoriser le maximum la ... Et c'est
16 ce qui a été fait aussi l'été qui a précédé
17 l'implantation de ... l'implantation prévue de la
18 mesure qui n'a pas été implantée.
19 [334]Q. Docteur Raynault, est-ce que vous savez à quel moment
20 le gouvernement s'est rendu compte du bris de services
21 qui serait créé par la suspension des travailleurs de
22 la santé non vaccinés?
23 R. Bien, ça doit être ... peu de temps avant qu'ils
24 l'annoncent, là, certainement.
25 [335]Q. Peut-être entre le vingt-sept (27) octobre et le trois

-151-

1 dit d'où ça venait, là, le motif de l'objection secret
2 professionnel, le ministère de la Santé est conseillé
3 par une Direction des affaires juridiques qui contient
4 les avocats qui le conseillent, et le document qu'on ne
5 vous a pas transmis est commenté de haut en bas par
6 cette Direction des affaires juridiques. Donc, c'est du
7 conseil juridique.
8 *** OBJECTION 11 ***
9 Me NATALIA MANOLE :
10 [332]Q. Est-ce que la santé publique ou le ministère de la
11 Santé a examiné les bénéfiques ou les réductions
12 estimées de la transmission et des conséquences et des
13 effets adverses de la vaccination avant d'imposer la
14 vaccination obligatoire aux travailleurs de la santé?
15 R. Les effets adverses de la vaccination, là, sont
16 compilés, ils sont disponibles par ... l'INSPQ les met
17 en ligne. Et c'est sûr que quand une décision comme ça
18 est prise, là, de recommander une vaccination
19 obligatoire, tous ces enjeux-là sont considérés.
20 [333]Q. Quelles stratégies alternatives ont été envisagées et
21 comment se comparent-elles à la vaccination obligatoire
22 des travailleurs de la santé afin d'assurer la
23 protection des usagers?
24 R. Bien, la principale stratégie alternative, ça a été
25 de ... les incitatifs à la vaccination, là, dans le

-150-

1 (3) novembre, ils se sont rendu compte du bris de
2 services?
3 R. Du bris de services, là, je ne suis pas sûre qu'il y a
4 un bris de services, c'est un bris de services
5 anticipé. Un bris de services anticipé.
6 [336]Q. Qui aurait été causé par la suspension des travailleurs
7 de la santé?
8 R. Un bris de services anticipé. Je pense que le
9 gouvernement, les autorités gouvernementales, le
10 ministre de la Santé tenaient beaucoup à cette
11 mesure-là de vaccination obligatoire des travailleurs
12 de la santé, et ça ... Il a dû y tenir jusqu'à la
13 dernière minute, là, puis quand il a vu qu'il y avait
14 un bris de services, ça a dû être ... anticipé, ça a dû
15 être annoncé à ce moment-là.
16 [337]Q. Mais êtes-vous au courant du fait qu'à la fin du mois
17 d'octobre, la docteure Opatrny affirmait dans sa
18 déclaration sous serment qu'elle s'assurait qu'il n'y
19 aurait pas de bris de services et que donc le juge a
20 pris cette déclaration sous serment pour acquis, et
21 quelques jours plus tard, le gouvernement a renoncé à
22 la suspension des travailleurs de la santé, parce que
23 le ... en raison du bris de services?
24 R. Il n'y a pas de bris ...
25 ///

-152-

1 **Me STÉPHANIE GARON :**
2 Je vais m'objecter à cette question-là. Cette
3 question-là est tendancieuse, Maître Manole, là, ce
4 n'est pas ce que la docteure Opatrny affirme, là, elle
5 affirme que tous les soins critiques vont être offerts,
6 mais elle n'a pas dit qu'il n'y aurait aucun bris de
7 services nulle part dans le réseau, là. Ça a toujours
8 été dit que les soins non urgents seraient probablement
9 reportés. Donc, faites attention ...
10 *** OBJECTION 12 ***
11 **Me NATALIA MANOLE :**
12 Et donc ...
13 **Me STÉPHANIE GARON :**
14 Je vous invite à formuler votre question en vous
15 fondant sur les mots utilisés par la docteure Opatrny
16 dans sa déclaration sous serment, et de toute manière,
17 on a débordé de vingt (20) minutes, donc je vous
18 inviterais à conclure, s'il vous plaît.
19 **Me NATALIA MANOLE :**
20 [338] **Q.** Docteure Raynault, êtes-vous au courant du fait que la
21 docteure Opatrny a affirmé dans sa déclaration sous
22 serment qu'il n'y aurait pas de bris de services pour
23 les services importants, majeurs, à la population, et
24 que quelques jours plus tard, le ministre Dubé a
25 annoncé qu'il y aurait un bris de services à la

-153-

1 **Me NATALIA MANOLE :**
2 Non, j'ai deux (2) ...
3 **Me STÉPHANIE GARON :**
4 ... à ce moment-là.
5 **Me NATALIA MANOLE :**
6 ... j'ai deux (2) questions qu'il me reste, Maître
7 Garon.
8 **Me STÉPHANIE GARON :**
9 Mais Maître Manole, limitez vos questions aux deux (2)
10 prochaines minutes, là, parce qu'à seize heures
11 vingt-cinq (16 h 25), on va mettre fin à
12 l'interrogatoire.
13 **Me NATALIA MANOLE :**
14 [340] **Q.** Docteure Raynault, est-ce que vous avez été impliquée
15 dans la prise de décision ou ... concernant les avis
16 qui ont été donnés par la santé publique au
17 gouvernement concernant l'interdiction des proches
18 aidants d'accéder au chevet de leurs proches?
19 **Me STÉPHANIE GARON :**
20 Objection, c'est une objection ...
21 **Me NATALIA MANOLE :**
22 [341] **Q.** Parce qu'ils étaient non vaccinés?
23 **Me STÉPHANIE GARON :**
24 Objection sur la base de la pertinence. Les proches
25 aidants, ce n'est pas ... C'est en lien avec le dossier

-155-

1 population pour des soins essentiels ... Voilà, c'est
2 ma question.
3 **R.** Le ... j'ai lu la déclaration du docteur Opatrny, où
4 elle dit qu'elle va tout mettre en place pour que les
5 soins critiques et urgents soient assurés. L'évaluation
6 de l'anticipation du bris de services, ça vient
7 beaucoup des communications aussi des gestionnaires,
8 des PDG de CIUSSS qui ont fait tous leurs efforts pour
9 éviter qu'il y ait des bris de services. Mais c'est
10 très possible, et encore là, je n'ai pas assisté à ces
11 discussions-là, que deux (2) ou trois (3) jours avant,
12 ils aient donné un avis au ministre qui lui a fait
13 changer d'avis sur l'implantation. Le ...
14 [339] **Q.** Donc ...
15 **R.** ... docteur Opatrny a évité, là, jusqu'à présent, avec
16 beaucoup de compétence, des bris de services
17 essentiels, mais elle n'a pas pu non plus éviter qu'il
18 y ait des retards qui soient pris, par exemple dans les
19 chirurgies, là. Alors ça, c'est ... ça relève des
20 autorités gouvernementales de faire une appréciation de
21 ce risque-là pour la population.
22 **Me STÉPHANIE GARON :**
23 Et ce sera le mot de la fin, Maître Manole, on va
24 mettre fin à l'interrogatoire à ce ...
25 ///

-154-

1 Gianoulis dans lequel il y a une demande en rejet qui
2 va être plaidée demain, là, dans le dossier dans lequel
3 vous occupez ainsi que mon collègue, maître Gagné, donc
4 je vous demande de passer à la question suivante, s'il
5 vous plaît.
6 *** OBJECTION 13 ***
7 **Me NATALIA MANOLE :**
8 Donc, je comprends qu'il y a une objection sur la base
9 de pertinence à laquelle la docteure Raynault devrait
10 répondre, et vous ne lui permettez pas de répondre à
11 cette question?
12 **Me STÉPHANIE GARON :**
13 Oui, et je ...
14 **Me NATALIA MANOLE :**
15 Malgré le Code de procédure civile?
16 **Me STÉPHANIE GARON :**
17 Vous avez bien compris. Passez à la question suivante,
18 s'il vous plaît, on a déjà débordé de vingt-cinq (25)
19 minutes le temps qui a été accordé par le juge pour
20 l'interrogatoire.
21 **Me NATALIA MANOLE :**
22 [342] **Q.** Pouvez-vous me fournir des données ou tout document qui
23 démontre que le gouvernement a pris en compte les
24 effets dramatiques de l'interdiction des proches
25 aidants de se rendre au chevet de leurs proches sur le

-156-

1 bien-être des personnes aidées, tel que l'a indiqué
2 l'avocat du gouvernement lors de l'audience devant le
3 juge Brossard?
4 **Me STÉPHANIE GARON :**
5 Objection, c'est la même objection. Donc, je maintiens
6 mon objection. Ces questions-là, dans le fond, ce que
7 vous faites, Maître Manole, c'est que vous tentez par
8 le biais de ce dossier-ci d'interroger un témoin qui
9 relève de la Direction de santé publique, qui
10 devraient ... et ces questions-là devraient être posées
11 dans le cadre de l'autre dossier et qui fait face à une
12 demande en rejet demain. Donc vous avez eu ... c'était
13 votre dernière question, on va maintenant mettre fin à
14 l'interrogatoire, il est maintenant seize heures
15 vingt-cinq (16 h 25).
16 ***** OBJECTION 14 *****
17 **Me NATALIA MANOLE :**
18 C'est très bien, je prends ... donc, je prends note de
19 votre objection sur la base de pertinence, et
20 contrairement au Code de procédure civile, vous ne
21 permettez pas à la docteure Raynault d'y répondre.
22 **Me STÉPHANIE GARON :**
23 D'accord, on fera trancher ces objections-là si vous le
24 souhaitez, Maître Manole. Avec plaisir.
25 ///

-157-

1 **Me NATALIA MANOLE :**
2 [343]Q. Merci beaucoup, Docteure Raynault.
3 **ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS**
4 **- À 16 h 25, FIN DE L'INTERROGATOIRE**
5 _____
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

-158-

SERMENT D'OFFICE

Je soussignée, Christine Cormier, déclare sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes prises en contexte de visioconférence, en ma présence, au meilleur de mes compétences eu égard à la qualité de ladite visioconférence. Le tout selon la Loi.

Et j'ai signé :



Christine Cormier (336643-0)

-159-

| | | | | |
|---|--|---|---|--|
| 0 | 151:25 | acteurs [1] - 88:10 | 79:1; 102:3; 117:22 | 75:19 |
| 0 [1] - 50:17 | 3 | actif [2] - 24:11; 87:14 | ajustements [1] - 49:10 | appuyé [1] - 76:16 |
| 0) [1] - 50:18 | 30) [1] - 110:25 | activités [1] - 57:9 | Alain [1] - 24:9 | aptes [1] - 118:15 |
| 0,0062 [1] - 140:24 | 32 [1] - 83:10 | actuelles [1] - 15:9 | Alexandre [1] - 146:11 | aptitudes [1] - 134:24 |
| 07 [2] - 143:22; 144:6 | 331 [3] - 144:24; 147:15, 19 | adjoint [2] - 22:23; 24:6 | Allyson [1] - 42:11 | arbitraires [1] - 20:17 |
| 1 | 34 [1] - 75:11 | adjointe [1] - 146:5 | allées [1] - 82:6 | argument [1] - 135:5 |
| 100 [3] - 50:20; 80:21; 126:15 | 4 | adjoints [2] - 23:6 | Alpha [17] - 58:12, 17-18; 59:3, 20, 22; 60:17; 63:21, 25; 64:3, 12-13; 65:7, 17, 21; 69:15; 121:7 | argumentatives [1] - 55:10 |
| 100 000 [1] - 140:25 | 40 [2] - 75:12; 131:18 | administre [1] - 66:5 | alternative [3] - 84:23; 86:5; 150:24 | argumentez [2] - 86:14; 95:7 |
| 105 [1] - 145:1 | 45 [1] - 68:10 | adopters [1] - 72:11 | alternatives [2] - 32:16; 150:20 | arguments [3] - 42:24; 43:9; 48:10 |
| 2 | 48 [4] - 120:14, 16, 22; 121:12 | adopté [1] - 83:21 | amène [1] - 59:14 | ARN [4] - 33:7; 66:4; 143:9, 11 |
| 2020 [4] - 35:5; 36:16; 37:2 | 6 | adoptée [1] - 37:20 | améliore [1] - 141:18 | arrivait [1] - 144:16 |
| 2020) [2] - 33:18; 76:7 | 60 [2] - 128:14; 131:23 | adoptées [1] - 102:12 | analyse [1] - 89:17 | Arruda [9] - 22:20; 42:8; 85:13; 88:18; 110:12; 114:23; 115:13; 133:20; 136:19 |
| 2021 [42] - 33:4, 16; 40:19; 42:6, 8; 47:24; 48:4; 60:16; 63:21, 23; 64:22; 67:16; 69:8, 25; 70:5; 71:4; 72:5; 76:19; 77:15; 82:5, 11, 21; 85:5; 86:4, 25; 90:24; 91:3; 93:19; 94:18; 100:10; 101:5; 102:20; 104:22; 106:20; 108:23; 112:11; 114:25; 133:19; 144:21 | 7 | adverses [3] - 143:5; 150:13, 15 | analyser [1] - 101:17 | arrêter [1] - 55:3 |
| 2021) [5] - 49:17; 57:2; 58:9; 104:18; 107:6 | 70 [2] - 123:14; 132:6 | adéquate [2] - 85:10; 94:16 | analyses [1] - 25:7 | arrêtés [1] - 127:23 |
| 2022 [1] - 83:9 | 70.9 [1] - 49:12 | adéquatement [10] - 47:13, 21; 144:25; 145:1; 147:16, 19, 21; 148:4, 6, 9 | annihilé [1] - 56:2 | article [2] - 42:9, 12 |
| 2022) [2] - 40:19; 57:12 | 71 [1] - 145:2 | affaires [1] - 140:18 | annihilée [1] - 68:1 | assainir [1] - 124:1 |
| 21 [2] - 49:16; 107:6 | 72 [1] - 141:2 | affaires [3] - 149:18; 150:3, 6 | annoncé [3] - 82:22; 152:15; 153:25 | assisté [3] - 93:25; 117:20; 154:10 |
| 24 [1] - 139:21 | 9 | affirmait [1] - 152:17 | anticipé [4] - 152:5, 8, 14 | associé [1] - 22:24 |
| 24A [1] - 104:11 | 97 [4] - 47:9; 106:15; 122:4; 123:12 | affirmation [4] - 75:19, 21; 83:22; 98:20 | août [6] - 70:4; 77:14; 101:4; 104:17; 106:19; 133:18 | assuraient [3] - 83:7; 92:5; 93:21 |
| 25 [9] - 83:9, 24; 85:4; 86:3; 92:14; 93:16; 155:11; 156:18; 158:4 | A | affirmations [4] - 50:15; 86:23; 94:23; 115:7 | appareil [1] - 16:23 | assurer [5] - 66:3; 85:10; 92:1; 115:4; 134:18 |
| 25) [1] - 157:15 | abandonnées [1] - 37:9 | affirme [2] - 153:4 | apparu [1] - 64:19 | assurée [1] - 44:9 |
| 27 [2] - 104:12; | abordé [1] - 110:9 | affirmer [1] - 50:18 | appelle [2] - 67:7; 139:22 | assurés [1] - 154:5 |
| | absences [2] - 46:24 | agences [1] - 92:19 | appelé [2] - 23:9 | AstraZeneca [1] - 143:10 |
| | abusif [1] - 41:13 | Agency [1] - 140:15 | applicables [1] - 116:8 | asymptomatique [2] - 59:7; 121:16 |
| | abusive [1] - 41:9 | agenda [1] - 72:25 | appliqués [3] - 99:15, 17; 102:25 | attachés [1] - 24:15 |
| | accepté [1] - 91:6 | agents [1] - 17:13 | apprendre [1] - 140:9 | atteindre [1] - 106:25 |
| | accompagner [1] - 17:13 | agir [1] - 20:4 | appropriée [1] - 94:16 | atteint [1] - 80:1 |
| | accordé [1] - 156:19 | aidants [5] - 37:10; 38:12; 155:18, 25; 156:25 | appréciation [2] - 112:18; 154:20 | attendent [1] - 72:12 |
| | accès [3] - 15:8; 36:3; 72:3 | aider [2] - 14:4; 77:1 | apprécié [1] - 74:25 | attendre [2] - 71:1; 72:4 |
| | accélééré [1] - 26:8 | aidées [2] - 38:12; 157:1 | appui [1] - 83:17 | attendu [4] - 71:8; 73:9, 14; 139:24 |
| | acquis [2] - 127:1; 152:20 | aimé [1] - 20:11 | appuyez [2] - 14:17; | attitudes [1] - 15:4 |
| | acronyme [1] - 16:11 | ajout [1] - 56:11 | | audience [1] - 86:25 |
| | acronymes [2] - 140:4, 6 | ajouter [4] - 68:2; | | augmentation [1] - 135:18 |

| | | | | |
|---|--|---|---|---|
| <p>augmente [1] - 126:21 augments [1] - 107:12 augmenterait [1] - 126:23 auront [2] - 50:1 autonomie [1] - 48:17 autorisée [1] - 61:18 autorités [17] - 13:25; 44:12; 48:10; 55:25; 56:4; 73:6; 81:25; 82:6, 15, 21; 88:19, 25; 100:10; 106:4; 107:8; 152:9; 154:20 avant-hier [1] - 33:23 avantage [3] - 123:6, 17; 126:21 avantages [4] - 108:23; 112:12; 123:7; 124:15 avertis [1] - 66:7 avis [31] - 10:22; 14:11, 18; 15:23; 16:17; 17:22; 21:11; 24:18; 25:7; 26:10, 13; 27:1, 5; 33:14; 36:5, 9; 47:25; 60:14; 67:15; 82:3, 10, 17; 88:4, 8; 94:5; 112:2; 135:10; 154:12; 155:15 avisé [1] - 77:22 avisée [1] - 42:16 avocats [3] - 43:1; 75:4; 150:4 avril [4] - 100:9; 146:3, 7; 147:2 avérée [1] - 79:12 avérés [1] - 72:23 Aînés [1] - 23:25</p> | <p>22; 65:4; 120:3; 155:24; 156:8; 157:19 basé [1] - 36:11 basée [4] - 25:1; 33:13; 62:14; 149:20 biais [1] - 157:8 bien-être [1] - 157:1 Blais [2] - 24:2 blanc [1] - 24:1 Blanche [1] - 119:12 BNT162b2 [1] - 77:6 boire [1] - 74:15 bonne [1] - 65:13 bonnes [1] - 132:6 bougez [1] - 110:19 bougé [1] - 24:8 bras [2] - 87:15; 94:10 Bretagne [1] - 42:14 bris [18] - 82:24; 151:20; 152:1, 3-5, 8, 14, 19, 23-24; 153:6, 22, 25; 154:6, 9, 16 Britannique [1] - 31:24 British [1] - 42:10 Brossard [1] - 157:3 bénéfice [1] - 117:6 bénéfices [2] - 89:17; 150:11 bénéfices/risques [2] - 89:4; 149:5 bénéficient [7] - 123:16; 124:13, 15, 20; 125:12; 126:5; 127:4</p> | <p>campagnes [1] - 24:14 Canada [2] - 92:19; 134:24 canadienne [1] - 13:7 CanMEDS [1] - 134:23 capable [1] - 122:6 capacité [4] - 67:16; 75:15, 22; 135:23 Cape [1] - 140:14 caractère [1] - 48:11 Carl [1] - 24:7 Carmant [1] - 24:4 cartable [1] - 145:17 Cartier [1] - 24:9 causé [1] - 152:6 causée [1] - 130:20 causées [2] - 105:6, 19 CDC [1] - 92:20 cellule [4] - 10:24; 11:1; 17:25; 23:6 centaines [1] - 79:23 centres [3] - 23:13; 36:13; 109:20 certaines [1] - 49:10 certitude [1] - 81:8 cesser [2] - 53:4; 114:14 cesserait [1] - 68:16 chalet [3] - 61:16; 80:16, 19 champ [4] - 107:19; 117:24; 118:4, 6 chance [8] - 15:10; 70:14, 23, 25; 71:5, 9; 73:24; 117:3 chances [5] - 34:23; 50:5; 121:22; 141:15 change [1] - 78:21 changeant [1] - 140:8 changer [2] - 137:17; 154:13 changé [4] - 17:17; 82:10; 91:2; 93:10 chapeau [1] - 43:6 chapeauté [1] - 114:1</p> | <p>charge [3] - 121:19; 126:21, 23 charges [1] - 50:2 cheffe [1] - 10:11 cherchais [1] - 52:11 chercher [3] - 87:14; 134:1, 4 chercheurs [8] - 16:1; 17:13; 27:11, 20, 22; 28:13, 21 cheval [1] - 144:7 chevet [2] - 155:18; 156:25 chiffre [5] - 37:5, 11; 38:7; 40:7 chirurgies [1] - 154:19 choisi [2] - 44:14; 132:11 choix [3] - 43:21; 48:16; 88:11 Christian [1] - 23:24 chronique [1] - 128:15 chroniques [1] - 81:24 CHSLD [12] - 36:13, 17; 37:1, 18; 38:7; 40:3; 45:5; 93:5; 100:22; 101:24; 118:22; 124:2 CHUM [3] - 10:12; 19:12; 126:12 chute [4] - 93:4; 105:10; 118:22 cinquième [2] - 89:6; 101:2 circulant [1] - 63:24 cite [7] - 13:5; 43:12; 83:12; 86:8; 92:11; 114:25; 133:23 citer [1] - 57:4 citez [1] - 118:25 CIUSSS [3] - 23:12; 154:8 civile [1] - 31:18 clair [3] - 18:15; 56:7; 137:24 clairement [3] - 44:24; 81:15;</p> | <p>118:1 clarification [1] - 62:12 clientèles [2] - 90:25; 113:1 clinique [1] - 20:5 cliniques [3] - 139:23; 140:1; 141:25 clos [1] - 18:2 Code de procédure civile [7] - 39:4, 23; 41:5, 25; 103:12; 156:15; 157:20 cohorte [1] - 66:8 collaboration [1] - 142:20 collaborer [1] - 123:24 Collège [1] - 134:24 collègue [3] - 39:16; 126:12; 156:3 collègues [6] - 72:13; 110:13; 121:18, 25; 132:14; 136:20 Colombie [1] - 31:24 Colombie-Britannique [1] - 31:24 comité [16] - 16:16; 43:5; 47:24; 48:3, 13-14, 22; 49:4; 65:22; 66:1; 67:14; 82:2, 8, 16; 98:6; 134:5 Comité [5] - 23:10; 28:23, 25; 36:24; 66:6 comités [1] - 15:18 commencer [1] - 141:24 commentaire [1] - 34:3 commenté [1] - 150:5 commençait [1] - 63:25 commission [1] - 133:16 communication [5] - 17:24; 19:15;</p> |
| B | C | | | |
| <p>bas [4] - 131:23; 141:6; 150:5 base [12] - 15:25; 38:24; 39:3, 14,</p> | <p>cabinet [3] - 18:4; 23:20; 24:15 cadre [4] - 15:21; 23:6; 106:22; 157:11 calcule [4] - 59:6, 11; 61:24; 148:25 calculer [1] - 142:13 calendrier [1] - 66:1 campagne [1] - 22:25</p> | | | |

| | | | | |
|--|---|--|---|--|
| <p>25:6; 28:12; 112:14 communications [11] - 24:11; 26:9; 27:19, 23; 28:18; 56:6; 119:13; 130:15; 132:21; 154:7 communiqué [3] - 18:23; 19:7 communiquer [3] - 27:18; 75:3; 76:4 communiqués [2] - 17:8; 18:21 communiqué [3] - 28:21; 57:23, 25 communiquée [1] - 76:3 comorbidité [11] - 128:23, 25; 129:22; 130:2, 16; 131:12, 15, 19, 25; 132:5; 141:1 comorbidités [1] - 130:13 compagnie [1] - 80:25 comparaison [1] - 122:2 comparative [1] - 120:4 comparatives [1] - 106:5 compare [2] - 99:8; 143:8 comparent [2] - 100:3; 150:21 comparent-elles [1] - 150:21 comparé [1] - 118:23 compensation [1] - 139:25 compilés [1] - 150:16 complet [1] - 98:22 complexe [2] - 10:13; 19:13 complication [2] - 141:6 complications [14] - 45:3; 46:22;</p> | <p>47:16; 49:23; 50:5; 59:9; 68:7; 141:21; 142:22, 25; 143:1, 5, 10, 13 compliqué [1] - 55:7 compléter [8] - 51:6, 11; 52:23; 54:2, 9, 16; 55:5; 85:24 comportements [1] - 15:3 composée [1] - 11:1 comprenais [1] - 46:18 comprendre [1] - 129:16 comprendrez [1] - 16:4 comprimer [1] - 72:19 compris [13] - 11:9; 28:4; 60:9, 11; 63:5; 78:3; 129:7, 9, 12, 14; 136:18; 138:25; 156:17 comprise [3] - 52:14; 129:6 compréhensible [1] - 123:4 compréhension [2] - 66:16; 115:2 comptaient [1] - 74:4 compte [6] - 13:25; 114:9; 135:17; 151:20; 152:1; 156:23 compétence [2] - 107:19; 154:16 compétences [1] - 134:23 compétente [1] - 110:16 concentration [1] - 45:6 concentrer [1] - 67:11 concentrez [1] - 12:14 concentrées [3] - 45:1, 15; 67:13 concernaient [3] -</p> | <p>60:16; 63:21; 65:6 concernait [1] - 58:21 concernent [3] - 10:25; 29:19; 58:11 conclure [2] - 144:9; 153:18 condition [3] - 45:4, 6; 62:7 conditions [2] - 70:8; 81:24 conduit [1] - 27:8 conduit [1] - 48:13 confidentialité [1] - 100:24 confidentiel [1] - 100:19 confirmer [4] - 67:14; 139:8; 147:18; 148:10 confirmez [2] - 58:9; 107:7 confirmez-vous [2] - 58:9; 107:7 confirmé [3] - 72:1; 94:15; 110:15 confrères [1] - 58:6 conférence [10] - 50:10; 82:18, 20; 83:2, 25; 85:14, 17; 93:20; 94:17; 114:23 conférences [2] - 66:14; 95:9 connaissance [23] - 18:9, 11; 25:18; 28:19; 29:20; 47:23; 48:2; 58:2; 67:23; 75:24; 89:13, 15; 90:3; 100:2; 113:13, 24; 114:17; 127:12; 136:12, 14, 17 connaissances [2] - 15:12; 17:14 connaît [1] - 80:12 conseil [4] - 13:6; 48:18; 149:18; 150:7 Conseil [3] - 18:4,</p> | <p>10; 23:19 conseille [5] - 16:21; 107:21; 109:17, 21; 123:18 conseillent [1] - 150:4 conseiller [3] - 63:12; 88:5; 133:19 conseillers [2] - 24:11, 14 conseillère [6] - 10:15; 12:3; 63:15; 94:6; 110:23; 151:6 conseillé [2] - 98:6; 150:2 conseils [4] - 14:7; 21:7; 22:12; 151:4 consensus [1] - 32:18 consente [1] - 134:10 conserver [1] - 12:20 considérable [1] - 50:22 considéraient [1] - 135:3 considération [3] - 74:7; 106:24; 119:1 considérez-vous [2] - 13:14; 21:12 considérées [3] - 20:16; 47:20; 128:13 considérés [2] - 148:8; 150:19 constat [1] - 111:3 constatations [1] - 110:21 consulte [1] - 54:18 consulter [3] - 40:15; 59:8; 145:18 consulté [3] - 99:6; 110:7; 138:15 consultée [5] - 108:20; 109:4; 113:24; 136:10, 13 consultés [1] - 30:3</p> | <p>conséquence [3] - 66:10; 75:17, 23 conséquences [6] - 18:5; 45:18; 46:24; 67:4; 140:2; 150:12 conséquent [2] - 76:22; 96:16 contact [5] - 62:2; 126:20, 22; 128:10 Contacts [1] - 77:8 contacts [3] - 91:13; 126:3; 127:16 contagieuse [4] - 120:13, 16, 22; 121:7 contamination [7] - 46:8; 66:22; 75:16; 84:16; 120:21; 128:19 contaminations [1] - 102:11 contaminer [4] - 80:17; 121:17, 25; 126:17 contaminé [5] - 32:3; 67:3; 96:19; 121:16; 147:23 contaminée [1] - 148:20 contaminées [1] - 83:19 contaminés [2] - 45:12; 56:17 content [1] - 81:20 contente [1] - 81:2 conteste [1] - 111:11 contestez [3] - 37:20; 40:18; 102:12 contexte [3] - 98:23; 100:5; 122:3 continuant [1] - 123:6 contournez [1] - 93:13 contractent [1] - 80:15 contracter [1] - 148:12 contracté [1] - 148:1 contradiction [4] -</p> |
|--|---|--|---|--|

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| <p>83:22; 92:7; 94:22; 96:2 contradictoires [1] - 95:8 contraindre [2] - 32:13; 73:18 contrainte [2] - 44:15, 23 contraintes [1] - 44:1 contrairement [2] - 141:19; 157:20 contrat [2] - 12:4, 6 contre-indications [1] - 126:13 contredit [2] - 50:14; 86:23 contribue [2] - 115:17 contribué [1] - 123:25 control [1] - 84:7 contrôle [1] - 122:19 contrôler [2] - 56:12; 79:12 contrôlées [1] - 105:14 convaincre [4] - 32:13; 71:14, 20; 73:18 convaincue [2] - 20:9; 88:17 conviction [2] - 44:6, 9 conviennent [1] - 53:10 convoquent [1] - 17:21 convoquées [1] - 18:10 copie [10] - 24:17; 27:19; 28:12; 33:11; 35:3; 42:4, 7; 75:18; 89:3; 112:13 coroner [1] - 40:15 corpus [2] - 99:5, 7 correct [3] - 55:11; 117:23; 118:3 correspondance [1] - 24:17 coup [2] - 91:4; 141:21 couper [2] - 73:4, 6</p> | <p>coupé [2] - 37:23; 97:10 coupée [1] - 102:6 Cour [2] - 41:24; 84:22 cour [2] - 83:11; 87:1 courant [16] - 31:14; 43:3; 90:14, 18; 109:17, 19; 119:20, 23; 120:2; 122:17; 136:4; 138:10, 14; 139:2; 152:16; 153:20 courants [1] - 142:21 courriel [2] - 42:4, 7 courriels [2] - 24:18; 25:8 cours [1] - 37:18 court [2] - 96:18; 143:13 courtoisie [1] - 34:18 couvertures [1] - 57:11 COVID [37] - 10:21, 25; 14:21; 16:25; 19:24; 20:19; 32:3; 37:5; 38:9, 14; 40:4, 8, 10; 41:14; 76:21; 79:19; 100:1; 119:6; 120:9; 128:11; 139:16; 141:15, 18, 23, 25; 142:3, 14-15, 22; 143:12 COVID-19 [34] - 11:10, 12, 14; 26:2; 33:17; 45:3; 46:2, 12; 49:6; 50:12; 56:9, 13, 23; 57:10; 61:15; 76:7; 80:15; 107:3; 109:12, 15, 20; 118:16; 121:16; 130:19; 133:17; 140:22; 142:25; 143:1; 144:23; 147:23; 148:1, 11, 13 coûteuses [1] -</p> | <p>94:12 crainte [1] - 38:13 crise [3] - 10:24; 11:1; 17:25 critiques [2] - 153:5; 154:5 croire [1] - 69:13 croyaient [1] - 91:12 créer [1] - 45:20 créé [1] - 151:21 créés [1] - 16:13 culture [1] - 63:16 culturel [2] - 88:5; 119:25 côté [7] - 15:13; 17:1; 29:25; 32:18; 89:14; 114:1; 132:19 côtés [1] - 32:15</p> | <p>23; 75:10 d'effets [2] - 118:5, 9 d'efficacité [7] - 36:23; 59:2; 60:13; 61:1, 3; 69:16; 148:18 d'embauche [2] - 21:24; 137:4 d'emploi [1] - 137:17 d'engagement [6] - 25:5; 28:3; 34:1; 35:2, 19; 101:18 d'envisager [1] - 134:7 d'excellence [1] - 16:11 d'exemptions [1] - 125:19 d'exercer [1] - 43:21 d'expertise [3] - 117:24; 118:4, 6 d'hier [1] - 79:5 d'hospitalisation [3] - 128:21; 129:20; 131:10 d'identifier [1] - 34:6 d'immunisation [7] - 28:24; 36:24; 49:4; 65:22; 66:2, 6 d'imposer [6] - 22:10; 43:15; 73:10, 15; 77:22; 150:13 d'incohérence [1] - 84:3 d'incubation [1] - 120:19 d'infection [9] - 48:25; 50:21; 60:3, 7; 61:24; 62:5; 68:5; 135:19; 148:7 d'infections [1] - 68:10 d'influencer [1] - 134:9 d'information [1] - 44:10 d'informations [1] - 40:16 d'installer [2] -</p> | <p>88:14; 151:12 d'interrogatoire [3] - 35:25; 74:18; 114:7 d'interroger [1] - 157:8 d'intervenir [1] - 53:4 d'intervenants [1] - 144:21 d'intervenir [1] - 74:13 d'objection [2] - 35:23; 149:25 d'obligation [3] - 22:2; 82:2, 12 d'obésité [1] - 128:17 d'octobre [3] - 33:3; 71:4; 152:17 d'oeuvre [2] - 94:2; 98:4 d'oncologie [1] - 32:3 d'âge [12] - 70:20; 128:22, 24; 129:20, 25; 131:10, 16-17, 21; 132:7 d'éclairer [1] - 13:23 d'éclosion [3] - 36:13; 79:13; 101:3 d'éclosions [5] - 100:8, 16, 18; 105:6; 118:23 d'écrit [2] - 25:21; 26:1 d'écrits [1] - 15:12 d'émettre [1] - 21:11 d'équipement [1] - 73:21 d'équivalence [1] - 115:6 d'éthique [8] - 43:5; 47:24; 48:3, 22; 67:14; 82:2, 8, 16 d'étude [5] - 48:5; 98:24; 99:8, 12, 18 d'études [8] - 67:18; 98:15; 99:3, 5; 120:2; 122:2;</p> |
| D | | | | |
| | | <p>d'accéder [1] - 155:18 d'acheter [1] - 16:18 d'administration [2] - 13:7; 48:19 d'adéquatement [1] - 147:25 d'affirmer [1] - 106:6 d'ajouter [2] - 79:2; 85:24 d'améliorer [2] - 13:11; 48:20 d'anticorps [1] - 148:24 d'août [5] - 33:2, 16; 37:3; 102:19; 104:21 d'arbitraires [1] - 19:21 d'argumenter [1] - 41:18 d'arriver [1] - 113:3 d'assurer [3] - 115:14; 150:22 d'attirer [1] - 107:9 d'attraper [1] - 38:13 d'aucune [3] - 12:13; 37:17, 25 d'autant [1] - 81:22 d'avis [2] - 136:23; 154:13 d'eau [3] - 74:16,</p> | | |

| | | | | |
|---|---|--|---|--|
| <p>131:16 d'évidences [1] - 99:23 d'éviter [4] - 66:17, 20, 22; 118:7 damage [1] - 84:6 Danemark [2] - 140:23; 141:9 danger [2] - 34:6, 13 Daniel [1] - 22:23 date [10] - 42:7; 49:15; 57:11; 69:25; 77:12, 14; 83:8; 86:24; 102:20; 130:19 davantage [2] - 16:14; 83:16 Delta [15] - 58:17; 63:25; 64:5, 19; 65:7, 12, 17, 19, 21; 67:17; 68:2; 69:9; 77:17; 105:11; 121:5 demande [52] - 24:25; 25:5; 27:18; 28:3; 33:21, 25; 34:1, 15; 35:2, 13-14, 19; 39:15; 40:21; 41:10; 47:4; 51:21; 52:19, 24; 53:19, 21; 54:21; 55:14, 17; 83:12; 84:22; 85:1; 86:4, 8; 87:3; 101:18; 104:9, 20; 126:15; 132:1; 136:23; 137:15; 139:20; 144:18; 145:6, 19; 146:2, 14; 147:2; 149:9; 156:1, 4; 157:12 demande introductive d'instance [1] - 10:3 demandant [1] - 87:22 demandes [7] - 31:18; 33:22; 45:23; 87:5; 101:16; 104:11; 134:16 demandeurs [1] -</p> | <p>10:5 demeure [1] - 85:9 demi [1] - 24:9 demie [2] - 12:22; 74:17 dernier [3] - 21:2; 22:21; 57:9 dernière [3] - 149:23; 152:13; 157:13 dernières [1] - 12:22 deux mille vingt [6] - 33:18; 35:5; 36:16; 37:2; 76:7 deux mille vingt et un [46] - 33:3, 16; 40:18; 42:5, 8; 47:23, 25; 48:4; 49:16; 57:2; 58:8; 60:16; 63:20, 23; 64:21, 23; 67:15; 69:7, 24; 70:4; 71:4; 72:4; 76:19; 77:14; 82:5, 10, 21; 85:5; 86:3, 24; 90:24; 91:3; 93:19; 94:18; 100:9; 101:4; 102:19; 104:17, 22; 106:19; 107:6; 108:23; 112:11; 114:24; 133:18; 144:20 deuxième [9] - 17:6; 35:23; 70:19, 21, 25; 71:6; 72:15, 21, 23 deuxièmement [1] - 24:22 devait [2] - 67:18; 102:23 Development [1] - 140:15 devoir [1] - 38:4 devraient [2] - 157:10 devriez [4] - 94:21; 113:5; 127:8; 128:19 DGGEOP [3] - 17:18; 19:7; 88:22</p> | <p>difficulté [1] - 122:21 diffère [2] - 65:16; 149:5 différence [2] - 91:17; 104:9 différent [1] - 104:15 différente [3] - 65:20; 104:14; 130:25 différentes [1] - 56:11 différents [1] - 45:24 dignité [1] - 135:4 diminue [3] - 49:23; 87:18; 141:15 diminuent [1] - 50:4 diminuer [3] - 56:17; 68:7; 118:21 diminution [5] - 48:25; 67:25; 68:4, 9, 11 diminué [2] - 50:17, 22 direct [1] - 19:6 directe [1] - 46:4 directeur [12] - 10:20; 12:19; 14:10; 17:20; 22:17; 27:2; 32:6; 63:9; 89:1; 110:6, 23 direction [13] - 10:12; 11:17; 12:7; 17:15; 83:4; 88:21; 110:1, 8; 112:2, 4; 113:9, 23 Direction [11] - 11:16, 23; 17:16, 18; 112:1; 134:6; 136:24; 149:17; 150:3, 6; 157:9 directive [3] - 136:5; 149:13, 16 directives [3] - 109:11, 14; 127:22 disconviens [1] - 115:18 discussion [5] - 18:2; 58:3; 62:21; 88:20; 90:16 discussions [26] -</p> | <p>15:20; 24:5; 27:6, 11; 31:17; 32:17, 21; 62:18, 22; 63:13; 70:11; 78:1; 93:25; 94:5; 108:15; 109:6; 110:8; 117:20; 124:23; 125:6; 134:13; 135:6; 136:8, 19, 25; 154:11 discute [3] - 32:10; 43:3; 104:25 discutons [1] - 15:24 discuté [3] - 32:5; 88:17; 110:12 disponibilité [3] - 107:12; 122:24; 135:24 disponible [7] - 20:24; 26:17; 85:9; 92:24; 93:2, 8; 151:1 disponibles [9] - 14:19; 15:19; 20:13, 22; 27:5; 28:22; 36:23; 64:10; 150:16 disposent [2] - 100:11; 106:4 disposer [1] - 128:20 disposez [4] - 114:7; 118:13; 129:1, 18 disposez-vous [2] - 118:13; 129:1 disposition [2] - 101:9; 115:20 dispositions [1] - 116:8 disproportionnée [1] - 42:15 disqualifie [1] - 111:1 distance [1] - 88:14 distinguer [2] - 100:12; 104:13 divergence [1] - 29:3 divergences [4] - 29:5, 11, 16 docteur [19] - 22:19; 29:25; 42:6, 8; 63:11; 85:13; 88:18; 110:12; 113:10; 114:23;</p> | <p>115:12; 132:19; 133:19; 134:13; 135:7; 136:19; 154:3, 15 Docteur [1] - 24:3 Docteure [1] - 125:1 docteure [10] - 19:4; 23:17; 85:8; 89:14; 98:7; 114:2; 152:17; 153:4, 15, 21 Docteure Raynault [117] - 10:7; 11:9; 19:21; 24:16; 25:15; 27:18; 31:3; 32:24; 33:9; 36:3, 25; 37:14; 38:3, 6, 16; 39:4, 9-10, 24; 40:2, 22, 25; 41:19; 42:4; 46:3; 47:18; 49:15; 50:8; 51:4, 15; 53:11, 18, 23; 54:5, 7, 14, 21; 55:5, 19, 21, 23; 56:19; 57:19, 21; 58:7; 62:11; 63:5, 17; 72:2, 17; 74:10, 14, 22; 75:4, 7, 14; 76:13; 77:20; 78:12; 80:11; 83:20; 84:10, 14; 85:22; 86:3, 22; 89:3, 22; 90:14; 92:10; 93:12; 94:14; 95:5; 96:13; 97:3, 18; 101:14; 105:5, 16; 107:19; 108:7; 109:8; 110:15; 111:15, 25; 112:19; 114:19; 115:12; 116:14; 117:24; 118:7, 10; 125:7; 129:9, 18; 130:10, 23; 131:6; 133:2, 9; 135:13; 137:5, 22; 138:4, 10; 143:19; 144:18;</p> |
|---|---|--|---|--|

| | | | | |
|---|--|--|---|--|
| <p>145:9, 11; 146:25; 147:10; 151:19; 153:20; 155:14; 156:9; 157:21; 158:2 documentaire [1] - 62:12 documents [17] - 24:18; 25:7; 54:11, 13, 17, 25; 55:12; 56:19, 24-25; 57:3, 15; 66:15; 145:13; 146:2, 14; 147:2 doive [1] - 73:13 doivent [4] - 13:15, 25; 22:5; 115:9 domaine [3] - 19:20; 43:1; 114:22 Dominique [1] - 23:4 donner [14] - 18:14; 36:4; 40:6; 43:16; 60:14; 71:14; 73:24; 76:2; 77:21; 101:17; 112:3; 133:13; 137:23 donnez-moi [1] - 140:11 donnée [2] - 61:1; 73:7 données [63] - 13:12, 15, 21; 14:1, 4-5, 19, 24; 15:22; 16:3, 15, 24; 17:2; 18:19; 19:19, 22; 20:2-4, 15, 19, 22; 21:8, 10, 16, 19; 22:7; 28:22; 32:24; 33:5, 12; 34:5; 35:3; 36:18; 48:21, 23; 49:2; 58:10, 22; 59:1, 18; 60:2, 6, 12; 61:2; 64:9; 65:4; 69:9; 79:16; 100:11, 17; 106:5; 107:2; 114:18; 118:13; 128:20; 129:2, 18; 130:3, 16; 156:22</p> | <p>donnés [2] - 47:2; 155:16 dose [16] - 49:13; 70:19, 21, 25; 71:6; 72:14, 21, 23; 73:2; 141:17; 148:3, 5, 7, 16; 149:1 doses [8] - 47:10, 12, 15; 49:1; 57:7; 98:12; 106:16; 147:23 dossier [9] - 39:14; 83:11; 86:7; 111:3, 22; 155:25; 156:2; 157:8, 11 dossier-ci [1] - 157:8 dossiers [2] - 12:21; 63:14 doublement [3] - 50:11, 19; 68:10 dramatique [2] - 36:15; 43:23 dramatiques [2] - 67:5; 156:24 Dressage [1] - 140:18 droit [6] - 42:11; 51:5; 74:19; 75:3; 116:1, 6 Dubé [4] - 23:23; 83:3; 153:24 dure [2] - 49:22; 121:24 durera [1] - 121:19 durée [2] - 79:21; 120:19 débat [1] - 149:24 débordé [2] - 153:17; 156:18 débuté [1] - 52:15 décide [1] - 19:16 décider [1] - 98:22 décideurs [1] - 14:4 décidez [1] - 138:7 décidée [1] - 33:1 décision [36] - 20:21; 22:10; 29:4, 10; 42:21; 43:9; 44:11; 57:1; 58:16, 22, 24; 62:20, 22;</p> | <p>63:3, 6, 24; 64:6; 65:9; 69:7, 11; 83:3; 88:24; 89:2, 16; 93:24; 98:2; 102:21; 108:20; 110:2; 112:18; 113:14; 117:16, 19; 150:17; 155:15 décisions [18] - 10:25; 13:23; 14:5, 8, 15; 19:24; 20:11, 23; 21:3, 5, 12; 26:3; 82:16; 94:19; 99:22; 117:13 déclaration [28] - 13:1, 4; 43:12; 57:17; 62:13; 77:5; 83:8, 10; 84:15; 85:1, 8, 13, 17; 86:6, 22; 87:2, 4; 92:8; 94:23; 95:19; 115:3; 133:21; 134:5; 152:18, 20; 153:16, 21; 154:3 déclarations [1] - 95:8 déclarer [2] - 139:18, 20 déclaré [2] - 92:13; 93:15 déclarés [1] - 107:7 décret [1] - 70:1 décrets [1] - 127:22 décrit [1] - 42:14 décèdent [1] - 142:23 décès [14] - 32:2; 36:17, 20; 43:24; 69:4; 93:3; 118:23; 128:24; 129:21; 131:10; 140:24; 141:5, 20 décéder [1] - 45:2 décédées [12] - 36:25; 37:6, 19; 38:7, 9; 40:4, 7, 9; 41:14 définition [1] - 147:24</p> | <p>délais [1] - 72:22 démocraties [2] - 67:9; 93:9 démonstration [1] - 48:11 démontrant [1] - 48:5 démontre [1] - 156:23 démontrent [1] - 131:9 départ [2] - 38:12; 72:9 départager [1] - 141:9 département [6] - 10:11; 12:24; 19:12; 31:14; 109:12; 113:6 départements [1] - 25:6 dépasseaient [1] - 20:24 dépasse [2] - 143:22; 144:8 dépend [2] - 120:15 dépendant [2] - 17:11; 61:25 dépistage [40] - 60:4; 73:23; 82:23; 83:6, 16, 23; 84:5; 85:15; 86:6; 87:23; 88:11; 89:4; 91:6, 18; 92:5; 93:21; 96:14, 17; 97:4; 98:5, 14; 99:9, 17; 106:8, 10; 115:1; 119:2, 4, 7, 25; 122:1, 12, 15, 21; 123:2; 124:16, 20; 125:14; 136:1 dépistages [3] - 88:8; 94:19; 115:3 dépistait [1] - 120:10 dépiste [2] - 84:8 dépister [3] - 91:9, 15; 122:22 dépistés [2] - 22:5; 117:11 déployés [1] - 44:10</p> | <p>déposée [1] - 86:7 dérive [1] - 67:24 désaccord [2] - 110:22; 111:4 désolée [4] - 10:14; 44:17; 135:17; 140:20 détecter [1] - 83:18 déterminants [1] - 117:19 développer [3] - 81:11; 128:13; 148:22 développerait [1] - 128:18 développé [2] - 64:22; 119:11 développée [1] - 141:12 développés [5] - 58:14; 60:19, 21, 23</p> |
| E | | | | |
| <p>early [1] - 72:11 Eastern [1] - 140:14 ECRDA [3] - 140:3, 9 ECRDA.. [1] - 140:12 effectifs [1] - 11:24 effets [8] - 79:25; 139:14, 18-19; 143:5; 150:13, 15; 156:24 efficace [5] - 68:6; 92:16, 24; 106:7; 142:3 efficaces [2] - 56:16; 96:14 efficacité [6] - 65:13; 69:17; 96:17; 99:9; 106:23; 130:19 effort [2] - 123:17; 126:16 efforts [4] - 44:6, 9; 71:20; 154:8 embargo [1] - 26:12 embauche [1] - 138:3 embaucher [1] - 138:2</p> | | | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|--|
| <p>embauches [1] - 138:5 emblématique [1] - 120:10 emplois [1] - 30:7 employeur [2] - 133:8; 137:12 employeurs [3] - 45:20; 133:5, 10 employé [2] - 30:17; 32:4 employés [1] - 88:10 empêche [3] - 49:19 empêché [1] - 120:1 enceintes [1] - 128:10 encouragé [1] - 151:2 endroits [4] - 125:20; 126:16, 19; 151:13 enfermée [1] - 61:16 engagement [16] - 24:20; 33:11; 34:19; 55:14; 76:2, 5; 89:6; 90:1; 101:1; 103:24; 104:10; 111:25; 133:2, 11, 13 engager [1] - 132:20 enjeu [1] - 133:24 enjeux [1] - 150:19 enlever [1] - 67:10 enregistrements [1] - 26:25 enregistrées [1] - 25:17 enseigne [1] - 134:21 enseignements [1] - 18:6 ensemble [1] - 130:3 entend [1] - 62:25 entendre [1] - 137:24 entendu [2] - 39:14; 102:7 entendues [1] - 70:12 entraînant [1] - 93:25 entraîne [1] - 43:24</p> | <p>entraîner [2] - 46:23; 67:4 entraîneraient [1] - 50:6 entraînerait [1] - 14:2 entraîné [1] - 36:16 entraînée [1] - 46:2 entraînés [1] - 83:1 entrer [1] - 102:23 entrée [1] - 21:22 envergure [1] - 105:13 environnement [3] - 115:4, 15 envisagé [2] - 126:8, 23 envisagées [1] - 150:20 envoi [1] - 42:16 envoyer [1] - 55:13 envoyé [1] - 76:9 escompté [1] - 148:17 ESPRI [1] - 140:6 essaie [4] - 71:14; 88:14; 93:4; 142:13 essaient [1] - 32:13 essentiel [1] - 134:3 essentiels [2] - 154:1, 17 estimée [1] - 71:16 estimées [1] - 150:12 estivale [1] - 12:21 eus [1] - 81:9 eux-mêmes [1] - 21:7 examiné [1] - 150:11 exception [1] - 42:20 excessive [1] - 35:22 excès [2] - 142:2, 11 exemplaire [1] - 133:23 exemples [2] - 31:20 exemption [5] - 124:14, 21; 125:13; 126:5; 127:4 exerce [3] - 43:21, 25; 111:15 exercer [1] - 43:19</p> | <p>exercé [1] - 44:3 exerçant [1] - 12:17 exigences [2] - 21:24 existaient [2] - 49:2; 92:25 existantes [1] - 20:3 expert [1] - 116:19 experts [1] - 13:10 explication [2] - 78:15; 127:1 expliquer [9] - 30:25; 42:16; 44:12; 83:20; 124:3, 11; 125:5, 10; 127:10 expliqué [2] - 42:18; 73:17 expérience [2] - 58:5; 119:6 extrême [1] - 43:16 extrêmement [5] - 19:17; 43:14; 67:4; 111:6; 143:7 exécutif [3] - 18:4, 10; 23:19 exécutive [2] - 17:16, 19</p> | <p>56:6; 91:9 femmes [1] - 128:10 fera [2] - 74:18; 157:23 feraient [1] - 127:5 fermer [1] - 89:25 fermeture [1] - 44:3 feu [2] - 36:5, 7 figurer [1] - 33:22 fil [1] - 23:25 fille [2] - 61:23; 80:17 fin [10] - 40:18; 41:8; 90:24; 144:16; 146:5; 152:16; 154:23; 155:11; 157:13 final [3] - 66:16, 20, 22 financiers [1] - 124:15 financières [1] - 94:13 fièvre [1] - 139:21 fiée [1] - 78:17 fonction [14] - 13:12; 14:3; 20:4; 48:20; 77:24; 87:5; 89:18; 109:19; 130:4, 9, 15; 132:4 fonctionne [5] - 87:16; 94:10 fonctionnement [1] - 113:11 fonctionné [1] - 92:3 fonctions [11] - 11:11; 12:11, 17, 25; 14:9; 15:7; 18:22; 22:14; 111:15 fond [1] - 157:6 fondant [1] - 153:15 fondée [5] - 32:25; 48:22; 59:1, 18; 77:22 forfaitaire [1] - 29:23 forfaitaires [6] - 35:9; 107:9; 108:12; 110:5; 112:20; 117:7 forme [2] - 128:13, 18</p> | <p>formule [4] - 24:24; 35:13; 39:21; 103:1 formuler [5] - 18:24; 25:5; 35:24; 102:9; 153:14 formulez [1] - 34:14 formulé [7] - 18:24; 19:2; 30:20; 36:11; 52:13; 114:10; 144:18 formulée [2] - 83:5; 145:6 formulées [1] - 42:22 fort [1] - 93:6 fortes [1] - 34:23 forward [1] - 93:14 fourni [3] - 75:20, 24; 101:25 fournies [1] - 77:13 François [1] - 146:11 François-Alexandre [1] - 146:11 fusion [1] - 16:16</p> |
| F | | | | G |
| | | <p>face [3] - 51:6; 118:16; 157:11 facilitation [1] - 44:10 facteur [8] - 81:15; 128:23, 25; 129:22; 131:12, 19, 24 faisabilité [1] - 14:2 faits [3] - 44:6; 60:5 fardeau [3] - 127:11; 141:21 fassent [2] - 73:10, 15 fatigue [1] - 135:17 fatiguée [1] - 130:6 fausse [1] - 85:17 faveur [7] - 33:14; 36:9; 42:24; 48:10; 63:7, 19; 88:7 favorable [1] - 82:3 favoriser [1] - 151:15 favorisé [1] - 90:21 façons [3] - 43:22;</p> | <p>Gagné [4] - 34:14; 39:16; 116:11; 156:3 garantir [1] - 115:4 garderies [1] - 109:21 Garon [10] - 25:20; 35:18; 53:7; 54:20; 94:15; 95:20; 107:25; 110:14; 138:21; 155:7 gelé [5] - 11:7; 62:23; 112:7; 142:9 gelée [1] - 62:25 gens [48] - 11:2; 16:1; 17:15, 20; 24:8; 42:25; 43:1; 45:6; 49:20, 24; 50:1; 56:1, 15; 62:1; 68:3, 10; 70:14; 71:12, 14, 21-22; 72:9, 11-12; 73:10, 24; 74:3; 79:22; 80:14;</p> | |

| | | | | |
|--|--|--|--|---|
| <p>81:23; 87:24; 105:14; 109:2; 122:7; 123:14, 16; 126:13, 18, 21; 128:8; 131:19, 23; 141:16; 142:21 geste [1] - 87:19 gestion [28] - 10:21, 23; 12:3, 12, 15; 15:6; 16:14; 17:18; 19:5; 21:13; 23:10, 18; 25:23; 29:4; 30:1; 88:23, 25; 98:3; 109:11, 15; 113:3; 114:1, 20; 133:8, 10; 134:6; 138:19 gestionnaire [2] - 112:23; 125:23 gestionnaires [4] - 125:16; 127:9, 19; 154:7 Gianoulis [1] - 156:1 gouvernement [81] - 10:18, 24; 11:11, 13, 21; 12:3, 11, 16; 14:8, 12, 18; 16:17, 21; 21:12; 22:13; 23:21; 24:6, 12; 25:21; 27:7, 13, 15, 21-22; 29:8, 15; 30:10; 33:14; 36:5; 38:11; 44:19; 47:20; 50:9, 15-16; 56:7; 57:24; 58:1; 68:20; 69:10, 22; 70:1, 10; 71:7; 73:9, 12, 14, 21; 74:6; 76:16; 77:22; 82:11; 86:24; 91:4; 92:4; 93:19, 23; 94:6, 23; 95:9; 98:2; 100:21; 107:17, 21; 109:23; 112:3, 5; 136:11, 14; 138:15;</p> | <p>147:24; 151:20; 152:9, 21; 155:17; 156:23; 157:2 gouvernement fédéral [1] - 31:21 gouvernementale [1] - 20:21 gouvernementales [17] - 13:12, 14, 20; 19:18; 20:14, 23; 37:4; 40:11; 41:16; 48:20; 55:25; 73:6; 82:15; 88:19; 89:1; 152:9; 154:20 gouvernements [1] - 14:25 grand [6] - 50:7; 61:22; 80:1; 81:4; 87:7 grande [6] - 65:18; 68:3; 105:23; 106:2, 12; 131:4 Grande [1] - 42:14 Grande-Bretagne [1] - 42:14 grandement [2] - 21:18 grandes [3] - 21:3, 5; 109:24 grandeur [1] - 88:1 grave [5] - 81:12; 128:14, 18; 144:14 gravement [1] - 50:1 graves [1] - 45:3 greffés [1] - 66:24 gros [2] - 26:8; 126:16 groupe [13] - 70:19; 113:25; 128:22, 24; 129:20, 25; 131:10, 16-17, 21; 132:7 gère [5] - 11:24; 23:5; 88:20; 112:24; 128:7 général [10] - 15:6; 23:1, 21; 24:5, 12; 28:14; 32:12; 87:1; 89:19;</p> | <p>111:2 générale [16] - 17:16, 18; 46:5; 52:10; 67:11; 70:19; 83:5; 88:21; 100:19; 109:23; 110:9; 113:23; 134:6; 141:4; 142:8; 151:10 généralisation [1] - 123:1</p> <p style="text-align: center;">H</p> <p>harcèlement [1] - 132:13 haut [1] - 150:5 Hayes [1] - 42:11 heure [1] - 74:17 hier [2] - 33:23; 148:20 historique [1] - 64:16 hiérarchie [2] - 97:20; 132:15 honnête [2] - 78:4; 93:15 Horacio [4] - 22:20; 85:13; 88:18; 110:12 hospitalier [2] - 88:15; 115:10 hospitaliers [2] - 23:13; 36:14 hospitalisation [1] - 17:1 hospitalisations [5] - 17:2; 36:20; 129:25; 130:4; 132:8 hospitalisés [3] - 131:20, 24; 144:22 Household [1] - 77:7 huis [1] - 18:2 humaines [10] - 94:12; 109:3, 10, 13; 113:4, 7, 9; 114:21; 118:9; 127:9 hypothétiques [2] - 117:23; 118:8 hôpitaux [3] - 30:8; 119:17, 23</p> | <p style="text-align: center;">I</p> <p>idéale [1] - 93:7 immunodéprimées [2] - 128:9, 16 immunologue [1] - 126:12 immunosupprimés [1] - 66:25 immédiatement [2] - 64:20; 66:7 imparfaites [1] - 94:11 imparfaits [3] - 96:18 implanter [2] - 15:5; 26:4 implanté [2] - 91:11; 99:1 implantée [1] - 151:18 implication [1] - 112:4 implique [1] - 39:15 impliquerait [1] - 126:8 impliquée [3] - 110:2; 113:14; 155:14 impliquées [2] - 29:4, 9 import [1] - 32:8 important [8] - 13:19; 45:13; 62:5; 65:25; 81:23; 99:23; 123:17; 141:23 importante [6] - 68:9, 12; 69:20; 118:22; 134:8; 141:10 importantes [3] - 21:5; 111:16; 120:1 importants [1] - 153:23 impose [2] - 45:23; 71:18 imposer [8] - 32:25; 70:5, 7, 13; 71:8; 72:5; 73:13; 74:8 impossible [2] - 65:8; 122:22 imposé [4] - 31:24;</p> | <p>32:10; 44:19; 68:20 imposée [3] - 33:2; 42:13; 133:22 imprimer [1] - 145:16 imprécise [2] - 25:1; 35:14 imputable [1] - 142:14 impératifs [1] - 69:5 incapacité [1] - 123:6 incarné [1] - 98:23 incitatifs [1] - 150:25 inclus [1] - 35:9 inclut [2] - 45:5; 104:21 incubation [1] - 121:1 indications [1] - 126:13 indiquant [1] - 132:10 indiquer [1] - 146:19 indiquez [1] - 147:14 indiqué [3] - 83:3, 6; 157:1 indépendants [1] - 27:20 indésirables [4] - 139:15, 18-19; 140:1 inefficace [2] - 68:16 inefficaces [1] - 66:6 inexact [1] - 47:14 infection [9] - 45:7, 17; 46:21; 49:21; 121:8; 143:12; 148:3, 5, 22 infections [6] - 46:2; 80:2; 81:16; 120:20; 122:19; 140:25 infecté [8] - 59:6; 61:12; 62:6; 121:22; 149:2 infectée [7] - 61:15, 19, 22-23; 80:25; 84:7 infectés [4] - 49:25; 50:1; 68:4; 73:23 information [3] - 19:1; 94:14;</p> |
|--|--|--|--|---|

| | | | | |
|---|---|--|---|--|
| 132:2 informations [2] - 26:20; 131:15 informe [2] - 47:18; 131:13 informez [1] - 116:8 informée [2] - 25:20; 110:14 inhabituelles [1] - 139:23 initial [1] - 87:20 initiale [1] - 64:13 injuste [1] - 123:17 inquiétez [2] - 63:5; 74:18 inquiétez-vous [1] - 74:18 insistant [1] - 56:1 insister [2] - 75:14; 131:7 inspirer [1] - 14:24 INSPQ [1] - 145:24 installé [1] - 64:5 instances [1] - 109:16 instantanément [1] - 149:3 instaurer [1] - 107:8 Institut [1] - 16:11 institut [1] - 17:3 instituts [2] - 15:11, 15 interaction [3] - 22:22; 23:3, 8 interagit [1] - 29:1 interférences [13] - 11:3; 30:5; 32:9, 22; 33:20; 37:23; 63:2; 78:21; 86:18; 102:1; 112:6; 116:20 interlocuteur [1] - 22:17 interlocuteurs [1] - 22:14 international [1] - 99:21 internationales [1] - 100:3 internationaux [1] - 31:20 Internet [1] - 40:15 interrogatoire [4] - | 39:21; 52:20; 55:4; 111:21 interroge [1] - 54:20 interrompre [2] - 51:22; 130:23 interrompue [2] - 54:3; 55:7 introduise [1] - 91:4 introduit [1] - 118:21 introduite [1] - 65:4 intéressantes [1] - 87:10 intéressent [1] - 16:4 intéresserait [1] - 130:17 intéressé [1] - 17:1 inutile [1] - 42:15 investigations [2] - 100:16, 18 invite [3] - 51:11; 96:7; 153:14 inviter [1] - 40:14 inviterais [4] - 114:5, 13; 144:9; 153:18 isoler [2] - 80:17, 19 isolé [1] - 62:4 Israël [1] - 77:8 itinérants [1] - 151:12 | journal [1] - 42:10 journaux [1] - 42:23 juge [6] - 55:4; 84:25; 152:19; 156:19; 157:3 juger [1] - 143:14 jugé [1] - 73:7 jugée [1] - 32:15 juillet [5] - 42:5, 8, 10; 64:21; 104:12 juin [3] - 49:16; 57:12; 107:6 July [1] - 77:16 july [1] - 77:16 juridique [2] - 149:18; 150:7 juridiques [3] - 149:18; 150:3, 6 justifiable [1] - 123:5 justification [1] - 123:1 justifier [1] - 133:21 | 'Agence [1] - 92:18 'agenda [1] - 17:11 'air [2] - 98:23; 147:11 'analyse [1] - 89:4 'annoncent [1] - 151:24 'année [3] - 33:18; 37:2; 90:24 'anticipation [1] - 154:6 'apprendre [2] - 139:6 'appui [1] - 22:10 'argument [1] - 135:7 'audience [1] - 157:2 'auteur [1] - 27:4 'auto [1] - 151:11 'automne [5] - 18:16; 57:14; 64:21, 23; 72:4 'Autriche [1] - 31:22 'avant [2] - 82:1, 12 'avis [7] - 36:11; 47:23; 48:13; 63:9; 76:18; 82:16 'avocat [1] - 157:2 'effet [3] - 85:1; 148:15, 17 'efficacité [38] - 21:20; 28:22; 33:6; 36:11; 48:5; 49:6, 8; 56:22; 58:10, 20; 59:11, 19; 60:22; 64:15; 65:6, 11, 15, 23; 66:9; 67:25; 69:19; 79:17; 80:3, 13; 97:4; 99:4, 7-8; 107:3; 112:25; 118:18; 119:1; 122:1; 132:7 'effort [2] - 123:11, 23 'embauche [1] - 137:7 'employeur [1] - 133:8 'encontre [4] - 20:15, 22; 83:12; | 86:7 'encourager [1] - 107:11 'engagement [8] - 34:15; 77:20; 78:15; 89:10; 90:9; 101:15; 103:17; 114:9 L'ENGAGEMENT [1] - 77:19 'enseignement [1] - 63:16 'ensemble [3] - 26:6; 122:22; 133:24 'entourage [1] - 119:10 'exercice [4] - 14:9; 15:7; 18:22; 44:4 'existence [1] - 130:1 'expertise [1] - 116:19 'expérience [2] - 20:5 'heure [1] - 144:7 'hôpital [3] - 11:15; 87:17 'ICDC [1] - 92:20 'idée [1] - 46:16 'ignore [1] - 110:13 'immense [1] - 22:3 'immunité [1] - 141:12 'implantation [4] - 31:21; 151:17; 154:13 'implication [1] - 112:1 'importance [2] - 48:16; 82:15 'imposition [3] - 35:6; 71:1; 91:24 'impression [4] - 30:4; 53:2, 7; 93:12 'incapacité [1] - 123:3 'inciter [1] - 142:7 'indiquer [1] - 112:15 L'INESS [1] - 16:13 L'INESSS [18] - |
| | | | K | |
| | | | KL [3] - 145:22; 146:19 | |
| | | | L | |
| | | 'abandon [1] - 38:10 'absence [3] - 48:11; 93:1; 98:8 'Académie [1] - 13:7 'accent [1] - 93:11 'acceptabilité [1] - 14:1 'accès [2] - 44:10; 90:21 'acquisition [1] - 16:22 'acronyme [1] - 140:9 'ACSS [1] - 48:19 'actualité [1] - 17:22 'addition [1] - 147:15 'administration [1] - 30:8 'adéquatement [1] - 47:9 'affirmation [1] - 118:14 | | |
| | J | | | |
| | j'ajouterais [3] - 47:7; 78:6 j'allais [2] - 30:21 j'appellerais [1] - 84:6 j'essaie [1] - 130:18 j'insiste [1] - 86:10 j'interviens [1] - 96:25 jacente [1] - 31:2 janvier [6] - 22:21; 35:5; 47:23; 48:3; 76:7; 82:10 jeunesse [1] - 109:20 jouer [1] - 115:7 jour [8] - 17:22; 18:12; 47:24; 57:6; 65:5; 76:11; 83:5; 111:16 | | | |

| | | | | |
|--|---|--|--|---|
| 16:10, 16, 19, 25; 17:9, 12, 21, 25; 18:8, 11, 18, 22; 19:1, 6; 26:13; 130:3, 14 l'infection [30] - 49:9; 59:5, 13, 21, 25; 60:13; 61:3, 7, 9-10; 66:10, 19; 67:2; 68:1, 8; 75:16, 22; 76:22; 80:21; 87:7; 106:21, 23; 118:19; 119:3; 121:20, 24 l'influenza [1] - 141:20 l'information [2] - 20:8; 107:1 l'INSPQ [26] - 17:15, 21, 25; 18:8, 11, 16, 18, 22, 25; 19:7, 11; 25:22; 26:11, 18, 20; 28:13; 36:22; 40:16; 43:6; 64:22; 66:8; 129:24; 130:13; 131:14; 142:20; 150:16 l'Institut [4] - 15:2, 13, 15; 142:17 l'intention [1] - 41:18 l'interdiction [3] - 38:11; 155:17; 156:24 l'international [1] - 14:23 l'interrogatoire [13] - 31:5; 41:19; 52:17; 57:22; 105:1; 111:14; 114:4, 13; 145:25; 154:24; 155:12; 156:20; 157:14 l'introduction [1] - 90:15 l'intérieur [3] - 25:22; 32:6; 137:16 l'inverse [1] - 73:11 l'objectif [9] - 66:16, 20, 22; 67:5; | 106:20; 108:11; 124:5; 125:10; 127:2 l'objection [4] - 38:4; 60:15; 103:15; 150:1 l'objet [4] - 67:18; 119:13; 133:7; 137:10 l'obligation [23] - 22:4; 27:24; 28:13; 29:14, 17; 42:13, 19; 45:19; 58:25; 62:15; 64:8; 65:3; 66:16; 71:3, 19; 84:23; 90:15; 91:4; 102:21; 106:20; 133:21; 134:9; 139:14 l'occasion [3] - 19:3; 70:9; 133:16 l'occurrence [1] - 141:14 l'offre [2] - 82:25; 107:12 l'offrir [1] - 142:5 l'OMS [1] - 92:20 l'opportunité [1] - 70:9 l'option [1] - 44:14 l'opérationnalisation [3] - 21:4; 23:1; 109:24 l'origine [3] - 62:20; 63:11 l'Université [2] - 10:10; 11:15 l'urgence [2] - 43:20; 59:8 l'utilise [1] - 91:21 l'utiliser [1] - 91:8 l'utilité [1] - 16:21 l'âge [1] - 81:15 l'éducation [2] - 24:10; 63:16 l'épidémie [1] - 18:16 l'époque [1] - 89:2 l'était [1] - 61:23 l'état [1] - 18:12 l'étude [2] - 76:3, 25 l'été [13] - 12:19; 18:3; 57:2; 58:8; | 60:16; 63:20, 23; 69:7; 74:2; 76:19; 91:3; 151:16 l'évaluation [2] - 16:20; 154:5 l'éventail [1] - 79:24 l'île [1] - 11:25 laboratoire [1] - 122:25 laboratoires [1] - 60:6 laisse [1] - 55:11 laisser [9] - 21:2; 37:12; 51:4; 52:19; 53:19; 55:15; 67:10; 85:22, 24 laissez-la [8] - 51:25; 52:15; 55:7; 96:25; 97:12, 16; 119:19, 22 laissez-moi [1] - 103:14 large [5] - 16:21; 24:25; 35:14, 22; 104:21 lavage [2] - 88:13; 97:24 lecture [5] - 42:2; 66:14; 78:8; 96:4 Legault [1] - 23:23 lendemain [1] - 26:18 LES [1] - 11:6 Lessard [1] - 24:7 lettres [2] - 24:19; 25:8 lever [1] - 74:23 liberté [1] - 48:16 lien [5] - 19:6; 37:23; 133:10; 135:1; 155:25 lieu [9] - 44:3; 58:4; 85:16; 100:22; 108:15; 110:8; 115:1; 120:5; 133:6 lieux [1] - 132:13 ligne [6] - 28:18; 102:5; 150:17 limitation [2] - | 135:23; 136:15 limite [1] - 136:5 limitez [1] - 155:9 limité [1] - 31:4 Lionel [1] - 24:4 lis [2] - 76:6 lisez [1] - 92:18 lisons [1] - 15:23 liste [3] - 30:20, 22; 55:13 litige [1] - 37:17 liées [1] - 40:11 logique [1] - 121:15 lois [1] - 16:13 longs [1] - 72:22 longue [11] - 46:21; 70:16; 71:16; 73:8; 120:3; 141:15-18, 23; 142:1 longues [1] - 46:25 Lydia [1] - 42:10 légal [1] - 43:1 légales [1] - 116:8 légère [2] - 43:10; 67:24 | main-d'oeuvre [2] - 94:2; 98:4 mains [2] - 88:14; 97:24 maintenez [1] - 90:7 maintenir [2] - 107:12; 108:22 maintien [2] - 107:17; 118:9 maintiens [2] - 25:13; 157:5 Maison [1] - 119:12 Maison-Blanche [1] - 119:12 majeur [1] - 123:23 majeure [2] - 91:17; 119:12 majeurs [1] - 153:23 majorité [8] - 22:2; 92:21; 105:9, 23-24; 106:2, 12 mal [4] - 42:15; 87:24; 129:5; 140:8 malade [2] - 67:4; 128:15 malades [2] - 105:15; 115:10 maladie [2] - 81:3, 11 maladies [3] - 79:4, 17, 21 malheureusement [4] - 20:12; 36:15; 57:12; 79:7 mangé [1] - 61:17 manifestations [2] - 139:23; 140:1 manière [2] - 101:15; 153:16 Manole [70] - 19:11; 25:18; 28:3, 17; 30:4; 33:21; 34:18; 35:23; 37:20; 38:17; 39:1, 20; 41:18; 42:19; 51:3, 21; 52:13, 17; 53:13, 17; 55:2; 59:23; 61:5, 12; 62:25; 66:4; 73:17; 74:13; 78:24; 85:21; 86:13; |
| M | | | | |
| m'apparaît [1] - 33:21 m'arrive [1] - 18:24 m'entendez [4] - 11:4; 86:19; 112:8 m'excuse [1] - 61:7 m'explique [1] - 87:13 m'expliquer [3] - 13:19; 94:22; 149:12 m'intéresse [2] - 130:24; 131:8 m'isoler [1] - 62:2 m'objecterai [1] - 103:17 m'occupais [1] - 88:5 M-024 [1] - 149:10 Madame la sténographe [1] - 24:24 mai [2] - 145:7, 14 main [3] - 55:12; 94:2; 98:4 | | | | |

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| <p>95:4; 97:5, 12; 98:21; 99:20; 101:22; 103:5, 25; 105:1; 110:21; 111:13; 114:5; 116:1, 16; 117:22; 124:7, 22; 129:4; 133:2; 135:12; 137:2; 143:17, 21; 144:15; 145:5, 14, 18; 146:12, 15, 20; 147:4, 7; 149:21; 153:3; 154:23; 155:9; 157:7, 24 marchait [1] - 20:1 marché [1] - 16:19 Marguerite [2] - 24:2 masse [1] - 140:21 Massé [4] - 63:12; 133:19; 134:14; 135:7 matière [11] - 13:15, 20; 21:14; 22:8; 29:19, 22; 30:10; 79:19; 106:6; 116:9; 118:8 matières [1] - 146:4 matérialise [1] - 62:9 matérialiser [1] - 61:24 maximum [2] - 93:4; 151:15 Medical [1] - 42:10 membre [3] - 13:6; 23:9; 48:18 membres [1] - 28:25 mener [2] - 15:14; 16:2 mention [1] - 149:9 mentionner [1] - 19:10 mentionné [1] - 122:20 menés [1] - 15:2 message [1] - 56:7 messenger [4] - 33:7; 66:4; 143:9, 11 mesure [48] - 32:10; 37:19; 43:4; 56:10, 14; 68:17; 73:19; 80:24;</p> | <p>83:14; 84:1, 5-6, 16, 19; 85:2, 6, 9; 86:9; 87:6; 88:15; 92:12, 15; 93:17; 94:7, 9, 25; 95:1, 17; 97:24; 98:1, 4, 8-9, 23-24; 113:15; 121:11; 122:9; 123:18, 25; 134:17; 136:2; 138:18; 141:24; 151:18; 152:11 mesurer [1] - 141:24 mesures [42] - 14:23; 15:5; 26:5; 29:18, 21; 30:9; 31:12; 35:8; 37:4, 7; 38:10; 40:11, 17; 41:15; 43:2; 56:11, 16; 67:10; 73:21; 80:22; 81:1; 87:9-11, 21; 94:11; 97:20, 23; 102:11; 107:21; 109:1, 3, 18; 112:5; 114:19; 115:9; 122:16, 18; 132:22; 136:7 mesurons [1] - 60:3 mettaient [1] - 135:4 mettant [1] - 93:10 mettrait [1] - 126:10 MFR-4B [1] - 77:4 MFR-4D [1] - 77:4 MFR-4F [1] - 77:4 microbiologistes [2] - 98:7; 113:25 milieu [17] - 45:4, 21; 46:7; 47:5; 68:13; 85:15; 88:15; 92:1, 5-6; 93:21; 114:25; 115:10; 119:25; 120:1; 124:1, 4 milieux [3] - 76:9; 99:15 milliers [1] - 36:17 millions [1] - 79:23 ministre [18] - 14:14;</p> | <p>18:4; 21:1; 22:23; 23:4, 20, 22, 24-25; 24:10, 15; 29:16; 113:12; 152:10; 153:24; 154:12 ministres [5] - 23:11, 14-15; 30:14, 16 Ministère [3] - 12:8; 13:18; 18:20 ministère [5] - 14:3; 18:3, 10; 23:19; 83:3 ministère de la santé [9] - 10:14; 14:13; 23:5; 108:21; 113:8; 115:20; 117:5; 150:2, 10 ministères [1] - 109:16 ministérielles [1] - 127:22 ministériels [1] - 127:23 minuscules [1] - 100:23 minute [1] - 152:13 minutes [15] - 74:15, 23-24; 75:8; 131:2; 143:23; 144:2, 5, 11, 14; 153:17; 155:10; 156:19 mise [3] - 17:21; 47:24; 98:17 mises [3] - 115:9; 122:16; 134:23 mission [3] - 13:11; 15:11; 48:19 mitigation [1] - 67:7 mobilité [9] - 35:9; 136:5, 15; 137:3, 9, 12, 14-15, 25 modeling [1] - 134:20 Moderna [1] - 60:24 modification [2] - 149:10, 12 modifications [1] - 149:17 modifiée [1] - 10:4 modélisation [2] -</p> | <p>17:1; 18:16 modélisations [1] - 18:17 moindre [3] - 87:24; 122:15 monde [8] - 65:24; 70:8; 71:9, 24; 92:20; 134:1, 3 montant [1] - 29:23 montants [6] - 35:8; 107:9; 108:12; 110:4; 112:20; 117:7 montre [1] - 134:3 montrent [2] - 48:24; 118:18 montré [2] - 65:12; 72:19 Montréal [6] - 10:10, 13; 11:17; 12:1, 8; 19:12 montée [1] - 148:24 mortalité [8] - 93:6; 132:4; 140:22; 142:2, 11, 14, 24 mortelle [1] - 45:7 mot [2] - 21:2; 154:23 motif [1] - 150:1 motifs [2] - 127:6, 18 mots [1] - 153:15 moyens [1] - 100:3 multiples [1] - 85:20 mutation [1] - 137:3 médecin [7] - 10:8; 79:15; 88:16; 94:5; 97:25; 98:1; 107:20 médecine [2] - 10:8, 11 médecins [9] - 19:11, 14; 20:6; 32:5, 11; 43:8; 134:22; 139:13, 20 médical [2] - 63:12; 133:20 médicale [5] - 10:15; 63:15; 124:14; 125:13; 126:5 médicales [1] - 125:19</p> | <p>médicament [1] - 16:18 médicaments [2] - 16:15; 72:10 médicaux [1] - 11:25 mémoire [1] - 24:1 méthode [1] - 79:11</p> <p style="text-align: center;">N</p> <p>n'agit [1] - 149:3 n'appartient [2] - 116:2, 9 n'attrapent [1] - 46:12 n'aura [1] - 50:21 n'empêcherai [1] - 103:16 n'entrera [1] - 80:23 n'est-ce [3] - 46:8; 81:6 n'existait [1] - 48:4 n'existe [5] - 89:12; 90:2, 10; 99:25; 132:1 n'existent [1] - 19:23 n'identifie [1] - 100:20 n'importe [2] - 52:20; 56:9 n'étant [1] - 78:1 national [16] - 10:20; 12:20; 14:10; 15:3, 14, 16; 16:11; 17:20; 22:17; 27:2; 32:6; 63:10; 89:1; 110:6, 23 New [1] - 79:10 nez [1] - 64:1 niveau [8] - 11:18; 22:22; 23:19; 29:8; 31:20; 99:21; 117:18; 125:6 nom [6] - 17:18; 31:9; 70:11; 76:3; 77:11; 140:6 nombre [9] - 26:3; 37:18; 38:8; 80:1; 99:23; 101:2; 118:23; 122:7; 144:21</p> |
|---|---|--|--|--|

| | | | | |
|---|--|--|---|--|
| <p>nombreux [3] - 125:18; 127:15; 132:9 nommée [1] - 30:23 nommés [2] - 16:7; 25:7 noms [2] - 22:14; 31:10 non-généralisation [1] - 123:1 non-vaccinés [1] - 122:17 normes [1] - 69:2 nosocomiale [1] - 101:3 nosocomiales [1] - 100:8 note [4] - 41:23; 103:14; 111:3; 157:18 noter [3] - 41:8; 101:14 notes [1] - 103:6 notes sténographiques [3] - 26:23; 78:18; 103:15 noté [2] - 103:6, 18 notée [1] - 25:2 nouveau [3] - 67:21; 107:10; 140:5 nouvel [1] - 16:23 nouvelle [2] - 16:23; 51:6 nouvellement [1] - 16:19 nouvelles [1] - 114:6 novembre [8] - 82:21; 86:11, 24; 93:18; 94:18; 102:24; 114:24; 152:1 nulle [1] - 153:7 néanmoins [1] - 98:10 nécessaire [1] - 62:9 négatif [1] - 96:20 négatives [1] - 45:18</p> | <p>134:9 objectifs [5] - 45:13, 19; 107:7, 16; 134:11 objection [25] - 24:24; 25:1, 13; 34:14; 35:13, 24; 37:16; 38:16; 39:22; 40:13; 41:8, 23; 102:9; 103:1; 107:15; 149:16, 20; 155:20, 24; 156:8; 157:5, 19 objections [3] - 42:22; 43:3; 157:23 obligation [3] - 33:1; 139:17; 151:15 obligation vaccinale [3] - 32:7; 44:16; 70:13 obligations [2] - 41:5, 25 obligatoire [3] - 48:11; 82:24; 142:8 obligée [1] - 76:4 obligés [2] - 127:25; 128:2 observé [1] - 140:22 occidentales [2] - 67:9; 93:10 occupation [1] - 10:7 occupe [2] - 14:13; 15:16 occupez [3] - 12:10; 156:3 occupée [1] - 12:24 octobre [12] - 72:7; 83:9, 24; 85:5; 86:3; 92:14; 93:16; 102:24; 108:23; 112:11; 144:20; 151:25 offerts [1] - 153:5 officielles [1] - 56:6 offrait [3] - 33:7; 44:14; 86:5 offrent [1] - 98:13 offrir [2] - 70:21; 138:6 Omicron [14] - 49:3;</p> | <p>50:22; 58:19; 65:15, 19; 68:6, 13; 105:12; 120:18; 121:1; 130:20; 132:7 oncologie [1] - 66:24 onglet [1] - 146:7 Opatry [15] - 19:4; 23:17; 29:25; 85:8; 89:15; 98:7; 113:10; 114:2; 132:19; 152:17; 153:4, 15, 21; 154:3, 15 opérationnelle [1] - 17:19 opérationnelle. [1] - 17:17 orale [1] - 19:15 ordres [1] - 135:2 organiser [1] - 123:5 organisme [1] - 17:9 organismes [2] - 16:6, 12 organisée [1] - 82:20 orientations [1] - 109:24 originale [5] - 58:12; 60:17, 21, 25; 121:6 origine [4] - 100:12, 14; 101:5 Ouellet [1] - 24:6 ouvre [1] - 71:11</p> | <p>46:18 parfaits [2] - 96:22 parler [7] - 40:2; 51:23; 56:22; 68:22; 140:16; 141:13; 142:20 parole [1] - 97:11 part [8] - 15:22; 26:20; 33:5; 57:4; 93:14; 132:14; 141:10; 153:7 partent [2] - 74:3 participation [1] - 87:22 participe [2] - 23:23; 24:4 participent [1] - 28:25 participer [1] - 10:24 participé [15] - 18:2; 25:16; 32:20; 62:18, 22; 63:13; 77:25; 89:2, 16; 108:15; 109:4; 117:13; 124:23, 25; 136:8 particuliers [1] - 63:15 particulière [1] - 44:23 partie [11] - 25:1, 10; 63:14; 76:1; 97:22; 125:3; 131:4; 133:9; 134:5, 22; 136:25 partiel [1] - 20:8 partielle [1] - 20:9 partielles [1] - 20:2 partir [7] - 17:2; 33:15, 17; 64:21; 102:14, 19 party [2] - 87:16; 148:20 Paré [1] - 22:23 passablement [1] - 65:20 passe [3] - 78:20; 125:7; 128:6 passent [1] - 142:22 passivement [1] - 87:15 passives [1] - 87:12</p> | <p>passé [5] - 58:2; 87:19; 89:14; 91:3; 125:6 patients [8] - 34:7; 36:14; 66:23; 83:7; 106:9; 128:11 pause [3] - 74:15, 23; 143:23 pays [1] - 93:9 PC [1] - 90:23 PCR [2] - 60:5; 90:23 PDG [2] - 23:12; 154:8 penser [2] - 92:15; 151:14 pensez-vous [1] - 81:25 percevoir [1] - 123:7 perd [1] - 39:20 perdre [2] - 35:25; 74:19 perdurent [1] - 143:5 permet [2] - 13:23; 115:22 permets [3] - 59:5; 74:13; 98:21 permettaient [1] - 115:15 permettant [9] - 83:14; 84:1, 16, 19; 85:3, 6; 86:9; 92:12; 93:17 permettent [3] - 60:7; 100:11; 115:3 permettez [5] - 17:3; 53:9; 79:1; 156:10; 157:21 permettez-moi [1] - 79:1 permettrait [2] - 99:19; 115:20 permettre [4] - 33:20; 55:5; 62:2; 84:23 permis [4] - 34:6; 36:4; 69:23; 70:3 personne [13] - 29:13; 30:23; 61:17; 62:3; 84:7; 94:16;</p> |
| O | | P | | |
| <p>objectif [7] - 81:22; 91:23; 106:25; 113:4; 124:7, 9;</p> | | <p>pairs [1] - 14:21 pandémie [13] - 12:4, 12, 15, 18; 15:6; 17:19; 21:6, 14; 24:19; 25:23; 29:5; 109:12; 128:12 panoplie [1] - 97:22 paragraphe [3] - 13:4; 43:11; 83:10 paraît [1] - 48:22 parcimonieux [1] - 44:5 pardon [2] - 99:21; 119:20 parfaitement [1] -</p> | | |

25 AOÛT 2022

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| <p>100:20; 120:12; 121:5; 133:7; 149:5</p> <p>personnel [12] - 46:1; 80:23; 107:10, 17-18; 114:1; 115:11; 122:25; 133:11, 17; 138:19</p> <p>personnes [51] - 22:15; 24:18; 25:6; 29:9, 21; 31:9; 36:25; 37:6, 9, 18; 38:7, 9, 12; 40:3, 7, 9; 41:13; 43:24; 45:1, 9, 14; 46:1; 47:3, 12, 14, 19; 48:6; 50:10; 57:24; 67:17; 79:24; 81:23; 83:18; 96:16; 100:23; 118:15; 124:12; 127:2; 128:9, 13, 15-16; 139:21; 157:1</p> <p>personnes âgées [3] - 37:1; 38:8; 128:14</p> <p>pertinente [2] - 40:17; 111:6</p> <p>peser [1] - 94:2</p> <p>pesée [1] - 32:16</p> <p>petite [1] - 105:13</p> <p>Pfizer [1] - 60:24</p> <p>phare [1] - 94:8</p> <p>philosophie [2] - 31:1, 6</p> <p>phénomène [2] - 69:2; 141:13</p> <p>pièces [3] - 63:17; 77:4, 13</p> <p>place [12] - 13:24; 73:21; 96:21; 115:9; 120:3; 122:16, 21; 134:23; 141:25; 151:3, 14; 154:4</p> <p>placer [1] - 126:16</p> <p>plaider [1] - 116:2</p> <p>plaidée [1] - 156:2</p> <p>plaire [2] - 53:18</p> <p>plaisent [1] - 53:8</p> | <p>plaisir [1] - 157:24</p> <p>plan [1] - 132:12</p> <p>planète [1] - 64:1</p> <p>poindre [1] - 64:1</p> <p>polio [2] - 79:10</p> <p>politique [2] - 91:14; 99:25</p> <p>politiques [8] - 13:11, 14, 20, 25; 19:18; 20:14; 24:15; 48:20</p> <p>Polock [1] - 42:11</p> <p>population [26] - 15:4; 25:10; 44:20, 22; 59:12; 60:10; 67:6, 11; 68:24; 69:6; 70:19; 81:21; 82:25; 107:13; 134:10; 141:4, 8, 12, 23; 142:5, 8; 151:9; 153:23; 154:1, 21</p> <p>populationnelles [1] - 109:18</p> <p>populations [1] - 67:12</p> <p>portaient [1] - 64:12</p> <p>posaient [1] - 151:5</p> <p>posent [2] - 122:10, 14</p> <p>posera [1] - 97:1</p> <p>position [3] - 29:3; 48:22; 86:15</p> <p>positionner [1] - 48:14</p> <p>positions [1] - 29:3</p> <p>positive [1] - 99:5</p> <p>possession [1] - 21:11</p> <p>possibilité [3] - 44:14; 131:22; 151:4</p> <p>possiblement [1] - 114:21</p> <p>possibles [2] - 71:20; 79:25</p> <p>poste [4] - 10:17; 11:3; 12:10; 22:20</p> <p>posted [1] - 77:16</p> <p>posé [4] - 51:24; 95:10; 96:5;</p> | <p>114:3</p> <p>posée [3] - 51:17; 58:21; 97:5</p> <p>posées [1] - 157:10</p> <p>potentiel [1] - 61:21</p> <p>potentiellement [1] - 45:7</p> <p>pourra [6] - 38:25; 54:3; 55:11; 111:13, 21; 147:5</p> <p>pourront [1] - 49:25</p> <p>poursuivre [1] - 103:16</p> <p>pouvaient [2] - 42:22; 50:12</p> <p>pouvant [1] - 139:15</p> <p>pouvoirs [4] - 43:18, 25; 44:2, 4</p> <p>pratique [2] - 76:8; 79:5</p> <p>pratiquement [1] - 10:10</p> <p>premier [16] - 14:15; 17:9; 18:4; 21:1; 22:16; 23:20, 22; 24:14, 20; 29:16; 43:20; 70:20; 88:12; 98:1; 124:7, 9</p> <p>premiers [2] - 72:3; 120:14</p> <p>premièrement [1] - 87:4</p> <p>premières [2] - 64:14</p> <p>prenne [1] - 74:22</p> <p>prenons [1] - 43:9</p> <p>presse [12] - 50:10; 56:5; 66:14; 82:20; 83:2, 25; 85:14, 18; 93:20; 94:17; 95:9; 114:24</p> <p>pression [1] - 32:2</p> <p>prie [3] - 24:16; 105:16; 111:25</p> <p>prime [2] - 124:17</p> <p>primes [17] - 29:23; 30:2; 31:13; 32:19; 35:8; 107:8; 108:12; 110:4; 112:20; 117:7, 12; 118:5, 10; 124:15, 23;</p> | <p>132:12</p> <p>principal [3] - 24:7; 63:24; 135:8</p> <p>principale [3] - 56:13; 78:1; 150:24</p> <p>principalement [7] - 10:22; 11:1; 15:15; 23:16; 36:17; 64:3; 66:5</p> <p>principales [2] - 48:12; 92:19</p> <p>principaux [1] - 48:9</p> <p>principe [5] - 68:19, 22; 69:1, 10, 21</p> <p>printemps [1] - 36:16</p> <p>prioritaires [1] - 91:1</p> <p>prises [14] - 20:12; 21:6, 13; 26:4; 29:21; 30:10; 38:10; 40:18; 94:19; 109:2, 11, 15; 112:5; 132:22</p> <p>priver [2] - 110:3; 112:19</p> <p>privilégier [1] - 90:25</p> <p>privilégié [1] - 47:1</p> <p>privilégiée [1] - 67:8</p> <p>prix [1] - 144:5</p> <p>probantes [24] - 13:13, 16, 22; 14:4; 16:15, 24; 18:19; 19:20, 23; 20:15; 21:17, 20; 22:8; 33:12; 34:5; 35:4; 48:21; 100:11; 114:18; 118:13; 128:20; 129:2, 19</p> <p>PROBLÈMES [1] - 55:24</p> <p>problème [5] - 56:8, 13; 75:8; 97:21</p> <p>processus [1] - 29:10</p> <p>prochain [1] - 57:13</p> <p>prochaine [9] - 38:18; 39:23; 40:21; 41:11, 21; 51:5, 13; 52:1; 53:20</p> <p>prochaines [3] -</p> | <p>20:10; 144:9; 155:10</p> <p>prochains [1] - 148:22</p> <p>proches [7] - 37:10; 38:12; 155:17, 24; 156:24</p> <p>procureur [2] - 87:1; 111:2</p> <p>procédures [1] - 145:17</p> <p>prodiguez [1] - 22:13</p> <p>producteurs [1] - 88:6</p> <p>produire [1] - 133:6</p> <p>produise [1] - 69:3</p> <p>produit [4] - 57:13; 65:19; 89:19; 107:4</p> <p>produite [1] - 83:11</p> <p>produites [1] - 77:5</p> <p>professeure [3] - 10:9; 42:11</p> <p>profession [1] - 135:5</p> <p>professionnel [4] - 149:11, 14, 19; 150:2</p> <p>professionnelle [7] - 35:9; 136:5, 15; 137:9, 14, 16, 25</p> <p>profit [1] - 135:24</p> <p>profiter [1] - 114:6</p> <p>programme [4] - 106:10; 122:21; 139:25; 141:24</p> <p>progresses [1] - 114:13</p> <p>projet [2] - 82:1, 12</p> <p>promoteur [3] - 134:14, 17, 25</p> <p>promotion [6] - 56:4; 92:22; 137:4; 138:23; 139:1; 151:7</p> <p>promotions [1] - 138:1</p> <p>promouvoir [2] - 68:17; 92:16</p> <p>promu [1] - 139:2</p> <p>prononcer [1] - 63:19</p> <p>prononcé [1] - 43:7</p> <p>prononcée [1] - 63:7</p> |
|--|---|--|--|--|

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| propose [2] - 74:16; 104:25 proposer [1] - 74:21 proposateur [1] - 78:2 proposition [1] - 63:10 proposées [1] - 149:17 propre [1] - 140:9 protection [32] - 46:5; 48:12; 67:12; 68:24; 69:5, 12; 72:25; 73:22; 83:7; 85:10; 88:13; 91:25; 92:1, 5; 93:21; 94:8; 97:23; 98:13; 115:8, 14; 122:18; 124:3, 8, 12; 127:2; 134:8, 19; 135:9, 13, 18; 150:23 protège [2] - 59:13; 87:16 protéger [20] - 45:8, 10, 14, 25; 46:11, 19-20; 47:4; 48:8; 67:6; 69:6; 85:15; 96:15; 113:2; 114:25; 115:10; 118:15; 125:10 protégé [4] - 147:25; 148:4, 6; 149:19 protégée [1] - 149:13 protégées [4] - 47:13, 15-16, 21 protégés [6] - 144:25; 145:1; 147:16, 20-21; 148:9 prouvée [1] - 68:17 provincial [1] - 11:20 prudence [1] - 43:17 prudente [1] - 43:14 PRÉCISER [1] - 77:19 préalable [1] - 62:9 précaution [5] - 68:19, 23; 69:1, 10, 21 | précipitent [1] - 71:12 précise [1] - 52:22 préciser [11] - 16:5; 20:25; 22:12; 28:2; 29:7; 52:4, 16, 23; 59:16; 64:20; 137:2 précisez [2] - 52:17; 137:21 précision [3] - 46:17; 129:1; 131:12 précisions [1] - 128:23 précisé [1] - 67:14 précède [1] - 17:24 précédent [1] - 63:12 précédente [1] - 104:20 précédé [1] - 151:16 prédiction [1] - 17:2 prédictive [1] - 99:4 préengagements [4] - 33:22; 101:17; 104:12; 149:9 préfère [1] - 114:12 préjudiciables [1] - 82:25 préoccupations [1] - 42:17 préparé [1] - 57:21 préposte [1] - 101:23 prépublication [1] - 14:22 présence [5] - 13:17; 128:22, 25; 129:21; 131:11 présent [9] - 24:20; 27:25; 67:23; 68:15; 69:18; 107:11; 126:14; 143:15; 154:15 présentant [1] - 123:7 présentation [1] - 18:15 présentations [1] - 15:22 présentent [2] - 117:8; 125:21 présentes [1] - 113:1 | présentées [3] - 18:19; 21:8; 131:14 présentés [1] - 48:10 président [4] - 119:10, 16; 120:7 présumer [1] - 128:17 prévaloir [1] - 70:17 prévalus [4] - 72:8; 73:1, 3 prévenir [30] - 48:6; 66:10; 67:16; 68:7; 73:19; 75:16, 22; 79:3, 8; 83:14; 84:1, 16, 19; 85:3, 7; 86:9; 87:7-9; 92:12; 93:17; 99:10; 106:21; 119:3, 8; 120:11; 132:8; 142:4 prévention [9] - 66:11; 67:25; 76:21; 83:17; 88:6; 100:4; 106:6; 121:20; 122:19 préventive [2] - 10:8, 11 préviennent [1] - 87:21 prévient [2] - 80:20; 84:5 prévue [1] - 151:17 prêt [3] - 10:14; 11:23; 12:7 public [1] - 32:2 publication [2] - 120:5; 130:18 publications [4] - 20:10; 49:3; 58:19; 64:14 publicitaires [1] - 24:14 publie [1] - 18:18 publient [1] - 18:12 publié [2] - 42:9; 130:13 publiée [2] - 36:21; 107:5 publiées [6] - 14:20; 18:17; 26:20; | 36:19; 58:8; 65:15 publiés [2] - 26:11, 13 puisqu'en [1] - 106:19 puissent [2] - 70:17; 123:5 pure [1] - 68:5 pécuniaires [3] - 108:24; 112:12; 123:7 pénurie [5] - 46:1; 88:24; 90:23; 94:2; 98:3 période [11] - 12:21; 70:16; 71:11, 14-15; 72:18, 20; 73:7, 22; 74:2, 7 pêche [1] - 25:2 | questionnez [1] - 58:15 quotidien [2] - 21:4; 26:16 quotidiennement [1] - 119:11 Québec [37] - 15:10; 16:2; 22:13; 23:12; 28:24; 29:1; 32:8, 12; 36:24; 42:19; 44:19; 47:20; 49:4, 7; 56:23; 57:11; 65:23; 66:2, 7; 72:19, 21; 81:20; 87:2; 98:17, 25; 99:11, 18; 100:5; 106:11; 107:4; 123:24; 130:20; 134:7; 139:13, 25; 142:2 québécoise [3] - 15:4; 43:13; 44:21 québécoises [2] - 16:3; 65:25 |
| Q | | | | |
| qu'essentiellement [1] - 34:4 qu'eux-mêmes [1] - 46:23 quadruplement [1] - 50:19 qualifiée [1] - 30:24 qualifiées [1] - 19:21 qualité [1] - 48:18 quarante [6] - 68:9; 120:14, 16, 22; 121:12; 131:18 quarante-cinq [1] - 68:9 quarante-huit [4] - 120:14, 16, 22; 121:12 quatre-vingt [1] - 49:14 quatre-vingt-dix-sept [4] - 47:8; 106:15; 122:4; 123:12 quatrième [4] - 96:7; 123:16; 128:21; 129:19 quelquefois [3] - 17:11; 20:2; 26:16 questionner [1] - 125:16 | | | | |
| R | | | | |
| raccourci [1] - 120:25 raccourcie [1] - 120:19 raison [17] - 13:17; 41:10; 42:16; 44:23; 49:24; 69:13; 112:22; 119:5; 122:11; 124:5, 12; 125:11; 127:3; 134:18; 144:23; 149:11; 152:23 raisonnable [1] - 117:17 raisons [6] - 40:11; 43:16; 48:13; 69:12; 80:9; 128:5 RAMQ [1] - 12:1 randomiser [3] - 99:14; 122:3 rapide [2] - 19:16; 33:10 | | | | |

| | | | | |
|---|---|---|--|---|
| <p>rappel [1] - 79:11 rappellerai [1] - 46:25 rapport [8] - 16:24; 32:10; 49:16; 89:5; 136:24; 142:15; 147:12; 149:4 rapporter [1] - 139:14 rapports [2] - 40:14; 132:21 rapporté [2] - 132:18 rapportées [1] - 132:16 rare [2] - 126:10, 15 rares [1] - 47:2 rarissimes [1] - 143:11 rassemblent [1] - 15:19 rattachée [1] - 10:12 Raynault [2] - 51:11; 54:5 recensions [1] - 15:12 recensées [1] - 100:8 recensés [1] - 101:3 recevaient [1] - 82:17 recevoir [2] - 70:25; 71:6 recherches [1] - 72:24 recommandation [6] - 21:21; 27:7; 32:17; 70:12; 83:4, 21 recommandations [5] - 14:11; 23:2; 27:9; 66:2; 123:20 recommander [2] - 98:1; 150:18 recommencer [1] - 74:24 reconnu [1] - 134:20 recours [3] - 14:21; 133:9; 137:10 recrutement [1] - 107:18 Reduces [1] - 77:7</p> | <p>reformuler [4] - 28:4; 61:2; 129:6, 15 refusaient [1] - 135:3 refusent [1] - 126:18 refuser [1] - 38:21 refusez [2] - 40:25; 41:24 refusé [2] - 84:25; 149:10 regard [1] - 26:15 regardant [1] - 79:5 regarde [2] - 43:4; 76:23 regardent [1] - 59:12 regarder [3] - 60:7; 145:20; 146:25 regardée [1] - 32:15 regroupe [1] - 13:10 rejet [3] - 39:15; 156:1; 157:12 rejeter [1] - 87:3 relate [1] - 58:6 reliés [1] - 139:15 relocalise [2] - 128:8 relocaliser [1] - 127:10 relève [4] - 29:24; 154:19; 157:9 remis [1] - 145:17 remplit [2] - 45:4 rencontre [2] - 17:10; 18:24 rencontrer [2] - 19:3; 151:6 rencontres [5] - 18:8; 25:15; 26:21; 27:8 rencontrons [1] - 16:1 rende [1] - 142:8 rendez-vous [1] - 147:3 rendre [1] - 156:25 rendu [4] - 144:5; 151:1, 20; 152:1 renonce [4] - 77:20; 78:9; 90:9 renoncez [1] - 78:15 renoncé [1] - 152:21 rentre [1] - 33:3 rentrer [1] - 71:3 reportés [1] - 153:9 reposer [1] - 147:5</p> | <p>repoussé [1] - 102:24 reprends [1] - 124:10 reprises [5] - 25:20; 50:9; 114:4, 15; 118:3 représentait [1] - 34:6 représentante [1] - 111:2 représente [1] - 127:11 respect [1] - 48:16 respecter [1] - 41:24 respectez [1] - 103:8 responsabilité [1] - 14:14 responsabilités [1] - 10:19 responsable [4] - 19:4; 22:25; 23:17; 29:25 responsables [1] - 17:12 ressources [12] - 87:23; 88:24; 94:12; 109:3, 10, 13; 113:4, 7, 9; 114:21; 118:9; 127:9 restée [1] - 61:16 retards [1] - 154:18 retenir [1] - 107:11 retentissants [1] - 119:9 retient [1] - 111:15 retire [1] - 84:11 retiré [1] - 21:23 retour [1] - 74:5 retrait [2] - 83:1; 118:10 retrouver [1] - 81:5 revues [1] - 14:23 reçoivent [1] - 141:17 reçu [5] - 42:4, 7; 132:9; 147:22; 149:8 reçus [1] - 66:15 Richard [3] - 63:11; 133:19; 134:14 risque [35] - 36:14;</p> | <p>48:24; 49:1, 23; 50:6, 17, 21, 24; 51:1; 56:1, 18; 59:6, 9-10; 60:2, 7; 61:21, 24; 62:5; 68:4, 13; 81:15; 87:18; 88:25; 118:20; 121:17; 122:10, 14; 125:21; 128:13; 135:19; 143:8, 13; 154:21 risques [6] - 10:23; 89:17; 98:3; 117:9; 123:8; 149:1 risqué [1] - 88:3 role [1] - 134:20 rougeole [1] - 79:9 royal [1] - 134:24 rubrique [1] - 28:23 rupture [3] - 65:18; 68:14; 69:15 Rural [1] - 140:14 rythme [2] - 26:3, 7 règle [2] - 42:20; 100:19 réacheminée [1] - 57:18 réactifs [2] - 90:23; 122:25 réaliser [1] - 99:14 réalisé [1] - 98:25 récemment [1] - 65:14 récent [1] - 57:13 récents [1] - 56:25 réduction [3] - 135:8, 13, 19 réductions [1] - 150:11 réfrigérateur [1] - 61:18 référais [1] - 56:21 référence [5] - 22:9; 58:8; 100:6; 120:8; 146:15 référez [2] - 71:22; 142:12 régionale [3] - 11:17, 24; 12:7 réglementaire [1] - 115:20</p> | <p>régler [1] - 97:21 régulier [1] - 89:4 réguliers [19] - 83:6; 86:6; 92:5; 93:21; 94:20; 96:14, 17; 98:14; 106:8, 10; 119:2, 4, 7, 25; 122:12; 124:16, 20; 125:14; 136:1 régulièrement [8] - 84:25; 90:17; 100:13; 101:6; 105:8, 22; 117:11; 118:17 réitère [2] - 34:1; 35:2 réitérer [2] - 34:3; 40:13 rémunérée [2] - 12:1, 9 répond [10] - 51:15, 22; 52:18; 53:4; 96:3; 99:24; 110:24; 131:4, 6 répondra [4] - 39:24; 40:22; 52:8; 54:16 répondra-t-elle [1] - 52:8 répondre [40] - 30:24; 34:18; 35:15; 38:4; 39:5, 9; 51:12; 52:19; 54:4, 11; 55:3; 85:23; 94:16, 21, 25; 95:1, 6, 17; 98:21; 99:19; 103:17, 24; 105:17; 107:16, 25; 110:6, 15-16; 116:12; 119:19, 22; 121:4; 125:22; 134:12; 136:2; 137:5; 156:10; 157:21 répondu [16] - 33:23; 34:24; 86:6; 95:10; 97:8, 14; 101:16; 104:22; 106:11; 107:2; 113:22;</p> |
|---|---|---|--|---|

| | | | | |
|--|---|---|---|--|
| 144:19, 24; 145:3, 10 réponse [40] - 51:4, 6, 12, 25; 52:7, 10, 15, 21; 53:15, 20; 54:2, 9, 16; 55:8; 59:17; 60:11; 86:4; 93:14; 95:11; 97:1, 3, 11; 104:14; 111:1; 125:17; 138:6, 20, 22; 145:5, 12, 24; 146:2, 11, 20; 147:2, 22; 149:8 réponses [7] - 53:10, 17; 55:6, 16; 85:24; 97:16; 137:23 répète [5] - 59:25; 83:23; 97:19; 122:2; 132:18 répéter [3] - 61:8; 62:17; 115:23 répétition [1] - 99:6 réseau [25] - 19:5; 22:1; 23:10, 15; 44:25; 57:8; 67:13; 85:10; 88:1, 20; 91:11; 100:9; 101:4; 107:10; 112:23; 113:11; 122:23; 123:4; 125:16, 23; 128:7; 133:18; 135:24; 153:7 réserve [1] - 39:12 réserver [3] - 108:22; 112:10; 117:6 réservés [1] - 108:22 résidences [3] - 37:1; 38:8; 40:9 résisté [1] - 134:15 résumé [2] - 16:24; 27:6 réticents [1] - 32:12 réunion [1] - 17:24 réunions [1] - 26:10 réussi [1] - 143:2 réussisse [1] - | 106:17 réussit [1] - 56:12 révisées [1] - 14:20 rôle [2] - 115:7; 133:23 S s'agissait [1] - 100:21 s'agissant [2] - 22:12; 42:12 s'appliquait [2] - 124:24 s'appuie [1] - 14:19 s'appuient [1] - 99:23 s'appuyaient [1] - 21:7 s'appuyant [1] - 85:1 s'assurait [1] - 152:18 s'assurer [1] - 88:9 s'attend [1] - 71:11 s'infecter [3] - 49:20; 50:22; 84:5 s'intéresse [1] - 59:25 s'obstinera [1] - 103:5 s'occupe [3] - 16:13; 24:4; 88:23 s'occupent [3] - 23:14, 16; 109:2 sachiez [2] - 32:9; 138:8 sain [3] - 45:21; 115:5, 16 salariée [1] - 11:21 sanctionner [1] - 115:21 sanitaire [3] - 43:20; 68:25; 69:4 sanitaires [6] - 44:13; 81:25; 82:22; 100:10; 106:4; 107:8 santé [158] - 13:8, 15, 20; 15:18; 16:12, 14, 20; 19:5, 20; 21:15, 22; 22:1, 9, 11, 19; 23:11, 15, 18; 25:9, 25; | 27:24; 28:14; 29:13, 18-19, 22; 30:1, 9, 11, 16; 31:16, 25; 32:15; 33:8, 15; 35:7; 36:6, 8, 10; 37:10; 38:13; 42:14; 44:8, 24-25; 46:6, 15, 24; 47:1, 4-5, 8; 48:8, 15; 49:7; 56:23; 57:8; 58:4; 59:1; 60:4, 15; 62:16, 19; 63:8, 20; 64:9; 65:4; 66:6, 17; 68:21, 24; 69:6, 23; 70:3, 6, 20, 23; 71:5, 23, 25; 72:3; 73:1, 15; 74:8; 82:4; 84:24; 85:11; 88:21; 90:16, 22; 91:1, 5, 10, 12, 16; 92:2, 6; 93:22; 94:20; 105:20; 106:3, 16, 21-22; 107:4, 10; 108:24; 110:4; 112:13, 20, 24; 115:21; 117:8, 10; 120:2; 121:12; 122:5, 9, 23; 123:2, 4, 8, 10, 24; 124:6, 13; 125:12, 16, 23; 127:12; 128:7; 132:10; 133:4, 16, 18, 22; 134:2, 21, 25; 135:25; 136:6, 16; 138:12; 144:21, 25; 147:21; 150:14, 22; 151:11, 22; 152:7, 12, 22 Santé [3] - 14:14; 23:24; 152:10 santé publique [69] - 10:9, 12-13, 20; 11:2, 16, 24-25; 12:7, 20; 14:10; 15:3, 14, 16; | 21:2; 22:17; 27:2, 4; 30:17; 31:1; 32:5, 11, 18; 42:12, 19; 43:5, 8, 13, 18-19; 44:5, 13; 56:8; 63:10, 18; 76:18; 79:5, 12; 83:5, 21; 88:16, 21; 92:18, 20; 94:6; 97:21, 25; 107:20; 110:1, 6, 9, 24; 112:1, 4, 15; 113:13, 23; 123:20; 134:6; 136:10, 13, 24; 138:15; 150:10; 155:16; 157:9 Savoie [1] - 23:5 savoir [14] - 17:8; 30:18; 31:5; 41:13; 54:13; 57:6; 76:14; 93:15; 100:20; 101:1; 106:1; 144:19 science [2] - 13:23 sciences [1] - 13:8 scientifique [2] - 17:22; 127:1 scientifiques [25] - 10:23; 13:13, 16, 21; 14:1, 18; 15:19; 19:19, 22; 20:15; 21:7, 10, 16, 19; 22:7; 33:12; 35:4; 36:4; 42:23; 48:21; 64:9; 65:5; 99:24; 114:18 secondaire [1] - 83:17 secondaires [1] - 79:25 seconde [1] - 14:11 seconder [1] - 10:20 secret [4] - 149:11, 13, 19; 150:1 secrétaire [3] - 23:21; 24:5, 12 secteur [1] - 88:5 secteurs [1] - 45:24 | sein [2] - 137:12; 138:1 semaine [12] - 17:10; 18:12, 19; 22:5; 36:22; 76:8; 78:8; 88:1; 91:15; 98:5; 99:17; 122:1 semaines [5] - 80:14; 148:12, 15-16, 25 semblable [2] - 120:4; 122:7 semble [3] - 33:23; 50:13; 75:20 senior [2] - 10:16; 110:23 sens [4] - 49:5; 75:25; 137:22; 151:1 sensibles [2] - 43:8; 56:15 septembre [7] - 33:2; 47:25; 67:15; 69:24; 71:2; 82:4; 102:16 serait-ce [1] - 122:23 servi [1] - 87:2 service [2] - 16:12; 144:22 Services [2] - 108:21; 117:6 services [29] - 10:14; 11:23; 12:5-7; 30:9; 82:24; 85:11; 92:2, 7; 93:22; 138:13; 151:20; 152:2-5, 8, 14, 19, 23; 153:7, 22-23, 25; 154:6, 9, 16 servie [3] - 60:14; 63:18 servir [1] - 75:10 seul [1] - 115:13 seule [18] - 12:23; 49:13; 53:21; 55:14; 56:10; 73:19; 83:13, 25; 84:15, 18; 85:2, 6, 9; 86:9; 92:12, |
|--|---|---|---|--|

| | | | | |
|---|--|---|--|--|
| <p>17; 93:17; 109:25 seules [1] - 115:9 seuls [3] - 108:24; 112:12; 115:13 SIC [1] - 107:5 signal [1] - 134:3 signaler [1] - 45:22 significatifs [1] - 139:19 significative [1] - 76:10 simienne [1] - 79:7 simple [1] - 68:8 site [5] - 18:18; 26:17; 28:23; 36:23; 40:15 sites [1] - 151:12 situation [12] - 17:23; 18:1, 13; 26:14; 36:18; 43:23; 65:10; 67:22; 89:18; 93:6; 96:5; 126:4 situations [5] - 36:12; 89:20; 132:15, 22 sixième [1] - 101:2 siègent [2] - 23:11; 98:7 sociale [1] - 14:2 sociaux [9] - 16:12; 30:9; 92:2, 7; 93:22; 108:21; 117:6; 138:13; 144:22 société [3] - 26:7; 31:18; 133:24 soi-même [1] - 134:25 soient [9] - 13:21; 45:11; 56:15; 88:10; 102:12; 125:20; 154:5, 18 soignant [1] - 133:18 soins [13] - 19:5; 67:13; 68:13; 82:25; 92:6; 106:22; 107:13; 115:5, 16; 153:5, 8; 154:1, 5 soins intensifs [2] - 81:5; 142:23</p> | <p>soir [1] - 148:20 sois [1] - 61:18 soixante [8] - 49:11; 123:13; 128:14; 131:23; 132:5; 140:23; 141:1; 145:2 soixante-deux [1] - 140:23 soixante-dix [2] - 123:13; 132:5 soixante-dix-neuf [1] - 49:11 soixante-douze [1] - 141:1 sommés [1] - 30:3 sondages [1] - 15:2 sorte [6] - 50:20; 56:12; 68:12; 79:24; 106:13; 148:17 sortes [2] - 79:3; 91:8 sortir [1] - 61:19 souche [16] - 58:12; 60:17, 21-22, 25; 64:13, 15; 65:16, 21; 68:14; 69:14; 121:6 souches [1] - 65:18 souffrant [1] - 128:15 souffrent [1] - 128:17 souhaitez [2] - 104:1; 157:24 soulevé [1] - 88:2 souligner [1] - 149:21 soumettez [1] - 95:7 soumis [7] - 62:13; 76:23; 122:12; 124:16, 19; 125:14 source [2] - 14:24; 107:1 sous-jacente [1] - 31:2 sous-ministre [5] - 22:23; 23:4; 24:10; 113:12 sous-ministres [5] - 23:11, 14-15;</p> | <p>30:14, 16 souscrire [1] - 133:12 soutenez [1] - 140:21 soutenez-vous [1] - 140:21 soutenir [5] - 19:23; 20:11; 62:15; 85:4; 86:18 soutenons [1] - 141:3 soutenues [8] - 13:15, 21; 19:19; 21:6, 16, 18-19; 89:1 soutien [5] - 62:13; 75:19, 21; 77:5; 118:13 soutiennent [1] - 114:18 soutient [1] - 99:25 souvenir [1] - 19:2 souvenirs [1] - 58:5 spécialiste [2] - 10:8; 114:20 spécifier [1] - 78:18 SRAS-CoV-2 [1] - 77:7 stagiaires [1] - 21:25 statistique [1] - 142:19 statistiques [4] - 102:10; 131:9, 13; 132:6 statut [8] - 112:22; 128:23; 129:1, 23; 130:1, 7, 11; 131:12 statutaires [1] - 26:10 straight [1] - 93:14 stratégie [6] - 67:7; 98:16; 120:4, 10; 150:24 stratégies [7] - 91:18; 92:25; 93:10; 150:20; 151:7, 11, 13 stratégique [5] - 10:16; 63:13, 15; 110:23; 133:20 structure [1] - 19:13</p> | <p>subir [1] - 46:23 subissent [2] - 132:13; 135:25 substituer [1] - 98:4 substitutive [1] - 98:9 subséquentes [3] - 35:8; 72:24; 85:25 succès [1] - 126:14 suffisant [3] - 75:9; 91:24; 92:1 suffisante [1] - 148:24 suggérer [1] - 100:7 suite [17] - 27:6; 32:2; 38:4; 45:3; 50:23; 64:3; 66:14; 71:13; 72:12; 73:2; 80:15; 86:25; 101:18; 133:13; 139:22; 141:18; 148:10 suivant [2] - 76:18 suivantes [1] - 128:20 suivent [2] - 66:8; 123:20 suivi [2] - 18:1; 57:10 suivie [1] - 65:11 suivre [1] - 69:17 sujet [2] - 30:3; 63:14 superviseur [1] - 57:23 supplémentaire [1] - 142:14 supplémentaires [2] - 67:19, 21 supportent [1] - 99:22 supposition [3] - 117:17; 118:2 suppositions [1] - 117:15 supérieur [1] - 63:16 surseoir [1] - 94:1 surveillance [2] - 49:16; 73:23 susceptible [3] - 81:11; 148:12, 14 susceptibles [1] -</p> | <p>45:2 suspension [4] - 35:10; 151:21; 152:6, 22 suspensions [3] - 29:23; 30:2; 31:13 symptomatique [1] - 59:8 symptomatiques [4] - 90:20; 91:12; 120:20; 121:14 symptômes [9] - 50:13; 81:8; 91:13, 16-17; 120:14, 17; 139:14; 141:18 SYNCHRONISME [1] - 55:24 synthèse [2] - 15:20; 17:14 système [5] - 16:14; 23:18; 30:1; 92:3; 127:12 systématiquement [1] - 26:13 sécuritaire [4] - 45:21; 115:5, 16; 142:3 sécuritaires [2] - 143:7, 12 séquentiellement [1] - 91:9 série [1] - 145:13 sériés [1] - 88:8 sévère [2] - 49:22; 81:4 sévères [1] - 50:5 sévérité [1] - 49:9</p> |
| T | | | | |
| <p>table [1] - 146:4 tableau [1] - 145:22 TAN [2] - 60:5; 119:11 tapis [1] - 19:25 tard [5] - 39:1; 73:3; 94:24; 152:21; 153:24 taux [12] - 81:20; 126:14; 128:21, 24; 129:20; 131:9; 140:22;</p> | | | | |

| | | | | |
|--|---|--|---|---|
| <p>141:5 technologie [2] - 16:23; 91:8 technologies [1] - 16:20 telles [4] - 106:5; 129:2; 132:15, 21 tenaient [1] - 152:10 tenais [1] - 78:17 tendancieuse [2] - 78:16; 153:3 tentez [1] - 157:7 terme [4] - 96:18; 132:23; 141:22; 143:15 termes [3] - 94:12; 107:17; 142:20 terminer [5] - 51:25; 53:20; 97:12, 16; 111:20 terminez [1] - 97:3 terminé [4] - 52:7, 21; 97:10 terminée [1] - 40:20 terrain [1] - 128:6 territoire [1] - 11:25 test [3] - 91:7, 20; 96:20 testait [1] - 91:11 tester [10] - 84:25; 90:17, 19-20; 105:7, 21; 126:4; 127:5, 14, 17 tests [38] - 60:4; 83:6, 15, 22; 85:15; 86:5; 90:21, 23; 91:6; 92:4; 93:20; 96:14, 17; 97:1, 4, 22; 98:14; 99:4, 7, 9; 106:8, 10; 115:1, 3, 7; 119:1, 3, 7, 25; 122:12, 24; 123:1; 124:16, 19; 125:14; 135:25 testé [5] - 99:12; 100:13; 101:6; 119:11 testés [4] - 118:17; 121:12, 14; 127:20</p> | <p>tient [2] - 43:2, 4 timerai [1] - 144:13 tirer [2] - 18:5; 123:6 titre [6] - 10:15; 23:4; 24:10; 42:14; 111:2; 151:5 totale [3] - 69:15; 83:22; 121:21 touche [3] - 39:13; 102:10; 151:10 traces [2] - 26:21; 27:1 traditionnelle [3] - 65:17, 21; 69:15 traditionnellement [1] - 32:8 traduction [1] - 42:15 traduire [1] - 14:3 train [10] - 50:14; 51:23; 52:4; 53:24; 54:11, 13, 25; 56:20; 66:19; 78:12 traitement [1] - 44:1 traités [1] - 132:12 tranche [1] - 29:16 trancher [2] - 38:25; 157:23 tranchée [2] - 38:5; 41:23 tranchées [2] - 29:5, 10 tranquille [1] - 58:18 transfert [1] - 15:11 transmettre [13] - 24:16; 33:11; 34:5; 42:9; 49:25; 50:2, 12, 23; 61:14; 62:6; 132:20; 149:11 transmettront [1] - 62:1 transmis [5] - 61:20; 145:12, 23; 150:5 transmise [1] - 146:11 transmissibilité [1] - 68:3 transmission [65] - 45:9, 16; 46:12,</p> | <p>20, 22; 47:17; 48:6; 49:1, 19, 24; 50:6; 51:1; 56:2, 18; 58:11; 59:2, 4, 9-10, 14, 21; 61:4, 21, 25; 66:11, 18, 20; 67:2, 17; 73:20; 75:17, 23; 76:22; 79:3, 9, 12, 18; 83:15; 84:1, 20; 85:3, 7; 86:10; 87:8, 18, 21; 88:6; 92:13; 93:18; 96:15; 98:13; 99:10; 100:4; 106:7, 9, 22, 24; 117:9; 118:20; 119:5, 8; 120:11; 150:12 Transmission [1] - 77:7 travail [13] - 26:3, 5, 7; 46:7; 56:11; 115:5, 15; 124:4; 126:21, 24; 132:14; 133:7; 135:24 travailler [6] - 69:24; 70:4; 115:22; 121:17; 137:18; 138:12 travailleur [5] - 67:3; 121:15; 137:18; 138:11; 139:2 travailleur de la santé [6] - 100:12, 14; 101:5, 7; 126:2; 128:17 travailleurs [141] - 15:18; 21:15, 22, 25; 22:8, 11, 19; 25:9, 24; 27:24; 28:14; 29:13, 18-19, 22; 30:11, 15; 31:16, 19, 22, 25; 32:14; 33:8, 15; 35:7; 36:6, 8, 10; 37:10; 38:13; 42:13; 44:8, 24; 45:20, 23; 46:6, 15; 47:1, 3, 5, 7; 48:8, 15; 49:7;</p> | <p>56:23; 57:8; 58:4, 25; 60:4, 15; 62:15, 19; 63:8, 20; 64:8; 65:3; 66:5, 17; 68:20; 69:23; 70:3, 6, 20, 22; 71:5, 23-24; 72:2; 73:1, 14, 23; 74:8; 82:4; 83:1; 84:24; 90:16, 21; 91:1, 5, 10-11, 16; 94:1, 20; 105:6, 9, 20-21; 106:2, 12, 15, 21; 107:4; 108:24; 110:3; 112:12, 19; 115:21; 117:7, 10; 118:14, 16; 121:11, 13; 122:5, 9, 13, 23; 123:2, 10, 19, 24; 124:6, 13; 125:12, 18; 127:11; 132:10; 133:22; 134:2, 16, 20; 135:3, 25; 136:6, 16; 144:25; 147:16, 20; 150:14, 22; 151:2, 4, 10, 21; 152:6, 11, 22 travaillez [1] - 12:16 travaillez [1] - 11:14 travaillé [1] - 20:7 travaux [1] - 142:19 trente [4] - 110:25; 144:24; 147:15, 19 tricotait [1] - 19:25 triple [2] - 50:11, 19 troisième [2] - 35:22; 123:15 trompe [2] - 104:10; 140:13 Trump [4] - 119:10, 16; 120:7 tuberculose [1] - 44:2 type [2] - 130:5</p> | <p>télétravail [1] - 126:19 témoignages [1] - 132:9 témoigne [1] - 58:1 témoigner [4] - 78:12; 82:19; 112:25; 117:19 témoigné [1] - 72:24 témoin [24] - 51:5, 22; 52:14, 18; 53:4; 55:2; 78:7, 16; 86:14; 89:11; 90:2; 95:7; 96:2; 103:16; 107:15; 108:4; 110:16; 113:22; 116:9, 18-19; 118:3; 157:8 tôt [2] - 42:18; 122:20</p> |
| | | | | U |
| | | | | <p>ultimement [2] - 14:16; 29:15 unité [9] - 17:20; 29:24; 32:2, 6; 108:16; 109:7; 113:5; 117:14; 140:9 universitaires [1] - 12:25 universités [1] - 134:22 urgence [2] - 68:25; 69:4 urgent [3] - 71:18; 73:12; 74:7 urgente [3] - 19:1, 8; 71:7 urgents [2] - 153:8; 154:5 usagers [16] - 46:6; 48:9; 85:12; 117:9; 121:18; 122:10; 123:8; 124:4; 125:11, 21; 126:3, 20, 22; 127:16; 134:8; 150:23 utile [1] - 24:13 utilise [3] - 60:23; 79:8; 91:20</p> |

| | | | | |
|---|--|--|---|--|
| utilisée [1] - 83:11 utilisés [2] - 83:16; 153:15 | 66:1; 68:20; 70:5, 7; 71:1, 8; 72:5; 73:11, 13, 16; 74:9; 77:6; 79:2, 8, 11, 13; 80:20; 81:2, 21; 83:13, 25; 84:4, 15, 18; 85:2, 6, 9; 86:8; 87:5; 88:18; 90:15; 91:25; 92:11, 17, 22; 93:5, 8, 11, 16; 94:7; 97:24; 98:9, 12; 99:13; 102:21; 105:11; 106:7; 118:22, 24; 123:25; 124:5, 14; 125:13, 20; 126:7, 13; 127:4; 134:1, 4; 139:15, 22; 140:21; 141:3, 15; 143:3; 148:8, 11; 149:6; 150:13, 15, 25; 151:5-7, 12 | vaccins [23] - 33:6; 36:12; 47:2; 48:5; 58:13; 60:18, 21, 23; 64:15; 66:4; 67:16; 72:10; 75:15, 22; 96:22; 97:2, 6; 99:9; 143:6 vacciné [18] - 47:9; 50:19; 70:9; 100:13, 15; 101:7, 24; 119:16; 120:7; 121:15; 126:2, 9; 128:19; 131:18; 137:18; 138:11; 139:3 vaccinée [10] - 80:18; 81:3, 9, 14; 120:12; 121:9; 141:8; 148:19 vaccinées [9] - 47:19; 48:7; 50:11; 67:18; 79:24; 100:24 vaccinés [57] - 22:4; 46:15; 47:8; 68:11; 69:23; 70:3, 15, 23; 71:13; 79:22; 83:2; 84:24; 87:24; 88:10; 91:10, 16; 105:6, 9, 20-21; 106:3, 12; 108:25; 110:4; 112:13, 20; 115:22; 117:8; 118:15, 17; 121:12; 122:5, 8, 10, 13, 17; 123:3, 13; 125:12; 127:6, 18; 128:3; 131:20, 25; 136:6, 16; 144:22; 145:2; 151:22; 155:22 vague [7] - 24:25; 40:6, 8, 20; 41:16; 128:21; 129:19 | valeur [1] - 99:4 valides [1] - 49:3 variables [1] - 49:11 variant [22] - 58:12; 59:3, 19, 21; 60:17; 63:21, 24-25; 64:3, 19; 65:7, 9; 67:17, 21; 68:2; 69:9, 13, 19; 77:17; 120:15; 130:20 variations [1] - 141:11 variole [1] - 79:7 variété [1] - 22:16 venaient [1] - 31:18 verbal [1] - 112:14 verbalement [3] - 19:9; 26:9; 29:2 verbaux [1] - 27:10 verre [3] - 74:16, 23; 75:10 version [1] - 77:16 versus [2] - 98:24; 99:13 vert [2] - 36:5, 7 victimes [1] - 139:25 vie [1] - 124:1 vigie [2] - 36:21; 57:9 vigueur [4] - 21:23; 33:3; 71:3; 102:23 vingt et un [2] - 49:16; 107:5 vingt-cinq [9] - 83:9, 24; 85:4; 86:3; 92:14; 93:16; 155:11; 156:18; 157:15 vingt-deux [3] - 40:19; 57:12; 83:9 vingt-quatre [1] - 139:21 vingt-sept [2] - 104:12; 151:25 virale [1] - 121:19 virales [1] - 50:3 virgule [1] - 140:23 virus [14] - 48:6; 58:13; 60:17; 83:15, 18; 84:2, | 20; 85:3, 7; 86:10; 92:13; 93:18; 117:9; 141:11 vis-à-vis [6] - 15:4; 58:12; 59:2; 65:6; 133:23 vise [1] - 67:9 voie [1] - 28:5 voilà [3] - 17:19; 131:19; 154:1 volets [1] - 137:6 voudrais [3] - 54:4; 79:1; 117:22 voudrait [1] - 74:14 voulu [1] - 73:24 voyage [2] - 74:3 voyez-vous [1] - 135:23 vrai [10] - 25:25; 50:8; 59:15; 65:3; 70:24; 85:16; 89:22; 121:4; 143:4 vulnérable [1] - 67:6 vulnérables [27] - 45:1, 6, 9, 14; 46:1; 47:3; 48:9; 66:23; 67:12; 69:5; 81:23; 83:7; 96:16; 113:1; 117:10; 118:16; 122:11; 123:9; 124:9, 12; 125:11; 127:3; 134:8, 19; 135:9, 14, 21 vérifier [1] - 112:1 véritable [10] - 44:15; 83:13; 84:1, 15, 18; 85:2, 6; 86:9; 92:12; 93:17 |
| V | | | | |
| vacances [2] - 12:23; 74:8 vaccin [29] - 47:12, 15; 49:6, 13; 56:13, 22; 59:12; 66:4; 68:6, 15; 70:15, 25; 71:6; 72:3; 87:14; 92:24; 93:2; 94:9; 98:12; 107:3; 112:25; 121:20; 130:5, 19; 141:17; 142:3; 143:8; 147:23; 149:2 vaccinal [9] - 112:22; 128:24; 129:1, 23; 130:1, 7, 11; 131:13; 148:24 vaccinale [45] - 21:20; 28:22; 33:6; 36:23; 42:13, 19; 44:15; 49:8; 58:10, 20, 25; 59:2, 11, 19; 60:13, 15, 22; 61:2; 65:3, 6, 12-13, 15, 23; 66:9, 17; 69:16, 19; 71:11; 79:17; 82:2, 13; 84:23; 91:5; 106:20, 23; 118:18; 119:3; 132:7; 133:22; 134:9; 148:18 vaccinales [1] - 57:11 vaccination [102] - 15:17; 22:8, 25; 23:2; 28:14; 29:14, 17, 20; 30:11; 33:1; 35:7; 43:15; 44:7, 20; 48:8; 49:19-21, 23; 50:4; 56:3, 5; 57:7, 10; 62:15; | vaccination obligatoire [39] - 21:15, 21; 22:11, 18; 25:8, 24; 29:12; 30:15; 31:15, 19, 21, 25; 32:11, 14; 33:14; 36:6, 8-9; 44:7; 45:24; 48:14; 58:3; 62:18; 63:7, 19; 70:2; 77:23; 82:3, 23; 89:5; 94:1; 99:16; 124:8; 133:17; 134:16; 150:14, 18, 21; 152:11 vaccin [2] - 101:24; 126:12 vacciner [18] - 22:2; 70:18; 71:21; 73:10, 15, 25; 74:5; 80:15; 87:13, 20; 123:11; 126:18; 132:11; 134:10; 135:4; 142:7; 148:21; 151:2 | vaccinés [57] - 22:4; 46:15; 47:8; 68:11; 69:23; 70:3, 15, 23; 71:13; 79:22; 83:2; 84:24; 87:24; 88:10; 91:10, 16; 105:6, 9, 20-21; 106:3, 12; 108:25; 110:4; 112:13, 20; 115:22; 117:8; 118:15, 17; 121:12; 122:5, 8, 10, 13, 17; 123:3, 13; 125:12; 127:6, 18; 128:3; 131:20, 25; 136:6, 16; 144:22; 145:2; 151:22; 155:22 vague [7] - 24:25; 40:6, 8, 20; 41:16; 128:21; 129:19 | valeur [1] - 99:4 valides [1] - 49:3 variables [1] - 49:11 variant [22] - 58:12; 59:3, 19, 21; 60:17; 63:21, 24-25; 64:3, 19; 65:7, 9; 67:17, 21; 68:2; 69:9, 13, 19; 77:17; 120:15; 130:20 variations [1] - 141:11 variole [1] - 79:7 variété [1] - 22:16 venaient [1] - 31:18 verbal [1] - 112:14 verbalement [3] - 19:9; 26:9; 29:2 verbaux [1] - 27:10 verre [3] - 74:16, 23; 75:10 version [1] - 77:16 versus [2] - 98:24; 99:13 vert [2] - 36:5, 7 victimes [1] - 139:25 vie [1] - 124:1 vigie [2] - 36:21; 57:9 vigueur [4] - 21:23; 33:3; 71:3; 102:23 vingt et un [2] - 49:16; 107:5 vingt-cinq [9] - 83:9, 24; 85:4; 86:3; 92:14; 93:16; 155:11; 156:18; 157:15 vingt-deux [3] - 40:19; 57:12; 83:9 vingt-quatre [1] - 139:21 vingt-sept [2] - 104:12; 151:25 virale [1] - 121:19 virales [1] - 50:3 virgule [1] - 140:23 virus [14] - 48:6; 58:13; 60:17; 83:15, 18; 84:2, | 20; 85:3, 7; 86:10; 92:13; 93:18; 117:9; 141:11 vis-à-vis [6] - 15:4; 58:12; 59:2; 65:6; 133:23 vise [1] - 67:9 voie [1] - 28:5 voilà [3] - 17:19; 131:19; 154:1 volets [1] - 137:6 voudrais [3] - 54:4; 79:1; 117:22 voudrait [1] - 74:14 voulu [1] - 73:24 voyage [2] - 74:3 voyez-vous [1] - 135:23 vrai [10] - 25:25; 50:8; 59:15; 65:3; 70:24; 85:16; 89:22; 121:4; 143:4 vulnérable [1] - 67:6 vulnérables [27] - 45:1, 6, 9, 14; 46:1; 47:3; 48:9; 66:23; 67:12; 69:5; 81:23; 83:7; 96:16; 113:1; 117:10; 118:16; 122:11; 123:9; 124:9, 12; 125:11; 127:3; 134:8, 19; 135:9, 14, 21 vérifier [1] - 112:1 véritable [10] - 44:15; 83:13; 84:1, 15, 18; 85:2, 6; 86:9; 92:12; 93:17 |
| W | | | | |
| Western [1] - 140:18 Wuhan [2] - 60:25; 64:18 | | | | |
| Y | | | | |
| York [1] - 79:10 Yves [1] - 24:6 | | | | |

| | | |
|--|---|--------------------|
| Z | épuisé [1] - 43:22 | évité [1] - 154:15 |
| zéro [5] - 50:17; 140:23 | équipe [3] - 26:6; 63:14; 109:25 | évolué [1] - 69:14 |
| — | équipements [3] - 88:13; 97:23; 122:18 | |
| —.. [2] - 51:19; 147:10 | équitablement [1] - 132:12 | |
| ½ | équivalait [1] - 148:3 | |
| ½) [1] - 24:9 | établi [1] - 128:12 | |
| Â | établissement [6] - 137:16, 19; 138:1, 3, 6, 12 | |
| âge [2] - 81:4, 10 âgés [1] - 81:24 | établissements [6] - 23:12; 30:8; 100:9; 101:4; 133:4; 151:3 | |
| É | étalé [2] - 72:14 | |
| échanges [1] - 27:10 | étape [1] - 10:2 | |
| échangée [2] - 24:17; 28:12 | éthiciens [1] - 42:25 | |
| échantillons [1] - 79:22 | étude [9] - 49:15; 75:24; 76:9, 24; 98:22; 99:14; 107:5; 122:6; 130:22 | |
| échec [2] - 120:11; 148:23 | études [32] - 14:17, 20, 22; 15:8, 14; 16:2; 24:19; 25:7; 33:12; 35:3; 36:4, 22; 58:8; 59:12, 18; 64:14; 65:11, 14, 24-25; 67:20; 72:18; 75:18; 76:11, 16; 98:11; 100:2; 114:17; 118:18; 119:1; 131:9; 148:17 | |
| échecs [1] - 119:9 | évaluable [2] - 106:14 | |
| éclosion [3] - 79:7; 91:14; 119:12 | évalué [1] - 106:11 | |
| éclosions [6] - 20:7; 36:21; 105:11, 13, 19; 120:1 | évidence [1] - 106:17 | |
| écran [1] - 62:23 | évidences [2] - 15:19; 99:22 | |
| écriviez [1] - 83:10 | éviter [1] - 35:25 | |
| élevé [1] - 81:21 | évitable [1] - 142:24 | |
| élevées [1] - 50:3 | évitables [1] - 143:1 | |
| émet [1] - 14:11 | éviter [8] - 66:18; 69:2; 82:24; 106:8; 143:2; 149:24; 154:9, 17 | |
| émettent [1] - 15:23 | évitée [1] - 96:6 | |
| émettre [2] - 14:18; 33:13 | | |
| émis [1] - 70:1 | | |
| émérite [1] - 10:9 | | |
| énorme [2] - 99:5, 7 | | |
| énormes [1] - 79:23 | | |
| énormément [1] - 76:12 | | |
| énumérera [1] - 54:17 | | |
| épaules [1] - 110:19 | | |
| épidémiologique [7] - 17:23; 18:1; 26:15; 36:18; 64:2; 65:20; 133:25 | | |